La Justice au Burundi en 2012

(Africa Generation News Burundi)

Légende :

Corruptions /COR/ ; Terrorisme /T/; Politique /P/ ; Crimes -Banditisme -Viols /CBV/ ; Société /S/ ; Infanticide /INF/ ; Violence policière /VP/ ; Violence contre la police /VCP/ ; Militaires et Policiers à dossier Judiciaire /MPDJ/;Grâce présidentielle /GP/; Problèmes judiciaires /PJ/; Institutions /I/; Vols /V/ ; Réflexions juridiques /RJ/; Justice transitionnelle /JT/

Décembre 2012 :

/T/- Selon les dires de Nzarabu, ceux qui l'ont enlevé de la prison de Rumonge font partie d'un groupe de policiers qui ont le pouvoir sur la Justice comme ils le lui ont dit. Ils auraient le droit de reporter les audiences publiques et d'emprisonner ou de relâcher ceux qu'ils veulent et de donner les noms des magistrats qui doivent siéger dans une affaire déterminée. Ils lui disaient cela pour qu'il garde le sang froid et ne pas avoir peur de déclarer ce qu'ils veulent moyennant une libération. [Rpa]
- Le FORSC demande que Nzarabu soit protégé partout où il est pour ne pas perdre les traces de la vérité sur les massacres de Gatumba. Pacifique Nininahazwe trouve que la Justice devra être rendue quoi qu'il en soit, tôt ou tard. Il demande au président de la République, lui qui a promis de mettre au grand jour la vérité sur ce crime de Gatumba, de tout faire pour que la vérité éclate. Il demande aussi de ne pas précipiter le procès des policiers qui gardaient la prison de Rumonge puisqu'il peut se révéler d'autres indices importants par après.
- Le principal suspect dans l'affaire des massacres de Gatumba explique qu'il a été enlevé de la prison de Rumonge par un groupe de 5 personnes dont il ne connaissait personne. Innocent Ngendakuriyo dit "Nzarabu" affirme qu'il a été conduit dans la ville de Bujumbura la nuit même de ce vendredi dans le quartier Rohero tout près de la Nonciature Apostolique dans une maison probablement occupée par un haut gradé de la police vu le nombre de policiers à cet endroit. Il affirme qu'il était invité à coopérer afin de monter un coup visant à décharger les hauts dignitaires de la Police et de la Documentation qu'il avait cités dans l'audience publique lors de son procès. Son témoignage a été enregistré et il a signé une déclaration dans laquelle il charge certains leaders de l'opposition comme Léonard Nyangoma, Alexis Sinduhije et des journalistes comme Bob Rugurika, Serges Nibizi et Bon-Fils Niyongere. [Rpa]
- La défense de Nzarabu se dit étonnée de l'évasion de son client. Me Fabien Segatwa fait savoir qu'il s'est évadé grâce au concours d'une personnalité importante. Il demande des enquêtes pour déterminer le rôle et la part de chacun dans cette évasion. [Rpa/Bonesha]
- Le président de l'APRODH trouve que cette évasion n'en est pas une. Il s'agit plutôt d'un enlèvement par ceux qui ont perpétré les massacres de Gatumba afin de faire disparaître les traces de leur implication puisque c'est Nzarabu qui connaît tout dans cette affaire et veulent le tuer comme ils ont tué Mukono. Pierre Claver Mbonimpa précise toutefois que leurs efforts sont vains puisqu'ils devront, tôt ou tard, être traduits devant la Justice. [Bonesha/Télé-Renaissance]
- Le Parquet de Bururi a requis ce dimanche soir une peine d'emprisonnement de 20 ans contre un officier de la Police pénitentiaire qui était "officier de garde" la nuit où Nzarabu a été enlevé de la prison de Rumonge. Il a été accusé d'avoir facilité l'évasion de Nzarabu et d'autres policiers avaient été cités par le ministère public comme témoins. Les observateurs affirment pourtant que le Tribunal a décidé sans motif de traiter ce cas comme un cas de flagrance plus de 24 heures après l'évasion de Nzarabu. Etienne Ndayiragije a été condamné à 20 ans de prison ferme le soir de ce lundi. Selon le représentant de l'APRODH à Bururi la précipitation dans cette affaire est de nature à inhiber toutes les enquêtes. [Isanganiro/Bonesha]

/P/- Le correspondant de la RPA à Bubanza vient de perdre le procès qui l'opposait depuis plus de 6 mois à deux Imbonerakure du chef lieu de cette province. Eloge Niyonzima a reçu la signification de son jugement ce mercredi. Les représentants de la ligue ITEKA et de l'APRODH dans cette province se disent étonnés que des personnes qui ont commis une infraction en public soient acquittées. Ils affirment que cela va donner de la force à ces Imbonerakure qui vont continuer à se

comporter de la manière la plus brutale sachant qu'ils ne seront pas inquiétés. Ils estiment aussi que la Justice n'a pas été libre dans le traitement de cette affaire. [Isanganiro/Rpa]

/T/- La défense d'Hassan Ruvakuki interpelle le Procureur général de la République et la ministre de la Justice au sujet de l'évasion de Nzarabu. Maître Fabien Segatwa estime que c'est le Procureur général de la République qui a tous les moyens de savoir comment Nzarabu a été enlevé de la prison de Rumonge puisqu'au moment de l'incarcération, il s'agit de mettre le prévenu à la disposition de la Justice à tout moment voulu. Il leur demande de faire la lumière sur cette évasion puisqu'ils possèdent la force publique. [Isanganiro]

-Une année de détention qualifiée d'abusive… Muramvya, le 27 novembre 2012 (Net Press). Dans 24 heures précisément, notre confrère Hassan Ruvakuki, de la radio Bonesha et correspondant de la Rfi en kiswahili, aura passé 12 mois jour pour jour derrière les verrous. Il a été arrêté par des éléments du service national des renseignements, une police présidentielle dans l'après-midi du 28 novembre 2011 alors qu'il vaquait à ses activités quotidiennes. Juste après son arrestation, il a été conduit manu militari en province de Cankuzo où il a été détenu dans les cachots du camp militaire de Mutukura. Les confrères qui commençaient à voir ce traitement en un acte de kidnapping se feront expliquer qu'Hassan Ruvakuki est poursuivi pour participation à la rébellion. Quelques jours plus tard, les autorités judiciaires se sont rendues compte de l'erreur commise d'autant plus qu'elles affirmaient, - aussi bien à la justice qu'à la défense nationale -, qu'il n'y a pas de rébellion au Burundi. C'est ainsi que le parquet a requalifié l'infraction pour l'accuser de complicité avec les terroristes. Dans l'entre-temps, il quitta le camp militaire de Mutukura pour être interné à la prison de Ruyigi, toujours à l'Est du pays. Son dossier sera traité avec rapidité mais sans respecter les règles élémentaires d'une justice équitable. Au mois de février de cette année, il changea de nouveau la prison et fut transféré à Muramvya, au centre du pays. Sept mois plus tard, il venait d'être condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité, en date du 20 juillet 2012. Sa défense interjeta appel tout de suite mais ne comparaîtra que trois mois plus tard, au mois d'octobre 2012. Son procès entra alors dans le fond mais les juges se sont arrangés pour l'écouter le plus tard possible, au mois de novembre de la même année. L'affaire a été mise en délibéré et le verdict tombera le 8 janvier 2013. Dans l'opinion, le dossier Hassan Ruvakuki & consorts a une connotation politique car le journaliste n'a fait que son travail de tendre le micro à une groupe qui se réclamait rebelle. C'est dans ce contexte que la plupart des diplomates accrédités à Bujumbura, la société civile, l'opinion nationale et internationale ont suivi de près l'évolution de ce dossier. Signalons qu'à cette occasion, un groupe de journalistes feront le déplacement de Muramvya pour remonter son moral.

Il convient enfin de souligner que cet anniversaire de notre confrère coïncide avec un autre, tout aussi de nature politique car il s'agit du 46ème anniversaire de la prise du pouvoir par le capitaine Michel Micombero, le 28 novembre 1966. Nous livrerons des détails y relatifs dans nos éditions ultérieures.

- Les journalistes de Bujumbura ont rendu visite ce lundi à Hassan Ruvakuki à la prison de Muramvya. Selon le président de l'Union Burundaise des Journalistes, c'est une occasion de lui témoigner soutien et sympathie lors des fêtes de fin d'année. Alexandre Niyungeko profite de cette occasion pour annoncer qu'ils n'attendent que la libération de Ruvakuki puisqu'il n'est ni terroriste ni rebelle. [Isanganiro/Rpa/Bonesha/Télé-Renaissance]

- La défense de Ruvakuki a répondu aux affirmations du sénateur Daniel Gélase Ndabirabe qui a déclaré que Ruvakuki se rendait dans une rébellion quand il a été arrêté. Selon Me Onésime Kabayabaya, il ne faut pas répondre à un mal par un autre mal. Il trouve que si Gélase Ndabirabe est parti combattre l'injustice du pouvoir de Buyoya, il n'est pas du tout admissible qu'une fois au pouvoir, il applique l'injustice sur Ruvakuki.

- La défense de Ruvakuki ne comprend pas pourquoi le dossier de son client a fait l'objet de débat au Sénat ce vendredi quand le ministre de la Justice répondait aux questions des sénateurs. Me

Onésime Kabayabaya dit que cela est un moyen d'influencer la décision de la Justice au moment où ce dossier se trouve en délibéré. Il trouve que la loi applicable à Ruvakuki est claire et il demande au ministre de la Justice de ne pas l'ignorer. A la Justice, il demande de se ressaisir et de juger à juste titre le journaliste Ruvakuki. [Rpa]
- Lors des questions orales du Sénat au ministre de la Justice, le sénateur Daniel Gélase Ndabirabe a affirmé que la manière dont Ruvakuki s'est rendu en Tanzanie dans une soi-disant mission de travail est similaire à celle dont ils ont eu recours lorsqu'ils se rendaient dans la rébellion. Il a en outre ajouté que les journalistes ne doivent pas être écartés dans la mise en place d'un groupe rebelle. Il demande à toute personne de laisser la Justice travailler. A ce sujet, le ministre de la Justice a affirmé qu'i y a des personnes qui savent lire le droit mais qui le font à l'envers. L'ancien président de la République Pierre Buyoya a quant à lui estimé que la punition d'emprisonnement à perpétuité pour une personne qui n'a pas tué est disproportionnée. Pierre Buyoya estime que soit la loi est mal rédigée, soit les juges sont téléguidés à partir d'un autre centre de commandement. [Rpa]

/GP/- Dans le cadre de la mise en œuvre de la grâce présidentielle décidée au mois de juin, 27 prisonniers ont été libérés ce jeudi de la prison de Bubanza.. Les organisations de défense des droits des prisonniers demandent au Parquet de tout faire pour travailler plus afin de libérer le plus de prisonniers possible de cette prison destinée pour accueillir 100 prisonniers mais qui en compte plus de 200. Le Tribunal de grande instance de la province de Bubanza précise qu'il a mis en place un système de division du travail où une partie des juges s'occupent du Pénal une autre du Civil pour les instruire en parallèle. [Rpa]
- La défense d'Hassan Ruvakuki estime que le verdict dans cette affaire devrait tomber avant la fin de cette année afin que Ruvakuki ait la chance de célébrer la fête de fin d'année dans sa famille. Me Onésime Kabayabaya trouve que la date du 8 janvier est la limite et que rien ne peut empêcher la Cour de dire le droit avant cette date surtout que c'est n'est que la libération qui est conforme à la situation de Ruvakuki. [Bonesha]

/GP/- Dans le cadre de la mise en application de la grâce présidentielle, une vingtaine de prisonniers ont été libérés de la prison de Rumonge, 102 de celle de Gitega et un même nombre de celle de Ruyigi. Il leur a été demandé de bien se comporter puisqu'ils seront surveillés de près et sont soumis à des conditions de bien se conduire. Ceux de Rumonge ont pourtant fait un sit-in devant le bureau communal réclamant le ticket retour dont l'administration communal déclare ne pas disposer. Le président de l'APRODH estime pourtant que le Gouvernement devrait les prendre en charge pour rentrer chez eux puisque c'est le même Gouvernement qui se charge de les transporter vers les prisons où ils étaient incarcérés. Pierre Claver Mbonimpa affirme que si le Gouvernement n'en est pas capable, ils pourraient approcher les organisations de la société civile qui œuvrent dans ce domaine. [Isanganiro/Bonesha/Rpa]

/GP/- 283 prisonniers ont été libérés ce lundi de la prison centrale de Mpimba. Selon le ministre de la Justice, il s'agit de la mise en application de la décision de grâce présidentielle, selon laquelle 7.000 prisonniers seront libérés d'ici la fin de 2012. Pascal Barandagiye a fait savoir que au cours de cette dernière semaine de l'année, le chiffre sera atteint. Il est confiant que les personnes libérées auront un comportement irréprochable puisque des enquêtes sur le comportement de chacun précèdent la libération et affirme que la plupart des libérés s'occupaient de l'encadrement des autres prisonniers. [Isanganiro/Rpa]

/JT/- L'Abbé Adrien Ntabona vient de publier un livre dédié à la Justice transitionnelle au Burundi. Il prône trois dimensions de cette justice. D'abord une dimension conceptuelle : identification du mal burundais où chacun est appelé à écouter l'autre ; une dimension éthique : le retour à la personne puisque l'individu ne compte plus, ce qui compte c'est le groupe (il faut donc établir la responsabilité personnelle) ; ainsi que la dimension culturelle où il faut revenir sur le sens des valeurs humaines. Il demande donc d'exploiter ces variantes pour une bonne Justice transitionnelle. Il préconise la mise en place du Tribunal pénal spécial pour le Burundi et estime que sera pardonné celui qui aura d'abord demandé pardon lui-même. [Isanganiro/Bonesha/Télé-Renaissance/Rtnb]

- Un nouvel ouvrage publié par l'abbé Ntabona pour une vraie Cvr. Bujumbura, le 12 décembre 2012(Net Press).

Intitulé « Dimensions d'une justice transitionnelle à base de thérapies au Burundi », le livre de 273 pages de l'intellectuel religieux qui dirige le centre de recherches pour l'inculturation et le développement (Crid) donne la lumière sur la prochaine commission vérité réconciliation (Cvr). Pour lui, l'avant projet de loi qui met en place cette Cvr devait mettre à considération les avis de la société civile afin que ladite commission soit celle qui se base sur les véritables causes qui ont fait que les Burundais s'entretuent. Ce bouquin essaie surtout de montrer que le rapprochement des fils et filles de ce pays malgré leurs différences est le meilleur moyen de connaître la vérité. Sans refuser que les crimes graves inamnistiables soient punis, l'abbé Adrien Ntabona fait savoir que chacun doit reconnaître qu'il n'est pas aussi innocent mais qu'il faut le dialogue franc pour une véritable réconciliation. Pour lui, mettre en avant les punitions aboutirait à de nouveaux conflits mais le pardon est accordé à celui qui le demande. En principe, ce livre du curé de la paroisse Esprit de sagesse de Mutanga Sud met en avant l'implication de soi-même dans ce qui s'est passé dans notre pays et interpelle le gouvernement afin de mettre à contributions les grands ensembles de la société burundaise pour que la future Cvr soit une solution pour la réconciliation des Burundais. Cela étant, l'assistance à la présentation de ce livre n'a pas manqué à souligner que les auteurs des crimes commis pourront être les barrières de cette commission tant que certains parmi eux se trouvent dans les hautes sphères de l'Etat actuel. Soulignons enfin que ce livre ne tient pas compte d'autres commissions comme celle de l'Afrique du Sud car chaque pays a ses propres problèmes.

/JT/- Burundi: La CNVR arrive en adoption au Parlement / Avec le CNVR, le Tambour du Burundi devra appaiser les âmes Barundi. Un projet de loi, élaboré par le gouvernement du Burundi, sur la Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) arrive au Parlement du Burundi. Le processus de justice transitionnelle au Burundi consiste à mettre en place un système judiciaire après une longue période dictatoriale qui a duré près de 40 ans. La dictature des Bahima [1] du Burundi (Micombero, Bagaza, et Buyoya) a fait plus de 4.5 Millions de victimes Barundi. On parle du génocide-régicide commis contre les Bahutu du Burundi [2], comprenant les Batutsi [3] et les Baganwa. Le processus de CNVR va essayer de réconcilier la population burundaise, soit les Bahutu et les Batutsi avec les Bahima, suite à la Dictature. A quoi cela consiste, il faudra revenir sur : le Génocide/Régicide ; la guerre civile burundaise ; les camps de concentrations, et les déplacés. On parlera des conséquences tels : la réintégration des réfugiés (40 ans de vie comme réfugiés); et des nombreux conflits fonciers que l'on rencontre aujourd'hui au Burundi. La loi sur la CNVR au Burundi, s'inspirant fortement de la CNVR en Afrique du Sud où le système d'apartheid des Blancs avait été mise en cause, elle aussi va se focaliser sur le système dictatorial mise en place par les Bahima burundais depuis l'indépendance du Burundi à la suite de la colonisation. DAM, NY, AGNEWS, le 15 décembre 2012

/VCP/- L’adjoint du chef de poste de Police dans la ville de Rumonge a été sérieusement battu ce dimanche par un motard. Le policier tentait de l’empêcher de garer sa moto dans une place interdite et le motard n’a pas accepté ; ce qui a occasionné des querelles entre les deux personnes qui ont abouti à cet incident. Les motards disent que ce policier est toujours en train de se chamailler avec eux. Le motard a été arrêté et conduit au poste de Police de Rumonge. [Isanganiro]

/COR/- Qui a fait emprisonner M. Mugengana ? S’interroge sa famille. Bujumbura, le 12 décembre 2012 (Net Press). C’est la question à laquelle il est quasi impossible de répondre tout de suite. Les faits se déroulent ce week-end passé quand un agent du Pnud, un logisticien du nom de Jean-Pierre Mugengana, s’est vu arrêter vendredi 7 décembre 2012 dans l’après-midi à la police judiciaire par un officier prénommé Alexis. Au début de l’affaire, il y a eu disparition de 2.800 tôles dans les stocks du Pnud. L’on ne démontre pas comment ce stock a été cambriolé car, selon des informations à notre disposition, il n’y a jamais eu d’investigations internes à propos de cette disparition. En d’autres termes, il n’y a pas eu d’établissement des responsabilités dans cette affaire. Dans cette magouille somme toute louche, la famille Mugengana informe que le Pnud n’a jamais porté plainte contre son employé, le logisticien. La rédaction a contacté au téléphone M. Amadou Maiga, directeur – pays adjoint du Pnud chargé des opérations au Burundi pour avoir plus de détails à ce sujet. Il a indiqué qu’il y a eu du vol dans les propres magasins du Pnud et que la perte a été enregistrée du côté de la logistique sous la responsabilité de Jean-Pierre Mugengana. Cependant, M. Maiga a rassuré que sa boîte n’a jamais porté plainte contre son employé. A la question de savoir qui a finalement porté plainte, il a répondu que ce devrait être la société vigils burundais car en cas de vol, elle doit prendre ses responsabilités et payer les pots cassés. Sinon, M. Maiga a indiqué qu’il a lui-même rédigé une note au nom du Pnud qui l’a fait libérer le lendemain.
La rédaction a également contacté le responsable de la société vigils burundais, Vb, M. Sameja Zahir, à ce sujet. Il a lui aussi répondu par la négative. « Vb n’a pas porté plainte, il a demandé à la police de faire le constat sur un vol que Jean-Pierre et une dame venaient de nous révéler ». Comme des professionnels, a-t-il fait savoir, ils ont contacté la police et ils attendent les résultats. Ce qui est curieux dans tout cela, c’est que tous les témoignages impliquent une certaine Ernestine dans cette affaire. Contactée à son tour, toujours au téléphone, elle a indiqué que Jean-Pierre Mugengana est allé distribuer des tôles mais arrivé au dépôt, la quantité qu’il devait fournir aux partenaires n’était pas suffisante. C’est elle qui a donc déclenché tout le mouvement car M. Sameja Zahir, en compagnie de Mme Ernestine, ont fait deux descentes sur terrain pour constater les faits. Elle a également comparu en compagnie de M. Mugengana et du chauffeur du Pnud, Léonidas, seul Jean-Pierre a été retenu. S’il doit y avoir plainte donc, il faut chercher du côté de vigils burundais.
Cependant, la question reste entière. Qui a fait emprisonner Jean-Pierre Mugengana le week-end dernier ? Que ce soit du côté du Pnud, que ce soit de celui des vigils burundais, personne n’assume cette responsabilité. Mais dans des documents qui sont à la disposition de notre rédaction, des correspondances mails étaient régulièrement échangées entre Maiga et Zahir, des fois invitant M. Mugengana à répondre aux convocations de la police, avec copie à Ernestine Mosozi. Faut-il alors conclure que ces deux hommes n’y sont pour rien et que c’est plutôt le policier Alexis qui a pris l’initiative d’arrêter un fonctionnaire des Nations Unies ? Au cas où ce serait lui, aurait-il agi sans aucune trace de plainte ? Aurait-il poussé son audace jusqu’à refuser d’écouter Mme Carlotta, conseillère juridique au Bnub, venue suivre de près le dossier Mugengana, presque sur instruction de New York ? Aurait-il pris le courage entre deux mains pour refuser que son épouse lui donne un matelas, un médicament et un repas ? Lors de l’interrogatoire, il aurait dit qu’il est en train d’exécuter les ordres venus d’en haut, un endroit qui est toujours obscur aux yeux de cette famille aujourd’hui lésée. Affaire à suivre !

/VP/- Deux policiers condamnés à perpétuité pour homicide en province de Kirundo

Kirundo(Nord du Burundi), le 12 décembre 2012(COSOME)- Le tribunal de grande instance de Kirundo à prononcé mercredi une peine de prison à vie contre deux policiers accusés de meurtre sur un jeune homme au centre urbain de Kirundo, a appris sur place de source judiciaire, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring « électoral(COSOME).

Les condamnés doivent en outre, à côte de cette contrainte par corps, payer solidairement des dommages et intérêt de l'ordre de deux millions et cents milles francs burundais, précise-t-on de même source.

Anicet Habarugira, sous officier chargé de la sécurité routière et Déogratias Harerimana, étaient poursuivis par le tribunal pour un meurtre « prémédité » et « volontaire ».

Les deux condamnés avaient, dans la nuit de vendredi à samedi de la semaine dernière, violement frappé Aimable Rudatinya, qui a par la suite succombé à ses blessures.

A la sortie de l'audience, la famille et les amis de la victime se sont dit satisfaits de la peine infligée aux deux policiers. JCN

/S//JT/- Burundi:L'annulation de la condamnation à mort du Président confirmée. / Photo de S.E. Nkurunziza Pierre pendant la guerre civile burundaise. Il était jeune et a combattu la Dictature féroce Burundaise.

L'arrêt du 8 juillet 2011 a remis en cause des condamnations par la justice burundaise des anciens rebelles pendant la période de guerre civile qui s'est passé entre 1993 à 2003 au Burundi. Le Constitutionaliste Belge, Dr. Stef Vandeginste, de l'Université d'Anvers, a analysé juridiquement l'arrêt du 8 juillet 2011 (RPSA 280) prononcé par la Cour Suprême burundaise. En résumé, cet arrêt RPSA 280 de la Cour Suprême burundaise s'est prononcé sur l'arrêt RPCC 803 de la Cour d'Appel de Bujumbura datant du 11 février 1998, en pleine dictature militaire au Burundi. Il s'agissait d'une affaire concernant des mines qui avaient été posées à deux jonctions au centre-ville de Bujumbura, en pleine guerre civile, pendant la nuit du 12 au 13 mars 1997. Ces mines avaient causé la mort de 6 personnes. Le Ministère Public d'alors, en pleine Dictature sous Buyoya II [1], avait désigné des coupables (Léonidas Hatungimana alias Muporo, Ismail Hussein, Jamali Nsabimana, Bosco Nyandwi, Haruna Hamadi et Swedi Nsanzurwimo,Vyankandondera Saidi et Mandende Jean-Pierre etc.).

Et pourtant d'autres pistes existaient comme celles des opposants du dictateur Buyoya dont les amis de Bagaza ou d'autres militaires nordistes… Voici l'analyse de l'expert Belge M. Stef Vandeginste : Vandeginste-annulation-condamnation-nkurunziza

Dans cette analyse M. Stef Vandeginste, réfléchissant sur la teneur juridique concernant – l'annulation de la condamnation à mort de S.E. Pierre Nkurunziza, actuel président du Burundi, par l'arrêt RPSA 280 du 8 juillet 2011 , il finit par trouver que « des faux » ont été réalisés pour accuser S.E. Pierre Nkurunziza, comme commanditaire des poseurs de mines. La fiabilité des sources écrites principales, à l'époque où l'arrêt RPCC 803 a été rendu (février 1998), est totalement douteuse. Les documents qui parlent de S.E. Nkurunziza Pierre, accusé, apparaissent début des années 2000. De plus, observe – t-il, dans l'ensemble des 23 noms qui figurent à deux reprises sur le premier feuillet de l'arrêt, le nom de Pierre Nkurunziza n'apparaît pas. « Nkurunziza Pierre alias Peter » est d'ailleurs le seul « nouveau » nom qui apparaît dans le dispositif de l'arrêt, sans avoir été mentionné sur le premier feuillet. M. Stef Vandeginste conclut en disant qu'il lui est » impossible d'expliquer avec certitude pourquoi le nom de Pierre Nkurunziza ne figure pas parmi les prévenus assignés (en personne ou à domicile inconnu) ». Ainsi le constitutionaliste belge, M. Stef Vandeginste, juge fondé l'arrêt RPSA 280 du 8 juillet 2011, rendu par la Cour Suprême du Burundi, concernant l'appel interjeté par S.E. Pierre Nkurunziza, actuel Président du Burundi, contre l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Bujumbura en date du 11 février 1998. La Cour Suprême du Burundi s'est limitée à une analyse des reproches de forme de l'arrêt de la Cour d'Appel, ce principe n'a pas

été violé dans l'affaire sous étude. Elle n'avait pas à statuer sur le fond de l'affaire. Pour rappel, en 1998, le Président de la République du Burundi n'est autre que le Dictateur Pierre Buyoya, qui a, dès son retour au pouvoir en Août 1996 par Coup d'Etat, suspendu la Constitution du 13 mars 1992. Dans l'analyse de l'expert Belge, on souligne que la Cour d'Appel d'alors siégeant en premier et dernier degré, ses arrêts n'étaient pas susceptibles d'appel. Par ailleurs, l'absence d'un degré d'appel avait été fortement critiquée par des organisations des droits de l'homme, comme Amnesty International. Cela démontre avec pertinence que le portrait de la justice pénale burundaise des années 1997-1998 semblait donc bien sombre.
En annulant la condamnation à mort de S.E. Pierre Nkurunziza prononcée par la Cour d'Appel de Bujumbura le 11 février 1998 dans l'affaire RPCC 803, la Cour Suprême a rendu justice.
Dès lors, l'arrêt RPSA 280 du 8 juillet 2011 ouvre le porte aux autres personnes condamnées dans l'affaire RPCC 803 qui pourront également demander -justice- afin de voir leur nom blanchi et leur innocence rétablie.
[1] La Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) a fait plus de 4.5 Millions de victimes Barundi en près de 40 ans de règne (1966-2003). DAM, NY, AGNEWS, le 5 décembre 2012.

/VP/- Le Tribunal de grande instance de Kirundo instruit en audience publique le procès de deux policiers accusés d'avoir battu à mort Aimable Rudatinya. Ils ont clamé pourtant leur innocence mais, le procureur de la République à Kirundo a estimé qu'ils ont été surpris en fragrant délit et qu'il n'y a pas lieu d'attendre d'autres preuves. Les observateurs des droits de l'Homme dans cette province estiment pourtant que le Tribunal a violé les droits des prévenus d'être assisté par un avocat. Mais, ils pensent aussi que le Tribunal aurait voulu agir par mesure de sécurité car la population est en colère suite à cette mort et était venue nombreuse suivre ce procès et avait même refusé d'enterrer la victime. Cette dernière a été enterrée après que le procès ait été mis en délibéré. [Rpa]

/CBV/- Suite et fin ce lundi du procès des présumés assassins d'Ernest Manirumva, ancien vice-président de l'OLUCOME. Tous les détenus ont pu être entendus et se sont défendus devant le juge. Il s'agissait de Joseph Ntirampeba accusé d'avoir collaboré avec le groupe des démobilisés qui ont exécuté Manirumva ; de Jean Claude Ciza chef de poste de police de Mugoboka à l'époque des faits et accusé de complicité ; d'Obède Nduwayo qui était chef –adjoint de poste de police à Mugoboka ; de Prosper Mérimée Bigirindavyi directeur de la SOGESTAL Kirundo à l'époque des faits ; et de trois autres accusés de non assistance à personne en danger. Ils clament tous leur innocence et demandent leur libération. Le ministère public a estimé que la comparution des hauts gradés de la Police et de la Documentation n'est pas nécessaire puisqu'ils n'ont rien à avoir avec cette affaire. Il a requis les peines précédemment prononcées en première instance et l'affaire a été prise en délibéré. [Rtnb/Rpa/Télé-Renaissance/Bonesha/Isanganiro]

/VP/- Plus de 200 manifestents "contre l'impunité" au chef-lieu de la province de Kirundo

Kirundo (Nord du Burundi), le 10 décembre2012(COSOME)- Environ 300 jeunes du centre urbain de Kirundo, certains habillés en noir, ont manifesté lundi matin contre l'assassinat de leur collègue vendredi dernier par deux policiers du commissariat provincial de Kirundo, a appris sur place des organisateurs, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME).

Les manifestants sont partis de l’auberge du nord où Aimable Rudatinya a été passé à tabac par les deux policiers et ont pris la direction du tribunal de grande instance pour attendre le jugement, a-t-on constaté sur place.

Sur les pancartes que brandissaient les indignés on pouvait lire : « Nous sommes tués par ceux qui étaient sensés nous protéger » !

Une grande foule a, par après, rejoint les manifestants au palais de justice de Kirundo et l’on a eu recours à la sonorisation pour permettre à plusieurs centaines de personnes se trouvant dehors de suivre le procès.

Le gouverneur de Province, Révérien Nzigamasabo et le commissaire de la police pour la région nord, Eustache Ntagahoraho, suivaient également de près l’instruction de l’affaire.

Le parquet après avoir entendu les présumés meurtriers de Rudatinya leur a requis une peine à perpétuité. Le tribunal de grande instance a mis l’affaire en délibéré et prononcera mercredi prochain a révélé le président du siège. JCNz.

/CBV/- Sit in au Parquet de la République dans la province de Bujumbura ...

4 déc. 2012 ... Ce dernier nie cette accusation, arguant qu'il s'agit d'un montage des parents de la fillette qui travaille au Tribunal de Résidence de Kabezi.

www.cosome.bi/spip.php?article1563

Novembre 2012 :

/CBV/- Reprise dans 48 heures du procès en appel de feu Ernest Manirumva. Bujumbura, le 19 novembre 2012 (Net Press). C'est ce mercredi 21 novembre 2012 à 9 heures au palais de justice de Bujumbura que reprendra en audience publique, le procès en appel de l'ancien vice-président de l'Olucome, Ernest Manirumva. Celui-ci a été assassiné dans la nuit du 8 au 9 avril 2009. Son corps sans vie a été retrouvé à son domicile à Mutanga Sud allongé en dessous de sa voiture. Trois ans après, la vérité sur cet assassinat n'est pas encore connue et les organisations de la société civile déplorent que certaines hautes personnalités de la police et du service national des renseignements soupçonnées d'avoir une part de responsabilité dans ce meurtre ne soient pas encore entendues par la justice. Le rapport des agents de la Fbi américain (Federal bureau of investigation) recommande les tests Adn de ces dernières mais ses conclusions restent toujours lettre morte. Même les gens qui sont aujourd'hui incarcérés ne sont que des boucs émissaires qui ne connaissaient même pas feu Manirumva, si l'on en croit leurs avocats.

/MPDJ/- Un déserteur condamnée à dix ans de prison pour « détention illégale » d'arme en province de Kirundo

Kirundo (Nord du Burundi), le 23 novembre 2012(Cosome)- Le tribunal de Grande instance de Kirundo a condamné jeudi dernier un déserteur des forces de défense nationale (FDN) à dix ans de prison ferme pour détention illégale d'une arme à feu, a appris sur place de source judiciaire, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME).

Anicet Nyabenda, le condamné, avait été appréhendé la semaine dernière par la police au terme d'une fouille-perquisition menée dans sa maison qui avait abouti à la saisie d'une lance-roquette et deux bombes.

Le prévenu a déclaré à la barre avoir acheté l'arme à un militaire dont il ignorait l'identité et le tribunal lui a signifié que cela ne pouvait pas faire l'objet d'une excuse.

Le tribunal l'a condamné à une peine maximale de dix ans comme l'avait demandé le ministère public dans son réquisitoire.

Depuis ces deux dernières années, plus d'une dizaines de personnes ont été condamnées par cette juridiction pour la « détention illégale » d'armes à feu.

En moins de cinq mois, la police a déjà saisi 14 grenades dans les communes de Ntega, Bugabira et Bwambarangwe.

Depuis 2009, au moins 500 armes à feu ont été retirées des mains de la population, soit par des

saisies opérées par les forces de sécurité, soit par des remises volontaires de la population illégalement armée, précise la même source. jcn

/RJ/- Le ministère de la justice organise un atelier de réflexion sur le développement stratégique du centre de formation professionnelle de la justice Jeudi, 08 Novembre 2012 07:52 | Écrit par N.C. | Le ministère de la justice a organisé un atelier de réflexion sur le développement stratégique du centre de formation professionnelle de la justice. Le Centre de Formation Professionnelle de la justice a été mis en place en 2003 par la République du Burundi dans le but de renforcer les compétences des acteurs intervenants dans le domaine de la justice. Ce centre assure une formation professionnelle initiale et une formation continue. La Directrice de ce centre précise que ce genre de formation ont été dispensées à tous les magistrats des tribunaux de résidence et aux agents de l'ordre judiciaires sur des matières bien déterminées ; elle se réjouit du pas déjà franchi quelles que soient les difficultés rencontrées.

/CBV/ - Reprise du procès des présumés assassins d'Ernest Manirumva ce jeudi à Bujumbura. Trois prévenus ont été entendus dont Hilaire Ndayizamba accusé d'avoir donné de l'argent aux exécutants ; Nduwayo Gabriel dit Céssé accusé d'avoir collaboré avec des démobilisés qui ont tué Manirumva ; et un certain Sibomana accusé d'avoir grimpé sur le mur de la maison de Manirumva. Tous ont clamé leur innocence et ont demandé d'être acquittés par la Justice. Ils ont aussi demandé plus de preuves surtout testimoniales et le ministère public a refusé arguant que les témoins ne peuvent pas venir pour des raisons de sécurité. Selon l'avocat de Ndayizamba, il est inconcevable de cacher des témoins sous prétexte de la sécurité. Me Isidore Rufyikiri dit que celui qui a peur de dire la vérité sous prétexte d'insécurité n'est pas digne d'être cité comme témoin. Le président de l'APRODH dit quant à lui que dans des procès de grande envergure, le ministère public se cache derrière les raisons de sécurité pour ne pas présenter les témoins à la barre comme cela a été le cas dans l'affaire des présumés assassins de Kassi Manlan. [Rtnb/Télé-Renaissance/Rpa/Isanganiro/Bonesha]

/V/ - Les éleveurs de la province de Karuzi qui ont bénéficié des vaches de la part du projet PAEVAB ne comprennent pas pourquoi le substitut du procureur de la République dans la province de Gitega vient de libérer 4 commerçants qui leur avaient volé une somme de plus de 4.000.000FBu provenant de la vente du lait. Ces éleveurs disent que c'est une honte pour le pays qui aspire au respect de la loi. Le substitut du procureur de la République dans la province de Gitega ne nie pas ces accusations portées contre lui mais, affirme que l'affaire n'est pas du tout close. [Bonesha]

/T/ - Le procès en appel dans l'affaire RUVAKUKI se poursuit à la Cour d'Appel de Gitega

Jeudi, 08 Novembre 2012 12:53 | Écrit par P. H. | Le procès en appel du journaliste de la radio bonesha FM et correspondant de la radio France internationale, Hassan Ruvakuki et 22 autres co-accusés en rapport avec l'attaque de certaines localités de la province de Cankuzo à la fin de l'année 2011 par un groupe armée FRD-Abanyagihugu qualifié de groupe terroriste par le Ministère Public, s'est poursuivi ce jeudi 8 novembre 2012 en séance publique à la Cour d'Appel de Gitega. La séance ce jeudi 8 novembre a commencé à écouter un certain Alfred BUHONYORI, l'un des neuf présumés espions en faveur du groupe FRD-Abanyagihugu. La séance s'est poursuivi avec

Emmanuel NDEREYIMANA qui comme Ruvakuki avait été condamné à la prison à perpétuité par le Tribunal de Grande Instance de Cankuzo pour avoir été en Tanzanie pour faire la propagande et préparer l'attaque. Cette séance fait partie d'une série d'audience marathon de trois jours afin que la Cour puisse entendre tous les prévenus dans cette affaire.

- Un an vient de s'écouler depuis que le journaliste Hassan Ruvakuki est incarcéré. Sa famille espère qu'il sera relâché par la Cour d'appel de Gitega. Elle ne comprend pas pourquoi quelqu'un peut être incarcéré pour son métier. La défense de Ruvakuki estime quant à elle que ce dernier a subi une injustice notoire dès les premières poursuites dirigées contre lui. Maître Onésime Kabayabaya estime qu'il n'y a aucune raison pour que son client reste en prison. Il demande à la Justice de travailler librement et libérer Ruvakuki. Quant au porte-parole de la Cour suprême, il ne faut pas se fier beaucoup aux conclusions du ministère public puisque c'est une partie au procès. Elie Ntungwanayo demande à tout le monde d'attendre patiemment ce que la Justice va dire sur ce procès. [Bonesha/Isanganiro]

- L'Union Burundaise des Journalistes estime que c'est une honte pour la Justice burundaise de voir que Ruvakuki est encore en prison depuis toute cette période d'une année. Alexandre Niyungeko demande à la Justice de ne pas attendre le rendez-vous du 8/01/2013 puisque la vérité est là et il est imminent qu'il n'y a aucune autre décision à pendre que celle de libérer Ruvakuki. [Bonesha]

- Certains journalistes des radios et télévision RPA, RSF Bonesha FM, Radio Télévision Renaissance, Isanganiro, RFI et le journal anglais Reuters ont effectué une visite de deux heures à la prison de Muramvya où Ruvakuki est détenu. Selon le président de l'UBJ, l'objectif de cette visite est de montrer la solidarité envers ce journaliste, montrer qu'ils sont contre l'emprisonnement illégal de Ruvakuki et de montrer aux autres journalistes de ne pas avoir peur de donner les informations à la population. Ruvakuki a affirmé que cette visite vient le réconforter. [Isanganiro]

- L'association Reporters Sans Frontières espère que la Cour d'appel de Gitega va prendre la décision de libérer Hassan Ruvakuki. Selon Pierre Ambroise, une année est trop longue pour un innocent qu'est Ruvakuki. Il dit que son organisation n'attend aucune autre décision que la libération de Ruvakuki. [Bonesha/Isanganiro]

- Selon le porte-parole du ministère français des Relations extérieures, la France est préoccupée par l'emprisonnement injuste d'Hassan Ruvakuki. Il dit que son pays attend un jugement équitable en faveur de Ruvakuki, un jugement d'acquittement. [Bonesha/Isanganiro]

- Selon l'APRODH, Ruvakuki est emprisonné pour une infraction qui n'existe pas au Burundi. Pierre Claver Mbonimpa affirme qu'il devrait être libéré si rien d'autre n'est derrière cet emprisonnement. Il demande à Ruvakuki d'être patient. [Bonesha]

- Suite et fin de l'instruction à l'audience du procès d'Hassan Ruvakuki et coaccusés ce vendredi devant la Cour d'appel de Gitega. Avant la présentation des conclusions par les parties, l'audience a été suspendue pendant un moment car les avocats de la défense réclamaient l'audition d'un CD sur lequel était gravée l'interview du gouverneur de Cankuzo le lendemain de l'attaque des communes de Mishiha et Cendajuru. Après une délibération, le tribunal a finalement accepté l'audition des ce CD mais en présence des accusés et de leurs avocats seulement. La défense voulait rendre injustifiées les amendes civiles que le tribunal de grande instance de Cankuzo avait prononcées puisque cette interview affirmait l'absence de victime civile lors des combats. La Cour d'appel a affirmé qu'elle n'avait pas encore auditionné ce CD, ce qui a étonné plus d'un puisque ce CD a été remis à la Cour depuis longtemps. Les avocats de la défense ont ensuite présenté leurs conclusions où ils ont demandé l'acquittement de leurs clients. Le procureur de la République près la Cour d'appel de Gitega a requis les peines prononcées par le Tribunal de Grande Instance de Cankuzo.

L’affaire a été prise en délibéré et le jugement sera rendu le 8 janvier 2013. [Bonesha/Télé-Renaissance/Rtnb/Rpa/Isanganiro]

- Le procès de Ruvakuki et coaccusés a repris ce jeudi devant la Cour d’appel de Gitega. Tous les accusés ont pu s’exprimer devant le juge et ont tous clamé leur innocence. Tout en se réjouissant de pouvoir enfin s’exprimer devant le juge pour la première fois dans cette affaire, Ruvakuki a admis s’être rendu en Tanzanie mais pas pour participer au lancement des activités de la rébellion FRD-Abanyagihugu comme l’accuse le ministère public, mais pour chercher des informations conformément à son métier de journalisme.

Ses avocats ont aussi tenu à souligner que l’histoire du Burundi a montré que les journalistes peuvent aller chercher des informations au sein de la rébellion sans se faire pour autant poursuivre, et le cas de plus récent est celui de l’attaque dans la province de Cibitoke où ceux qui ont attaqué se sont exprimés sur les radios et qu’aucun journaliste n’a été emprisonné. Elle a aussi précisé que le gouvernement du Burundi affirme qu’il n’y a pas de groupes terroristes au Burundi selon les déclarations du ministre de la Sécurité publique.

Le ministère public a ajouté que Ruvakuki s’est caché derrière son métier pour aller participer au lancement de ce groupe terroriste.

Plusieurs ambassadeurs, les organisations de la société civile, les représentants de la RFI et la population de Gitega avaient répondu massivement. [Bonesha/Rpa/Rtnb/Télé-Renaissance/Isanganiro]

- Reprise du procès d’Hassan Ruvakuki et consorts à la Cour d’appel de Gitega. Depuis 10 heures de ce mercredi, un accusé du premier groupe et 8 autres du second groupe ont été entendus. Ces derniers sont accusés d’espionnage et tous clament leur innocence affirmant que le rapport auquel se fie le ministère public pour les accuser a été signé par contrainte. Ils affirment aussi qu’il y a ceux qui sont cités dans ce rapport mais qui ne sont pas emprisonnés pour des raisons politiques. La rapidité qui a caractérisé ce procès a donné l’espoir à la défense de Ruvakuki que ce dernier sera entendu pendant cette période de trois jours consécutifs que va durer le procès. [Rtnb/Télé-Renaissance/Rpa/Bonesha/Isanganiro]

- Alors que le procès en appel d’Hassan Ruvakuki et consorts va reprendre ce mercredi à la Cour d’appel de Gitega, la défense espère que cette fois-ci Ruvakuki va être entendu lors des trois jours consécutifs que va durer l’instruction à l’audience publique. Maître Onésime Kabayabaya est confiant aussi que la loi sera appliquée et que la rapidité va caractériser ce procès. Il demande aux juges d’arriver à temps pour donner la chance à tous les prévenus de se défendre. [Rpa/Isanganiro/Bonesha]

- Deux associations de journalistes au niveau africain font savoir que qu’elles sont étonnées du réquisitoire du ministère public lors de la clôture du procès de Ruvakuki devant la Cour d’appel de Gitega. Selon le président de Reporters Sans Frontières au niveau Afrique, l’innocence de Ruvakuki est prévisible et sans appel. Pierre Ambroise fait savoir que c’est un défi de taille pour la justice burundaise de se décider souverainement. Tout en rappelant au procureur que journaliste est différent de terroriste, il demande aussi la mobilisation pour la libération de Ruvakuki. [Isanganiro/Bonesha]

- L’APRODH n’attend pas beaucoup du procès de Ruvakuki. Selon Pierre Claver Mbonimpa, le procureur près la Cour d’appel de Gitega devrait faire ses enquêtes et ne pas se fier uniquement à celles faites par le procureur de Cankuzo. Il voit que ce procès a une connotation politique. Il ajoute que cette semaine "portes-ouvertes" au ministère de la Justice devrait être une occasion pour ouvrir

aux juges les portes de leur indépendance. [Télé-Renaissance/Bonesha]

/P/ - Libération de l'ancien député Déo Nshimirimana récemment acquitté par la Cour suprême du Burundi. Selon son avocat, c'est un sentiment de joie puisqu'il est le second libéré après Pasteur Mpawenayo. Ils étaient tous accusés d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et d'actes de subversion à l'égard du fisc. Ces deux députés faisaient partie des 22 députés de la législature 2005-2010 chassés à l'Assemblée nationale pour avoir manifesté leur soutien à Hussein Radjabu. [Rpa]

/JT/ - Burundi: Le projet de loi historique de la CNVR adopté. / Les petits enfants des victimes de la Dictature des Bahima burundais attendent toujours de savoir pourquoi ils n'ont pas pu connaître et vivre avec leurs Grands Parents (Papy ou Mamy). Le projet de loi portant création de la Commission National Vérité Réconciliation (CNVR) vient d'être adopté par le conseil des ministres du Burundi. La dimension historique de cet évènement est considérable pour les victimes Barundi et leurs boureaux … Pour rappel, la dictature militaire féroce des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) a fait plus de 4.5 Millions de victimes en près de 40 ans de pouvoir. On parle de millions de Barundi qui sont morts, ou devenus des réfugiés ou des internés dans des camps de concentration. D'autres millions de jeunes Barundi n'ont pas pu étudier à cause de leurs origines ethniques … Les Bahutu Barundi, enfants légitimes de l'ancien Royaume millénaire de l'Urundi (ou Burundi) disparu en novembre 1966 à la proclamation de la République par les Bahima burundais, ont vécu sous un système d'apartheid comme en Afrique du Sud. Contrairement à ce qu'on a connu en Afrique du Sud où ce sont les Africaners (les Blancs) qui étaient les boureaux des Noirs sud-africains, au Burundi c'était des Noirs avec des Noirs… D'où l'idée lancée par Mze Nelson Mandela, prix nobel et ancien médiateur du conflit burundais, en 2000 à Arusha : « Pourquoi pas un processus de Vérité Réconciliation entre Barundi ? « Ce pas historique vient d'être franchis ! Le projet de loi pour la mise en place de la CNVR a été adopté par le Conseil des Ministres du Burundi. Désormais, il lui reste à franchir l'étape du Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) … D'après une première lecture du projet, la Commission National Vérité et Réconciliation (CNVR) comprendra 11 citoyens Barundi dont des acteurs issus des confessions religieuses , des partis politiques, et de la société civile. La CNVR enquêtera sur les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Burundi depuis l'indépendance (le 1er juillet 1962). Elle aidera à établir les responsabilités. La CNVR disposera d'un programme de réparation tenant compte des préjudices subies par les victimes (Voir Art.61 du projet de Loi CNVR) et il sera possible aux victimes de pardonner à leurs bourreaux (Voir Art.63 du projet de loi CNVR), si ces derniers le souhaitent… DAM, NY, AGNEWS, le 21 novembre 2012

/PJ/ - Le président du Tribunal de grande instance de Kayanza s'insurge contre le comportement du chef de la documentation dans cette province. Prime Mbarubukeye estime que ce responsable s'immisce dans les attributions de la Justice en arrêtant des personnes dont les dossiers se trouvent déjà entre les mains de la Justice et dont le chef d'accusation est différent de l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Declaration faite au cours d'une réunion organisée par la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme au chef-lieu de la province de Ngozi dans le but de voir comment ceux qui sont incarcérés le soient d'une manière légale. Le chef de la documentation à Kayanza rejette ces allégations et affirme qu'il fait son travail conformément à la loi. [Isanganiro]

/I/ - Le sénat approuve les nouveaux membres du conseil supérieur de la magistrature. Bujumbura, le 6 novembre 2012 (Net Press). Le ministre de la justice Pascal Barandagiye était au sénat pour présenter les 15 nouveaux membres du conseil supérieur de la magistrature aux sénateurs pour approbation. Leurs candidatures ont été approuvées à 100% par les 34 sénateurs présents et 4 autres qui ont laissé des procurations à certains de leurs collègues. La constitution prévoit que le gouvernement propose pour nomination 8 candidats et les 7 autres sont élus par les magistrats. En effet, pour le premier groupe, il s'agit de M. Valentin Bagorikunda, un Hutu (H) natif de la commune Bubanza, Mme Claudette Mugirasoni, une Tutsi (T), Mme Yvonne Uwimana (T) de Bujumbura, Mme Devotte Singirankabo (H) de Ngozi, M. Claude Nimubona (T) de Mwaro, Me Sixte Sizimwe Kazirukanyo (H) de Bururi et avocat du barreau de Gitega, Me Wenceslas Bandyatuyaga (H) de Bujumbura et avocat du barreau de Bujumbura et Me Jean-Pierre Amani (H), avocat au barreau de Bujumbura. Le deuxième groupe est constitué de membres élus par leurs pairs. Il s'agit de Mme Marguerite Nzitonda (T) de Muramvya, M. Jean Anastase Hicuburundi (H) de Bujumbura, M. Protais Cishahayo (H) de Mwaro, Mme Léa Pascasie Nzigamasabo (H), M. Adolphe Manirakiza (H), Egide Sahabo (T), M. Egide Nahayo (H) de Mwaro. Le ministre de la justice a indiqué aux sénateurs que l'équilibre exigé par la loi fondamentale est respecté puisque les 60% pour Hutu et 40% pour les Tutsi sont respectés, soit 9 Hutu sur 6 Tutsi. Au niveau de l'équilibre genre, les hommes sont représentés à hauteur de 67% contre 33% des femmes, soit 10 hommes contre 5 femmes. Interrogé sur les raisons du non-respect de l'équilibre régional et dans certains cas de l'ethnie, le ministre Barandagiye a répondu qu'il est difficile de l'atteindre du moment que 7 membres sur 15 sont élus par les magistrats. C'est notamment les provinces de Bujumbura et Mwaro qui sont le plus représentées même si on n'a pas pu trouver les provinces d'origine de tous les nouveaux promus. L'exécutif ne peut en aucun cas s'opposer à la volonté de ces derniers s'il ne veut pas les inciter à entamer un mouvement de grève. L'autre argument avancé est que dans certaines provinces, il y a très peu de juristes et il devient difficile de trouver parmi eux des candidats répondant au profil recherché. Mais dans le souci de cet équilibre, a expliqué Pascal Barandagiye, au moins chaque province a un ressortissant à qui l'Etat a placé dans un poste de décision. Profitant de sa présence au sénat, les sénateurs ont également manifesté leur inquiétude par rapport à la tenue des états généraux de la justice prévus avant la fin de l'année en cours. A cet effet, le ministre Barandagiye les rassure en indiquant que la commission chargée de les préparer est sur le point d'achever son dernier rapport. Ces états généraux auront donc lieu en décembre 2012, a-t-il conclu.

/CBV/ - Le procès des présumés assassins d'Ernest Manirumva a repris ce matin devant la Cour d'appel de Bujumbura. Tous les prévenus étaient présents mais la Cour a constaté que tous les prévenus n'avaient pas encore présenté leurs plaidoiries. Les avocats de la défense ont tenu à demander que le rapport de la 3ème commission nationale et celui la police fédérale américaine soient pris en considération et que par conséquent, les personnalités soupçonnées soient entendues par la Cour quelque soit leur rang. Ils ont aussi demandé la libération des détenus puisqu'ils viennent de passer 3 ans et que certains souffrent de graves maladies. Après de longues discussions sur la continuation ou non du procès, le siège a remis l'audience au 29 novembre afin de donner du temps suffisants pour que tous les prévenus présentent leurs plaidoiries, alors que la défense demandait que le procès reprenne jeudi ou vendredi. [Rpa/Bonesha/Télé-Renaissance/Isanganiro]

/JT/ - Le FORSC constate que le gouvernement burundais, en adoptant le projet de loi sur la mise en place de la commission Vérité et Réconciliation, a eu peur de la justice. Selon Raymond

Kamenyero, les victimes des atrocités qui ont endeuillé le Burundi n'ont pas été considérées. Il demande à l'Assemblée nationale et au Sénat de ne pas voter ce projet de loi et exiger que les victimes des maux qu'a connu le Burundi reçoivent une place qu'elles méritent. [Isanganiro]

/MPDJ/- Selon L'APRODH, le dossier du Major Désiré Uwamahoro ne devrait pas être traité par la documentation nationale. Pierre Claver Mbonimpa affirme que cet individu est soupçonné dans plusieurs dossiers et a même été jugé à Muramvya, mais le jugement n'a jamais été exécuté. Il dit donc que la police ne va pas accuser un autre policier. Il demande que ce dossier soit pris en mains par la Cour suprême puisque Désiré Uwamahoro a un privilège de juridiction. [Isanganiro]

/MPDJ//T/- Un militaire déserteur a été appréhendé à Ngozi et est incarcéré dans les cachots de la police à Ngozi. Hassan Mukeshimana est accusé de collaborer avec les islamistes d'Al-Shebab de la Somalie. Il aurait été dénoncé par un autre militaire qui affirme l'avoir vu en Somalie en train de combattre du côté des Al-Shebab. Il nie pourtant ces accusations et fait savoir qu'il a déserté l'armé pour se confier à une mission religieuse laquelle l'occupe actuellement, a-t-il fait savoir. La police de Ngozi confirme cette arrestation. [Isanganiro/Rpa]

/CBV/- Le procès en appel des présumés assassins d'Ernest Manirumva, ancien vice-président de l'Olucome va reprendre demain devant la Cour d'appel de Gitega. Les organisations engagées pour une justice pour Manirumva demandent à la Justice burundaise de bien traiter ce dossier afin de traduire les vrais responsables de cet assassinat devant la justice. Pacifique Nininahazwe dit que les juges doivent vaincre la peur et demander la traduction des personnes citées dans les différents rapports produits par les différentes commissions qui ont travaillé sur ce cas. Il leur demande de ne pas travailler comme leurs prédécesseurs. [Bonesha/Rpa/Isanganiro/Télé-Renaissance]

/MPDJ/- Le porte-parole de la Cour suprême fait savoir que le dossier du Major Désiré Uwamahoro est connu de la Justice burundaise. Elie Ntungwanayo fait savoir que les tâches sont divisées entre la documentation et la Justice même si cette dernière est supérieure à la première. Il attend que le dossier soit transmis à la Justice pour en savoir plus. La documentation affirme qu'il n'est pas au service mais qu'il est emprisonné à la documentation sans en dire plus. [Isanganiro]

/CBV//INF/- Une fille a mis au monde un enfant sur la colline de Muyeba de la commune de Musigati en province de Bubanza et elle l'a tué et enterré sous son lit. Emelyne a été arrêtée par les militaires qui l'ont par la suite transférée à la police où elle est détenue. Sa mère a été aussi appréhendée pour complicité dans cette affaire. Le corps de l'enfant a été dignement enterré ce lundi dans l'après midi et la population demande que justice soit rendu dans la transparence total pour cette victime innocente. [Rpa]

/P//T/- Un membre du parti UPD-Zigamibanga a été arrêté dans la zone de Ndava de la commune de Buganda de la province de Cibitoke. Désiré Bigirimana est accusé de collaboration avec les

groupes armés qui ont attaqué la province de Cibitoke au début de ce mois. Il était introuvable depuis quelques jours et sa famille fait savoir qu'il est victime de ses convictions politiques. Elle demande sa libération puisqu'il n'a jamais collaboré avec ces groupes. [Bonesha]

/MPDJ/- Le Major Désiré Uwamahoro est incarcéré dans les cachots du service national des renseignements depuis ce samedi. Il serait accusé de vol de véhicules, de grosses sommes d'argent, de tortures et d'exécution extrajudiciaire. [Rpa]

/GP/- Le ministre de la Justice a affirmé devant les députés que d'ici la fin de l'année, plus de 7.000 prisonniers seront libérés dans le cadre de la mise en application de la grâce présidentielle décidée le mois de juin dernier pour désengorger les prisons burundaises. Pascal Barandagiye a aussi répondu aux inquiétudes des députés quant aux décisions de la CNTB. Les députés ont souligné l'inconstitutionnalité de la loi régissant la CNTB qui lui accorde le pouvoir de jugement et de mise à exécution de ses décisions, lequel est exclusivement réservé aux Cours et Tribunaux. Le ministre a affirmé que cette loi va continuer à régir les activités de la CNTB jusqu'à ce qu'elle soit abrogée. Mais, dans l'entretemps, il a demandé aux Tribunaux de ne pas accueillir des litiges que la CNTB a déjà tranchées. [Isanganiro/Rtnb/Télé-Renaissance]

/MPDJ//CBV/- Les présumés assassins du caporal chef Ntahomvukiye Révérien, militaire de la 3èmee Région militaire assassiné en date du 18 octobre dernier et retrouvé enterré à moitié avec la tête coupée, demandent qu'ils soient libérés puisque la commission chargé de faire des enquêtes vient de passer tout un mois sans aboutir à publier son rapport. Le procureur de la République à Kayanza quant à lui dit que cette commission a demandé un délai supplémentaire pour continuer les investigations. [Rpa]

/COR//MPDJ/- Un officier de la police judiciaire (OPJ) à Ngozi est incarcéré depuis ce mardi dans les cachots de la PJP à Ngozi. Ernest Niyomwungere est accusé d'avoir détourné une somme de 300.000FBu appartenant à un commerçant du nom de Ngendo Emmanuel qu'il a retirée d'une somme de 1.000.000FBu qu'un autre débiteur devait à Ngendo et qui lui avait été remise après une procédure de réconciliation. Il s'est expliqué en disant qu'il a emprunté cette somme. Il a été arrêté sous l'ordre du procureur de la République à Ngozi. [Rpa]

/MPDJ//CBV///VIOL/- Le directeur du Lycée Communal de Rango en province de Kayanza a été arrêté par le chef de la documentation à Kayanza. Il aurait été arrêté sur demande de l'administrateur de la commune de Rango qui craindrait une éventuelle succession de ce directeur au poste d'administrateur communal. Mais ce dernier dément et fait savoir qu'il aurait été arrêté puisqu'il a engrossé deux filles de son établissement dont une de la 7ème année qui habite chez lui. Le procureur de la République à Kayanza fait savoir qu'il demandé aux cachots de la police dans toute la province de Kayanza de ne pas accueillir ce directeur puisqu'il a été arrêté à son insu. Actuellement, Bitariho Evode serait détenu à Bujumbura. [Rpa]

/T/- Six personnes, toutes originaires de la zone Kabuye de la commune et province de Kayanza, sont incarcérées au cachot de la police au chef-lieu de la province de Kayanza. Elles ont été appréhendées dans la commune de Mubimbi de la province de Bujumbura, dit rural. Elles sont soupçonnées de vouloir aller s'enrôler dans les groupes armés. Leurs familles crient à l'injustice puisque ils étaient partis chercher de l'argent dans cette province et n'avaient pas l'intention de s'engager dans les groupes armés. Elles demandent leur libération. [Rpa]

/I//CBV/- Deux personnes sont incarcérées au cachot de la police au chef-lieu de la commune Marangara de la province de Ngozi. Elles sont en train d'être interrogées sur le décès d'une fille muette qui a été retrouvée morte le week-end dernier. Le chargé de la sécurité dans cette commune confirme cette détention et fait savoir que les enquêtes sont en cours et avancent bien. Certains pensent que cette arrestation est liée à un autre dossier de viol sur Ndikumana, cette fille muette qui vient d'être assassinée, viol qui avait eu lieu l'année passée et dont le dossier se trouve en justice. [Isanganiro/Rpa]

/JT/- Le porte-parole de la Cour suprême estime que même si les magistrats sont accusés de manque d'indépendance, les choses marchent plutôt bien dans le domaine de la justice. Elie Ntungwanayo voit que les juges se sacrifient pour que la justice burundaise fonctionne comme il faut. Sur les accusations portées contre la CNTB dont le président a affirmé que les tribunaux n'ont pas de place dans ses décisions, il dit que la loi est claire et accorde des prérogatives à la justice sur toutes les décisions que les parties en cause jugent illégales. Pour lui, la CNTB ne constitue pas une exception et personne ne pet ôter cette prérogative aux juges. [Bonesha]

/CBV///VIOL/- Le chef de zone Muyebe, commune de Musigati en province de Bubanza, est accusé d'avoir engrossé une fille élève en 7ème année au Lycée Communal de Muyebe. Agée de 17 ans, elle a été chassée de l'école selon le directeur de cette école et a ensuite révélé le nom de Rénovat Bigiraneza comme étant le père de l'enfant. Ce dernier ne nie pas les faits qui lui sont reprochés puisqu'il aurait même entamé des procédures de réconciliation avec la famille de la victime en promettant d'aider la famille à prendre soins de l'enfant. Suite aux plaintes de la famille, un mandat d'arrêt a été émis par la police de Musigati mais les militaires qui l'ont reçu se sont plutôt engagés dans cette procédure de réconciliation. Le directeur communal de l'enseignement de Musigati, le chef de la colline Muyebe, l'administrateur communal de Musigati ainsi que l'association « Bafashe bige » demandent tous que cet administratif soit arrêté et traduit devant la justice. Un tel comportement de la part d'une autorité se saurait être toléré. Ils demandent aussi la traduction en justice de ces militaires qui veulent se transformer en médiateurs. [Bonesha/Rpa]

/RJ/- Burundi: Mpozagara jugé, la France condamnée. / Les tortionnaires burundais, Simbananiye – Micombero – Mpozagara (Photo Collectif Septembre Décembre '69 CSD'69)

Chantal Nsamirizi, la nièce de l'ancien tortionnaire burundais Mpozagara Gabriel, vient d'être reconnue par la Cour Européenne comme « esclave moderne ».

Chantal Nsamirizi a été reconnue, en octobre dernier, comme « esclave moderne » par la Cour

Européenne.

Selon les informations qui circulent, Chantal Nsamirizi était logée dans une cave, elle échappait rarement aux coups de balai et aux brûlures. Pendant quatre ans, Chantal Nsamirizi, a été, avec sa sœur, l'esclave de sa tante et de son oncle (Famille Mpozagara et son épouse). Mais, le 11 octobre dernier (2012), la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné la France pour ne pas avoir mis en place « un cadre législatif et administratif permettant de lutter efficacement contre la servitude et le travail forcé », rapporte le journal « Le Monde ». La France doit payer 30 000 euros à Chantal Nsamirizi aujourd'hui âgé de 34 ans.

Voilà ce que raconte le journal « le Monde » …

Chantal et sa petite sœur étaient arrivées en France, à Ville d'Avray (Hauts-de-Seine) , à 15 ans en 1993.

Selon Chantal Nsamirizi, à la mort de ses parents, sa tante leur annonce : « Sachez que vous n'avez plus de parents, c'est fini ». Les deux adolescentes sont alors logées dans une cave sans chauffage ni fenêtre et ne se lavent qu'au seau d'eau au-dessus de toilettes à la turque, précise le journal « Le Monde ».

Elles reçoivent régulièrement des coups de balai lorsqu'elles s'endorment alors que leurs « maîtres » sont toujours éveillés. Chantal commence à voir apparaître des boutons qu'elle ne peut pas soigner et qui se transforment en plaies purulentes.

Alors que sa jeune sœur se rend, à pied et le ventre vide, au collège situé à cinq kilomètres du domicile, Chantal reste à la maison pour s'occuper des tâches ménagères ingrates et affiche sur les bras des traces du fer à repasser brûlant que lui jette régulièrement sa tante. Si parfois elles imaginent s'enfuir, elles n'osent pas franchir le pas. Leur tante les menace de les renvoyer au Burundi où, selon elle, elles se feront « déchiqueter ».

En 1998, une camarade de classe de la cadette s'inquiète de sa maigreur et l'oriente alors vers l'association « Enfance et Partage ». Le 4 janvier 1998, les deux sœurs s'enfuient enfin. Les journalistes Sylvie O'Dy et Dominique Torrès, fondateurs du « Comité contre l'esclavage moderne » réussissent à convaincre le directeur général de l'Unesco de lever l'immunité de l'oncle des jeunes filles. L'année suivante une information judiciaire est ouverte.

En 2007, le tribunal correctionnel de Nanterre déclare le couple coupable d'« hébergement et conditions de travail incompatibles avec la dignité humaine ». La tante est également reconnue coupable de violences aggravées.

Mais, en 2009, la cour d'appel de Versailles relaxe le couple et ne retient que les faits de violence aggravée. Et en 2010, la Cour de cassation rejette le pourvoi des deux sœurs. A Strasbourg, on ne voit pas la chose du même œil. Pour la Cour Européenne, il y a eu violation de l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme où il est écrit que « nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ». Dans les colonnes du « Monde », Chantal ne cache pas son émotion : « Avec ça, les gens sauront un peu ce qui se passe sur la Terre en cachette ».

Mpozagara Gabriel, le tortionnaire burundais.

Au Burundi, alors que l'on prépare une Commission Nationale Vérité Réconciliation, le Collectif Septembre Décembre '69 (CSD'69) rappelle la dangerosité de laisser des criminels dans la nature. On ne rigole pas avec ce genre de chose …

Le bourreau, Mpozagara Gabriel, en question, est un ancien procureur générale, sous le régime dictatorial des Bahima Burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya), qui a fait près de 4.5 Millions de victimes au Burundi en près de 40 ans de règne.

Il est triste de voir ce que le tortionnaire Mpozagara Gabriel a fait à ses propres nièces … Le CSD'69 invite les lecteurs à relire son communiqué réalisé il y a deux ans intitulé : « Le chat qui se fait moine n'oublie pas ses habitudes, le cas Mpozagara ! » (1). Ce document permet de comprendre cet homme, ancien procureur de la République sous la Dictature des Bahima burundais,et surtout sa proximité avec le Dictateur sanguinaire Micombero Michel.

Un nombre important de Barundi sont morts suites à de nombreuses tortures ordonnées par le tortionnaire Mpozagara alors procureur. On peut nommer des citoyens Barundi honorables comme M.Bankanuriye, le député M. Jean-Baptiste Kayabu, le docteur Cyprien Henehene (ancien ministre de la santé sous la Monarchie), les officiers Karolero, Katariho et Bazayuwundi, etc. Selon les témoins de l'époque, les tortures avaient été brutales et cruelles au point que plusieurs détenus en avaient succombé.

Entre 1993 et 2003, le Burundi a vécu une guerre civile. Il s'agissait d'en finir avec la Dictature des Bahima burundais. Dès lors, un grand nombre des -enfants de la Dictature- a fui le pays et ce sont rendus en France (Pays qui a soutenu la Dictature des Bahima burundais). L'épisode tragique d'esclave que l'on évoque ici démontre un part de la méchanceté du Régime de la Dictature que les Barundi ont subi. Malheureusement, elle s'est exportée en France…

Aujourd'hui, au Burundi, grâce à de nombreux jeunes gens qui ont donné leur vie pendant la guerre contre la Dictature et que l'on commémore en ce mois de novembre, les Barundi se sont débarrassés,en parti, de leurs cauchemars et ont retrouvé leur liberté depuis 2003 …

Désormais les victimes Barundi, tout comme Chantal Nsamirizi, réclament eux aussi justice !

(1) Note: Communiqué du Collectif Septembre Décembre '69 (CSD'69), http://www.burundibwacu.info/spip.php?article178 DAM, NY, AGNEWS, le 11 novembre 2012

/V/- Deux travailleurs de la Banque de Crédit de Bujumbura, antenne de Kayanza, sont incarcérés depuis 4 jours dans les cachots de la police de Kayanza. Ils sont accusés d'avoir détourné en trois tranches une somme de plus de 8.000.000 sur le compte d'un client de cette banque. Ils nient pourtant ces accusations portées contre eux et font savoir qu'on ne peut pas prendre une somme de plus d'un million sur un compte de quelqu'un sans l'autorisation du gérant de l'antenne. [Rpa]

/S/- Une vingtaine de personnes toutes adeptes d'Eusébie Ngendakumana sont détenues au cachot de la police à Gahombo de la province de Kayanza depuis ce dimanche. Elles sont accusées de vouloir perturber la messe à Rukago comme l'indiquent les sources policières. Ces personnes nient toutes ces accusations. Affirmant qu'elles ont été arrêtées par d'autres chrétiens de la paroisse de Rukago alors qu'elles venaient à la messe comme tous les autres chrétiens. Entre temps, Eusébie dit ne pas comprendre pourquoi la police encercle son lieu de prière et empêche toutes les activités qui s'y déroulaient. [Rpa/Isanganiro]

/RJ/- Selon les organisations de défense des droits de l'Homme, plus de 100 personnes sont encore détenues dans la prison de Ngozi alors qu'elles remplissent les conditions requises pour bénéficier de la grâce présidentielle décidée au mois de juin dernier. Trois autres sont encore sous la condamnation de la peine de mort alors que cette sanction a été abolie par le code pénal de 2009. Elles n'ont pas bénéficié de l'allégement de la peine que ce texte prévoit. Le directeur de la prison de Ngozi fait savoir que les dossiers de toutes ces personnes ont été transmis au ministère de la justice pour un réexamen. [Rpa]

/S//JT/- Le Tribunal de grande instance de Rutana fait savoir que les conflits fonciers sont très fréquents dans cette province judiciaire. Le président de ce Tribunal affirme que le plus souvent, les rapatriés sont opposés aux occupants et la situation devient telle que les conflits sont interminables. Ceci est sans doute dû à la situation engendrée par les conflits non réglés définitivement par la CNTB dans cette province. Il demande à la CNTB un examen minutieux des dossiers qui lui sont soumis. [Bonesha]

/RJ//JT//MPDJ/- Burundi: Des victimes désabusées par la nomination du dictateur Buyoya. / Le Dictateur burundais Pierre Buyoya (Photo : TV5) / Au Burundi, le Dictateur Buyoya est perçu comme un criminel (*) qui tente d'échapper (lui et son réseau) à la justice nationale et internationale.

Mais, au niveau géopolitique, cet homme est la personne qui a permis, à la France, de garder un pied dans le giron politique de la région des Grands Lacs africains pendant la grande guerre des Grands Lacs face à la prise de pouvoir des anglo-saxons (USA/UK) dans cette partie de l'Afrique jadis francophone … Et la France ne l'oublie pas. Tout cela au grand dame des victimes de la Dictature sanglante qui a sévit pendant une quarantaine d'années au Burundi …

Les associations des victimes de la Dictature des Bahima burundais sont mécontents de la récente nomination du Dictateur Pierre Buyoya au poste de haut représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel.

M. Augustin Nzeyimana, du Collectif Septembre-Décembre 1969, pense que ce genre d'actions ne font que renforcer financièrement tout le réseau des -enfants de la Dictature- :

» Cela ne va pas faciliter à dire la vérité lors de la Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR). On sait aujourd'hui que certains militaires et qu'une partie importante de la société civile burundaise, toujours très agressive vis à vis du processus démocratique actuel et surtout muette vis à vis du génocide/régicide commis sous la Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya),qui a fait plus de 4.5 Millions de victimes Barundi en 40 ans de règne, sont financés (ou jouissent du réseau) par la fondation de l'ancien dictateur … », répète M. Nzeyimana.

Pour le Collectif Septembre-Décembre 1969, les associations des victimes Barundi de la Dictature des Bahima Burundais ne peuvent faire face -financièrement- à cette dynamique de renforcement du réseau des -enfants de la Dictature-, orchestré de l'extérieur. Selon toujours le Collectif, aujourd'hui, on perçoit même des familles de victimes qui sont approchées pour -acheter leur silence- afin qu'ils ne se présentent à la CNVR … Cette décision de Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, la nouvelle présidente de la Commission de l'Union Africaine de nommer l'ancien dictateur Buyoya sonne très mal à Bujumbura …

M. Nzeyimana du Collectif explique même qu'avec ce renforcement financier du Dictateur, il devient très difficile à l'appareil judiciaire du Burundi, avec les moyens qu'elle dispose, de se mettre en action. Et pourtant … Voici le témoignage d'un résident burundais canadien, M. Nduwimana, sur l'implication du dictateur Buyoya concernant l'assassinat du héros burundais de la Démocratie, feu Ndadaye Melchior, premier président démocratiquement élu en 1993 : "Le Major Pierre Buyoya aurait lancé la campagne de coup d'Etat, lorsque devant ses proches collaborateurs, il aurait déclaré au Mess des Officiers de la Garnison de Bujumbura, « je n'ai pas perdu les élections parce que j'avais un mauvais programme, mais plutôt parce que les burundais ont choisi de remettre le pouvoir aux divisionnistes. Messieurs les officiers, prenez vos responsabilités.» Vrai ou faux ?

En tout cas, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1993, avant même que le nouveau président élu ne soit investi dans ses nouvelles fonctions, un groupe des putschistes tente une attaque contre la résidence privée du futur président de la République, Melchior Ndadaye. A la tête de ce commando, il s'y trouve le Lt-Col Sylvestre Ningaba, chef de cabinet du Président Pierre Buyoya I (1987 – 1993). Un homme de ce rang pouvait-il se lancer dans cette aventure dans que son patron ne soit au courant ? Peut-être.

Mais l'histoire retiendra que, harcelé de toutes parts, le Major Pierre Buyoya aurait décidé d'arrêter ce putsch en téléphonant vers deux heures du matin, le Lt-Col Apollinaire Nzunogera, alias Cow-Boy (1er bataillon des parachutistes) et le Lt-Col Pancrase Girukwigomba (11e bataillon des blindés) de ne rien laisser sortir. Ils avaient pour mission de fournir l'appui logistique, notamment en engins lourds, pour l'attaque de la résidence de Melchior Ndadaye, élu comme président de la République mais non encore investi. Signalons d'ailleurs qu'une Commission d'Enquête des Ong's a relevé une certaine « continuité étonnante entre le putsch du 3 juillet et celui du 21 octobre 1993, avant même que ne se multiplient les révélations. »

Durant toute la nuit du 20 et la journée du 21 octobre 1993, le Major Buyoya n'a pas fait le moindre signe de vie. Aucun message radiotélévisé pour calmer la situation ou apaiser les tensions. Pourtant, il avait et a toujours une grande influence sur certains officiers supérieurs et généraux de ce pays et dans toutes les garnisons. Pour certains observateurs, il ne pouvait pas arrêter un mouvement des troupes qu'il aurait lui-même commandité. Dans ses révélations du 25 août 1997, le Lieutenant Jean-Paul Kamana, depuis son exil ougandais à l'époque, sur la Voix d'Amérique (VOA) captée à Bujumbura (Burundi), accusa en âme et conscience, nommément, le Major Pierre Buyoya d'être celui qui a organisé le putsch. Il précisa même que lui et le Lieutenant John Ngomirakiza, a escorté François Ngeze chez le Major Pierre Buyoya, dans la nuit du 23 octobre 1993, aux environs de minuit, quand le coup d'Etat était en train de subir des fortes pressions de la communauté internationale.

Au niveau de l'exécution du putsch, la Commission d'Enquête ci-haut citée a été frappé par la participation active de nombreux militaires qui faisaient partie de la sécurité personnelle du Président Pierre Buyoya (1987 – 1993). Ceux qui avaient été mutés depuis juillet se sont arrangés pour être à Bujumbura autour du 20 octobre, pour « soins médicaux », alors que d'autres, bien que mutés, étaient parvenus à éviter de rejoindre leurs nouvelles unités ! Tout laisse croire qu'il y avait eu une consigne bien claire. Le Major Pierre Buyoya s'est lui-même trahi par les actes qu'il posa, après son énième coup de force, du 25 juillet 1996. Tous ceux qui auraient pris une part active dans le putsch du 21 octobre 1993 ont été hissés par ses soins, au sommet de l'Etat, dans les hautes sphères militaires et dans toutes les institutions de Transition : le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat et la Diplomatie. Dans ce bourbier politico-judiciaire, même si l'équation s'annonce très difficile à résoudre, il revient à la justice burundaise ou à une Cour Spéciale Internationale d'établir toutes les responsabilités dans ce dossier hypersensible, qu'il faudrait d'ailleurs manier avec des gants, des gilets anti-balles et un double casque !

Ainsi, le 21 octobre 1993, aux environs de dix heures trente du matin, Melchior Ndadaye, nouveau président élu du Burundi, aux affaires depuis seulement 102 jours, est sauvagement et cruellement assassiné ! Sa mort aurait été transformée en grand spectacle qui s'est déroulé dans un local pourvu de larges fenêtres, ce qui permettait aux militaires présents sur les lieux, d'assister presque en direct, comme un match de football ! Tout aurait également été tenté pour dissimuler le cadavre présidentiel, mais en vain ! Plus tard, les circonstances de cet ignoble assassinat ont été déterminées à partir des données objectives résultant de l'autopsie du Président Melchior Ndadaye, fait par le médecin légiste Pol Dodinval, le 19 novembre 1993. en ce qui concerne le mode opératoire, l'autopsie a établi que ce décès fut consécutif à des multiples coups portés par des instruments tranchants et piquants avec hémothorax et possibilité d'utilisation d'une corde placée dans la bouche du président. »

Les guerres au Burundi, au Rwanda, et en RDC ont atteint les 10 Millions de morts entre 1993 (assassinat du Président Ndadaye) à 2006 (date 1ère élections démocratique en RDC). Alors au nom des intérêts de tel ou tel, peut on laisser des criminels ou des assassins impunis ?

La question est posée au Burundi avec ce laisser aller concernant l'ex-Dictateur sanguinaire Buyoya qui jouit d'une équipe de communication redoutable, grâce à son ange gardien – la France – , qui essaient de le rendre plus blanc que blanc afin de le faire devenir à tout prix – un homme de paix – pour que les futurs juges internationaux de la CNVR en perdent leur latin … (*) – Le Génocide/Régicide du Burundi : [http://www.burundi-agnews.org/genocide.htm] ; - Les Camps de Concentration du dictateur Buyoya : [http://www.burundi-agnews.org/ccburundi.htm] ; - L'Histoire du Burundi : [http://www.burundi-agnews.org/histoire_du_burundi.htm] ;

DAM, AGNEWS,NY, le 4 novembre 2012.

/MPDJ/- Le policier de la province de Gitega qui a été battu par des jeunes Imbonerakure de cette province a été transféré dans la prison de Gitega. Donatien Manirakiza surnommé Kiradodora aurait été transféré à cette prison sur demande de certains des hauts gradés de la police à Gitega. Ses amis policiers disent ne pas comprendre le comportement de la justice sur cette question où celui qui a été battu est incarcéré alors que ceux qui l'ont battu sont en liberté. [Rpa]

/T/- Deux hommes ont été arrêtés à Muyinga et sont incarcérés dans la prison centrale de la province. Selon des sources sur place, ils sont soupçonnés de vouloir rejoindre les groupes armés en Tanzanie. Cependant, ils affirment qu'ils se rendaient en Tanzanie pour y chercher du travail. Ils s'ajoutent à une dizaine d'autres qui sont incarcérés dans les cachots de la police judiciaire de Muyinga pour les mêmes faits. Ces derniers ne comprennent pas pourquoi ils ont été appréhendés et incarcérés à Cankuzo et transférés dans les cachots de la province de Muyinga. Ils clament leur innocence au moment où la police judiciaire affirme mener des enquêtes à ce sujet. [Isanganiro/Bonesha/Rpa]

/JT/- Burundi: Des solutions pour les victimes de la dictature (CNTB) / Les rapatriés Barundi / Alors que l'on annonce la création imminente de la Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) au Burundi, la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB) poursuit remarquablement son travail. Elle vient de promettre aux victimes de la dictature des régimes

militaires des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya) qu'ils pourront récupérer leurs biens…

La dictature des Bahima burundais a fait plus de 4.5 Millions de victimes Barundi en près de 40 ans de règne. Depuis les années 2000, fin de la guerre civile burundaise, près de 2 Millions de Barundi ont été rapatriés (1) ou sont rentrés volontairement chez eux au Burundi. Avec le processus de justice transitionnel en cours, une Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB), mise en place en 2006, tente de trouver des solutions pratiques pour ces millions de rapatriés qui se réinstallent dans leur pays d'origine …

Ces derniers jours, les victimes de la dictature burundaise, parmi eux de nombreux rapatriés, exigent leurs biens familiaux autrefois spoliés sous la Dictature. En ce moment, les questions les plus épineuses résident surtout dans les communes de Rumonge, Ruhororo et Kirundo…

Selon le porte parole de la CNTB, M. Dieudonné Mbonimpa, les victimes de la Dictature burundaise doivent retrouver leurs biens. C'est un minimum !

Le président de l'ex-parti unique Uprona, organisation responsable de cette situation que vit actuellement le Burundi, Charles Nditije trouve qu'on ne pourra pas satisfaire toutes les victimes car, les occupants actuels, que vont-ils devenir ? Errer dans la nature!?

La majorité des autres partis politiques burundais trouve la position de l'ancien parti unique assez indécente… De nombreux Barundi, membres de partis politiques, pensent que l'Uprona devrait plutôt essayer de trouver des solutions suite au mal qu'il a causé aux Barundi ! Par exemple de milliers d'anciens « apparatchiks », membres de l'Uprona, ont planqué leurs argents volés aux Barundi en Suisse ou dans des paradis fiscaux ! Qu'ils rapatrient déjà cet argent et on y verra déja un peu plus claire …

Il y a quelques semaines, une centaine de citoyens Barundi résidant en zone Rubirizi en Commune de Mutimbuzi de la Province Bujumbura,avaient observé un sit-in devant le CNTB.

Ces habitants, majoritairement des femmes, qui s'étaient réfugiées en Tanzanie et en RDC, pendant la dictature féroce des Bahima Burundais, réclamaient la restitution des terres de leur famille.

Ils avaient été expropriés en 1972 par la société Ruzizi, suite au génocide/régicide (2) qui avaient emporté la vie de plus de 500 000 Barundi. Actuellement, leurs terres sont exploitées par une personne du nom de M. Serge Muheto. Mgr Sérapion Bambonanire, le Président de la CNTB, les avaient rassuré en leur disant qu'il allait leur trouver des solutions.

(1) Les réfugiés Barundi, http://www.burundi-agnews.org/agnews_refugees.htm
(2) Le génocide/régicide du Burundi, http://www.burundi-agnews.org/genocide.htm
DAM, NY, AGNEWS, le 12 novembre 2012

Octobre 2012 :

/T/- Nouveau report dans le procès du journaliste Hassan Ruvakubusa

26 oct. 2012 ... On rappelle que le tribunal de grande instance à Cankunzo avait condamné Hassan Ruvakuki et certains de ses coaccusés à une peine ... www.cosome.bi/spip.php?article1480 -

- Le procès en appel du journaliste Hassan Ruvakuki et coaccusés a repris ce jeudi à la Cour d'appel de Gitega. L'appel des prévenus par lequel le président de la séance a commencé a fait pressentir que Ruvakuki ne sera pas entendu aujourd'hui. Seuls deux prévenus ont été entendus même si le deuxième n'a pas terminé ses plaidoiries quand les juges ont suspendu l'audience à 17h 15 minutes alors qu'elle avait commencé à 10h 50 minutes, avec un retard de presque 2 heures. Les deux prévenus ont tous nié les faits dont ils sont accusés arguant que c'est la première fois qu'ils s'expliquent puisque le Tribunal de grande instance de Cankuzo ne leur en avait pas donnés l'occasion. Le procès a été remis au 7 novembre 2012 où il prendra trois jours successifs, du 7 au 9 novembre. La population de Gitega avait répondu présente malgré la pluie. [Télé-Renaissance/Rpa/Isanganiro/Bonesha]

- Reporters Sans Frontières espère que Ruvakuki sera entendu à l'audience publique de ce jeudi. Selon le président de la division africaine de cette association, Ruvakuki n'a commis aucun crime en se rendant en Tanzanie et ne mérite que la libération. Pierre Ambroise demande aussi que Ruvakuki ne soit pas traité comme les autres coaccusés puisqu'en se rendant en Tanzanie, il était en train de faire son travail. Il n'a rien à avoir ni avec les terroristes ni avec les combattants d'un quelconque groupe rebelle. [Rpa/Bonesha]

- Selon Reporters Sans Frontières, c'est une honte pour la justice burundaise de voir le procès de Ruvakuki reporté encore une fois sans que ce dernier puisse être entendu. Le directeur de la division Afrique de cette organisation déplore le fait que le gouverneur de province se soit ingéré dans le fonctionnement de la justice pour des motifs non fondées. Pierre Ambroise affirme que c'est un des motifs parmi tant d'autres qui sont orchestrés pour faire croupir Ruvakuki et ses coaccusés dans la prison. Il fait un clin d'œil aux autorités burundaises que leur association ne va pas croiser les bras devant cette situation et va travailler d'arrache pieds jusqu'à ce que Ruvakuki soit libéré. [Bonesha/Rpa]

- La même réaction est celle de la défense de Ruvakuki qui ne trouve pas de mots pour expliquer le comportement de la justice de suspendre l'audience suite à une simple lettre du gouverneur de Gitega. Maître Onésime Kabayaya trouve plutôt qu'il s'agit d'une immixtion du pouvoir exécutif dans les prérogatives du pouvoir judiciaire. Il demande le respect de la séparation constitutionnelle des pouvoirs. [Isanganiro]

- S'exprimant au nom de l'Observatoire de la Presse Burundaise, Innocent Muhozi trouve que le comportement de la justice est étonnant. Selon lui, tous les prévenus devraient rentrer pour

comparaître étant en liberté puisque la justice a fait preuve de manque de temps pour les entendre. Ce n'est donc plus de leur faute, qu'ils soient ainsi libérés, a-t-il martelé. [Bonesha/Rpa]

- Reprise du procès d'Hassan Ruvakuki ce jeudi devant la Cour d'appel de Gitega. Les avocats de la défense avaient demandé que Ruvakuki soit entendu aujourd'hui et que l'instruction puisse continuer jusqu'à ce que tous les prévenus soient entendus. Le président du siège leur avait répondu que leur demande sera analysée à la fin du procès. Aucune de ces propositions n'a été acceptée à la fin de l'audience puisque le procès a été reporté pour le 25 octobre et Ruvakuki n'a pas pu être entendu. Seul 3 prévenus ont été entendus et ont plaidé non coupable arguant qu'ils ont été torturés pour accepter les accusations portées contre eux. L'un d'eux a d'ailleurs montré aux juges les cicatrices de ces tortures. Jusqu'ici, seuls 8 des 23 détenus ont déjà été entendus. [Rpa/Bonesha/Télé-Renaissance/Rtnb/Isanganiro]

- Le directeur de la RSF Bonesha FM a exprimé son sentiment de désolation après le report du procès de Ruvakuki. Selon Patrick Nduwimana, c'est à cause du gouverneur de la province de Gitega que le procès n'a pas pu être remis à demain puisque ce dernier a sorti une décision selon laquelle il n'y aura pas de travail demain à Gitega. Selon cette autorité, ils seront en train de commencer les préparatifs de la célébration du centenaire de la ville de Gitega. Selon Patrick Nduwimana, c'est un motif parmi tant d'autres qui sont inventés pour faire durer le procès et faire croupir injustement Ruvakuki et consorts dans la prison. [Rpa/Bonesha]

- Alors que la comparution d'Hassan Ruvakuki est programmée pour ce jeudi, le directeur de la division Afrique au sein de Reporters Sans Frontières demande que la Cour d'appel de Gitega fasse son travail dans la sérénité et affirme d'ores et déjà que les accusations portées contre ce journaliste ne sont pas fondées. Selon Pierre Ambroise, il ne mérite que le relâchement. La défense de Ruvakuki ajoute qu'il n'a fait que son devoir de journaliste et demande que les débats se déroulent dans la transparence. Maître Fabien Sagatwa précise aussi qu'ils ont demandé que Ruvakuki soit entendu ce jour même. Quant à l'Association Burundaise des Radiodiffuseurs, l'affaire Ruvakuki est devenue internationale et ceux qui veulent le garder en prison devraient plutôt se ressaisir. [Bonesha/Télé-Renaissance/Isanganiro]

- La Cour suprême de Bujumbura affirme que le procès d'Hassan Ruvakuki a été bien instruit par la Cour d'appel de Gitega dans l'audience publique de ce lundi. Le porte-parole de la Cour suprême précise que le fait que Ruvakuki n'ait pas été entendu est dû à l'ordre dans lequel les accusés ont présenté leur recours ainsi que l'ordre dans lequel le ministère public a présenté ses accusations au juge. Elie Ntungwanayo dit que c'est cet ordre qui est suivi par les juges en appelant les accusés à la barre. Il est confiant que la prochaine fois, Ruvakuki sera entendu.

- Après le report de l'audience publique dans le procès de Ruvakuki et consorts, le représentant de Reporters Sans Frontières, le Directeur de la RSF Bonesha FM ainsi que l'avocat de Ruvakuki déplorent cette remise alors qu'il était prévu que Ruvakuki soit entendu. Pourtant, ils apprécient que le tribunal ait écouté tout le monde pendant l'audience et ils sont tous confiants que l'audience du 18 octobre sera une occasion de libérer Ruvakuki. [Bonesha/Rpa]

- Début ce lundi 8 octobre 2012 du procès en appel de Ruvakuki. La Cour d'appel de Gitega a estimé que le tribunal de grande instance de Cankuzo a massivement violé les droits de la défense et a déclaré les recours fondés. Tous les 23 condamnés étaient présents, mais, seuls 5 détenus du premier groupe composé de 10 condamnés ont été entendus. Le point commun de leurs déclarations est qu'ils ont été contraints de signer les dépositions au moment des enquêtes pour accuser les membres de l'opposition et de la société civile. Ils ont clamé ainsi leur innocence. Ruvakuki n'a pas pu être entendu et l'affaire a été remise au 18 octobre. A côté de la population qui était venue en nombre important pour suivre le procès, étaient aussi présents les diplomates des Etats-Unis, de la

France, de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Union Européenne, le chef de la section des droits de l'homme au BINUB, les représentants de Reporter Sans Frontières et de la société civile burundaise. [Télé-Renaissance/Rpa/Isanganiro/Bonesha]

- L'union burundaise des journalistes est confiante que Ruvakuki sera libéré par la Cour d'appel de Gitega au terme de ce procès. Alexandre Niyungeko précise qu'il n'y a pas une autre décision qui sera prise si ce n'est que celle de le relâcher puisqu'il n'a pas commis de faute en allant chercher des informations tant utiles pour le pays. Selon lui, aller voir les rebelles ne signifie pas qu'il y a complicité. [Isanganiro]

- Le porte-parole de l'ADC-Ikibiri souligne que le procès Ruvakuki et consorts est une occasion pour la justice burundaise d'honorer le pays. Chevineau Mugwengezo précise que sa libération rendra tous les Burundais fiers de leurs juges et le maintien en prison ne fera que retomber le déshonneur sur le même peuple. Il exhorte la justice à éviter le pire pour le Burundi lors la réunion de Genève de la fin de ce mois. [Bonesha]

- C'est le même son de cloche chez le FORSC. Pacifique Nininahazwe précise que la justice burundaise doit profiter de cette occasion pour se ressaisir et rendre justice à Ruvakuki et consorts. La libération de ces hommes va coller au Burundi et surtout à son président une belle image puisque ce dernier ne sera pas classé parmi les présidents qui ne respectent pas la liberté de la presse surtout pendant cette période où le Burundi attend beaucoup de la réunion de ses amis qui se tiendra à Genève la fin de ce mois. [Bonesha]

- Reporters Sans Frontières a publié un communiqué dans lequel elle demande à la justice burundaise de libérer Hassan Ruvakuki. Selon cette association, il n'a commis aucune faute en allant en Tanzanie puisqu'il était en train d'accomplir son travail. Elle est ravie du fait que beaucoup d'ambassadeurs accrédités au Burundi aient promis de suivre cette audience prévue lundi prochain et elle affirme qu'elle va elle aussi envoyer un émissaire, selon le même communiqué. [Bonesha/Isanganiro]

- La défense d'Hassan Ruvakuki demande aux juges de la Cour d'appel de Gitega de dire le droit et rien que le droit dans cette affaire. Maître Onésime Kabayabaya précise que le premier procès a été émaillé d'irrégularités et de violations de la loi. Il demande par la même occasion aux journalistes, aux organisations de la société civile, aux organisations internationales et aux ambassadeurs accrédités à Bujumbura de se rendre ce lundi 8 octobre 2012 à Gitega pour suivre de près cette audience. [Bonesha/Rpa/Isanganiro/Télé-Renaissance)

- Le journaliste Hassan Ruvakuki a adressé une correspondance au rédacteur en chef de RFI et au chef de la division Afrique dans cette même radio. Il a profité de la visite de ces deux responsables à la RFI dans la prison où il séjourne pour leur donner cette correspondance. Dans une lettre qu'il a nommée « Ma vérité », il précise qu'il est innocent et que sa place n'est pas en prison. Il termine en rappelant qu'il est confiant que justice lui sera rendue. [Bonesha]

/PJ/- Les travailleurs du ministère de la Justice autres que les juges et les procureurs ont abandonné leur mouvement de grève qu'ils allaient entamer ce jeudi conformément au préavis de grève qu'ils avaient émis la semaine dernière. Selon une correspondance adressée aux ministres des Finances et de la Fonction publique, ils affirment abandonner le préavis puisque les revendications sont en train d'être analysées et que le dossier avance d'une manière satisfaisante. [Rpa]

/CBV//T/- La famille d'un certain Innocent Nduwimana qui a été arrêté dans la commune urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura en possession d'un fusil et de grenades se dit inquiète puisqu'elle ne sait pas où il est détenu. Sa femme fait savoir qu'il a été embarqué par le vice-commissaire de la police dans la région Ouest, le commissaire Bigirimana dit Rutuku. Ce dernier leur avait dit qu'Innocent est détenu dans les cachots de la BSR mais la famille l'a cherché dans tous les cachots de la police en Mairie de Bujumbura sans le trouver. Elle demande qu'il soit incarcéré dans un endroit connu pour que son procès ne soit pas émaillé d'irrégularités bien qu'il serait justement accusé. [Rpa]

/P/- Kana Jean Fidèle a été relâché avec d'autres personnes qui étaient détenues avec lui à la documentation nationale depuis 6 jours. La documentation n'a pas voulu révéler les motifs de cette incarcération. [Rpa]

/PJ/- Le tribunal de résidence de Gitobe en province de Kirundo vient de passer plus de 4 ans sans locaux. Les juges travaillent dans une maisonnette en bois conçue comme les kiosques des marchés ou comme les poulaillers. Pas de toilette ni robinet à l'intérieur et les juges recourent au bureau communal pour les besoins hygiéniques. Les dossiers sont souvent attaqués et détruits par les souris et les autres insectes. Chose étonnante, ce tribunal est entouré par de belles maisons dont la permanence du parti au pouvoir le CNDD-FDD. Le président de ce tribunal demande qu'ils aient des locaux puisque ça fait longtemps que cette situation perdure. L'administrateur communal de Gitobe précise que la construction de ce tribunal est projeté pour l'année prochaine. [Bonesha]

/P/- L'ancien député du CNDD-FDD Kana Jean Fidèle est incarcéré dans le cachot de la documentation depuis 5 jours. Sa famille affirme qu'il est interrogé au sujet d'Hussein Radjabu et de Manassé Nzobonimpa. Elle affirme également qu'elle n'a pas le droit de lui apporter de quoi manger. Le porte-parole de la documentation affirme qu'il ne vaut pas la peine d'apporter de quoi manger aux personnes détenues à la documentation puisqu'elles sont nourries par la documentation. Sa famille ne comprend pas pourquoi Jean Fidèle est incarcéré pour ces motifs puisque chacun a la liberté d'opinion. Elle demande qu'il soit relâché. [Rpa]

/JT/ /MPDJ/- Burundi: Ndadaye Melchior, 19 ans déjà / Le site d'investigation burundais (Le Témoin – Nyabusorongo) revient sur l'assassinat de Feu Président Ndadaye en octobre 1993. Ce meurtre a plongé le pays dans une guerre civile qui a duré 10 ans. Voici le document : Ce 21 octobre 2012, les burundais commémorent le 19ème anniversaire de l'élimination physique du premier président démocratiquement élu, Melchior Ndadaye. C'était un jeudi matin, dans un camp militaire abritant le Bataillon Para, quand le coup fatal fut porté contre celui qui sera plus tard consacré héros de la démocratie, qui s'est éteint, étranglé par un certain Floribert Nduwumukama, surnommé KIWI, après d'interminables actions de torture physique et morale.

Il avait remporté, haut la main, les élections de juin 1993, à la surprise de son rival le Major Pierre Buyoya, qui croyait dur comme fer qu'il pouvait, sans difficulté aucune, gagner le scrutin présidentiel. Ndadaye ouvrait ainsi une ère nouvelle, la construction d'un Burundi nouveau « Uburundi Bushasha » caractérisé par la paix, la sécurité et le respect des droits de la personne

humaine.

Le 10 juillet 1993, c’est l’investiture et Pierre Buyoya passe le témoin à son successeur, la mort dans l’âme. Le même jour, le nouveau président de la République crée encore une fois la surprise et rend publique la liste des membres de son gouvernement, à la tête duquel il nomme une femme, d’ethnie Tutsi. Il affiche, par cela, sa volonté de réconcilier les burundais et d’enterrer à jamais le conflit ethnique. Il amnistie également cinq centaines de prisonniers politiques ou de droit commun et promet d’organiser le rapatriement des burundais exilés à cause des crises qui ont endeuillé le Burundi, tout au long de son histoire, depuis la période des indépendances.

Il n’ira pas au bout de sa réflexion ni de son action car il ne passera que quelques jours à la tête du pays. En effet, trois mois plus tard, dans la soirée du 20 octobre, sa résidence était attaquée par des putschistes, armés jusqu’aux dents et assoiffés de sang. Ils avaient tout planifié. Ndadaye ne pouvait leur échapper, encore moins certains de ses compagnons dont le Président de l’Assemblée Nationale Pontien Karibwami et le Vice-président de cette même chambre du parlement, l’Hon. Gilles Bimazubute.

Le président Ndadaye, informé, avait cru que c’était encore de petits soldats agités et qui allaient être vite maitrisés car il y avait déjà eu d’autres tentatives, au lendemain de sa victoire.

Même avant la publication des résultats, l’Uprona a tenté, dans la nuit du 1er au 2 juin 1993, de convaincre le président sortant, Buyoya, pour qu’il use de son influence afin que la Commission électorale ne proclame pas la victoire de Ndadaye.

Premier échec. Les résultats furent bel et bien publiés et Ndadaye, candidat du Frodebu, déclaré vainqueur.

Le lendemain, l’Uprona appelle au boycotte des élections législatives, pour protester contre la victoire de Ndadaye. Des étudiants, membres de l’Uprona, manifestent dans plusieurs rues de la capitale, déchirent leurs cartes d’électeur. La Commission Electorale est intimidée. Le grand perdant, l’Uprona, demande tout simplement l’annulation de toutes les autres consultations électorales, sans succès.

Voyant que les préparatifs pour les législatives se poursuivent comme si de rien n’était, l’Uprona choisi la voie de la force. Ainsi, le 16 juin 1993, a lieu la première tentative de coup d’Etat sous la direction du Lieutenant Bizuru. Le Camp Base se met en mouvement. La tentative a vite été étouffée, Deuxième échec donc et comme troisième échec, les élections législatives ont bel et bien lieu, le 29 juin 1993 et le Frodebu raffle la quasi-totalité des sièges à pourvoir. En effet, sur 81 représentants du peuple, le Frodebu en a eu 65 et l’Uprona uniquement 16.

Le courroux des extrémistes de l’Uprona ne faisait que s’aiguiser. L’ancien chef de cabinet du Major Buyoya, le Colonel Siningi décide d’entrer en action. Il organise un putsch le 3 juillet 1993. Quatrième échec. Il rencontre une résistance d’un jeune Capitaine Gratien Rukindikiza qui repousse l’assaut contre le palais présidentiel. Siningi est arrêté et écroué, à la prison centrale de Mpimba.

Vu qu’il y avait comme un vide institutionnel, le pays n’ayant point de président puisqu’il y avait un sortant et un élu et que les tentatives de coups de force se multipliaient, la sagesse a été de procéder à l’investiture du nouveau le plus rapidement possible afin de doter du pays d’institution présidentielle forte. Cette investiture initialement prévue pour le mois d’août 1993 a donc été ramenée au 10 juillet, ce qui a permis de tenir tranquilles le groupe de tutsi de l’Uprona et de l’armée pendant quelques jours, du moins pendant au moins deux mois.

Le 10 septembre 1993, au bout de plusieurs réunions clandestines, un groupe de 18 officiers de l'armée et de la gendarmerie signent un engagement pour le renversement du pouvoir de Melchior Ndadaye. Ils assument les actes qu'ils vont poser et se conviennent d'éliminer le même jour le Président de la République, celui de l'Assemblée Nationale et son vice-président ainsi que d'autres proches collaborateurs de Ndadaye comme Sylvestre Ntibantunganya, Richard Ndikumwami, Léonard Nyangoma et Juvénal Ndayikeza.

« Nous, officiers supérieurs des Forces Armées BURUNDAISES convenons que nous devons renverser le régime du Président Melchior NDADAYE. Nous devons préparer à un usage de force pour destituer non seulement le Président, mais aussi éliminer à tout prix ses subordonnés politique au niveau de : la Présidence, l'Assemblée Nationale, Documentation, Sûreté Nationale ainsi qu'aux Ministères clés. »

Dans cette réunion ils décident qu'une fois leur forfait commis, ils remettraient un hutu au pouvoir à savoir François Ngeze. Ce dernier dirigerait le pays pendant une petite période, le temps de calmer la population hutu, avant de céder le fauteuil au Major Buyoya. L'opération devait être financée par la société AFFIMET.

Ceux qui ont apposé leur signature sur le document sont :

1. Colonel Charles Nditije

2. Colonel Célestin Ndayisaba

3. Colonel Alfred Nkurunziza

4. Colonel Jean Bikomagu

5. Colonel Juvénal Nzosaba

6. Colonel Jean-Bosco Daradangwa

7. Colonel Gabriel Gunungu

8. Colonel Anicet Nahigombeye

9. Colonel Gérard Cishahayo

10. Colonel Laurent Niyonkuru

11. Colonel Pascal Simbanduku

12. Colonel Ascension Twagiramungu

13. Lt-Colonel Juvénal Niyoyunguguruza (Mamba Vert)

14. Lt-Colonel Janvier Baribwegure

15. Lt-Colonel Mamert Sinarinzi

16. Lt-Colonel Pancrace Girukuwigomba

17. Lt Bigirimana

18. Lt Jean Ngomirakiza.

Cependant, d'après un autre document signé la veille par le Colonel Daradangwe, président du Comité National de Salut Public, le Major Pierre Buyoya est à la tête de la mutinerie, transmet ses ordres via le Colonel Alfred Nkurunziza, beau frère d'Alphonse Marie Kadege. Sur terrain, le Colonel Jean Bikomagu et le Lt-Colonel Célestin Ndayisaba coordonnent tout le travail.

Ce coup d'état prévu le 10 septembre n'aura pas lieu. Il faudra attendre la nuit du 20 au 21 octobre pour faire éclater, au vrai sens du terme, une hécatombe sur le Burundi. Déjà, ce 20 octobre, pendant que le Président Ndadaye dirigeait le conseil des ministres, la rumeur de coup d'état circulait.

Quelques minutes avant 18h00', le Capitaine Mushwabure va trouver à la clinique Prince Louis Rwagasore, le Capitaine Rugigana qui a en charge la protection du Président Ndadaye, pour lui annoncer qu'un coup d'état était déjà en marche. Quelques minutes plus tard le Commandant Gaciyubwenge, Commandant en second du bataillon Para vient à la clinique avec le même message. Les choses deviennent sérieuses et le Capitaine Rugigana doit prendre des dispositions.

Le Chef de cabinet du Président Ndadaye appelle ainsi le Colonel Jean Bikomagu pour s'enquérir de la situation. Ce dernier tranquillise et rassure que la situation est sous contrôle. Le ministre de la défense, le Colonel Charles Ntakije fait de même. Il tranquillise.

Ndadaye rentre donc au palais, confiant en son armée. Ce n'est que légèrement après minuit qu'il est réveillé par des coups de feu. Le Capitaine Rugigana essaie de résister contre les militaires du 11ème bataillon blindé et du 1er bataillon Para qui ont lancé un assaut contre le palais présidentiel.

Une seule solution pour le brave Capitaine, évacuer le Président Ndadaye et sa famille, à bord de véhicules blindés vers le camp Muha, où ils resteront jusqu'à l'aube, quand le Colonel Jean Bikomagu livrera, en personne, le Président Ndadaye aux insurgés qui le transporteront jusqu'au Bataillon Para. Et c'est là qu'il rendra l'âme après avoir prononcé ces dernières paroles « Mwishe Ndadaye ntimwishe ba Ndadaye » (Vous éliminez Ndadaye mais n'étouffez pas son idéologie » - Nzoza Alphonsine (Source : http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/151-ndadaye-melchior-19-ans-deja)

/P//S/- Reprise du procès opposant le correspondant de la RPA dans la province de Bubanza à des miliciens Imbonerakure qui l'auraient battu. La défense apprécie comment les juges ont écouté tout le monde mais dit ne pas comprendre pourquoi ils n'ont pas écouté un jeune Imbonerakure qui est cité comme témoin par le partie demanderesse. Elle espère plutôt que cette occasion sera saisie à la prochaine audience fixée au 15 du mois prochain. [Rpa]

/MPDJ//JT/- Burundi: Kiwi accuse l'ex-Dictateur Pierre Buyoya / Au moment où l'Union Africaine vient de nommer l'ancien Dictateur Président Burundais Pierre Buyoya comme Haut représentant de cette institution au Mali et dans le Sahel, voilà que le terrain judiciaire s'invite … Son nom, NDUWUMUKAMA Philibert, alias KIWI. Il s'agit de l'homme qui a étranglé le Président du Burundi le 21 octobre 1993, Feu Melchior NDADAYE, sous l'ordre de ses supérieurs. Cet événement plongera le Burundi dans une guerre civile qui ne prendra fin que 10 ans plus tard

après la mort de centaine de milliers de Barundi … L'Homme vient d'être arrêté à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) au moment où il cherchait à rejoindre le groupe terroriste M23 (une des forces négatives qui tue, viole et assassine en RDC).

Le Capitaine M. NDUWUMUKAMA Philibert accuse nommément l'ex. Dictateur Pierre BUYOYA d'avoir été à l'initiative du projet de l'assassinat de Feu Melchior NDADAYE.

Voici le témoignage exclusif de cette homme, témoin gênant des pratiques de l'ancienne Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) qui a régné en maître de 1966 à 2003 au Burundi (responsable de plus de 4,5 Millions de victimes Barundi).

L'équipe du site d'investigation burundais – Le Témoin Nyabusorongo – nous fait partager ces minutes intenses passé avec le Capitaine M. NDUWUMUKAMA Philibert (KIWI) peu après son transfèrement au Burundi en provenance de la RDC : (propos recueillis par Evelyne KAGIYE et Serge KITURIRWA – Le Témoin Nyabusorongo – http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/148-arrestation-du-boucher-du-president-melchior-ndadaye-pierre-buyoya-et-jean-bikomagu-indexes) / Il s'appelle NDUWUMUKAMA Philibert, alias KIWI. C'est l'homme qui a étranglé le Président de la République, Melchior NDADAYE, dans la nuit fatidique du 21 octobre 1993. Il vient d'être arrêté à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) au moment où il cherchait à rejoindre le M23. Cet homme d'une cinquantaine d'année, cheveux blancs, d'un teint noir comme une nuit sans étoiles, ancien militaire burundais, affirme avoir participé à l'exécution du Président Melchior NDADAYE, premier Président démocratiquement élu dans l'histoire du Burundi. Il était en compagnie des lieutenants KAMANA et BIGIRIMANA, médiateurs entre les hommes de troupes et les officiers supérieurs au cours de la nuit qui a vu la décapitation de la démocratie au Burundi. Dans un entretien exclusif que l'équipe Nyabusorongo a eu avec KIWI peu après son transfèrement au Burundi en provenance de la RDC, le caporal devenu Capitaine pointe un doigt accusateur au major Pierre BUYOYA, alias Gustave (du nom du célèbre et mythique monstre burundais qui a bouffé beaucoup d'autres Burundais, et qui a valu à Pierre BUYOYA cette caricature ci-contre), et au Colonel BIKOMAGU comme les principaux initiateurs du projet d'assassinat de Melchior NDADAYE. Dans sa cellule en captivité, il regrette aujourd'hui que ces hommes soient toujours libres alors qu'ils ont gâché sa propre vie en l'obligeant d'errer comme Caïn alors qu'il n'a fait qu'exécuter leurs ordres via le Lieutenant KAMANA.

Après l'assassinant de Melchior NDADAYE, un certain nombre de militaires de l'armée burundaise ont été arrêtés et incarcérés. Cependant, une bonne partie de ces militaires impliqués dans l'assassinat de NDADAYE, soit 13 sur les 26 qui ont joué un rôle clé, ont pu soit se réfugier à l'étranger ou s'évader de la prison. Les 13 autres, dont KIWI, sortiront de la prison en 2006 grâce à la mesure prise de libérer les prisonniers politiques. En 2008, KIWI avec certains autres Burundais se rendront en RDC pour rejoindre le CNDP. KIWI a intégré le CNDP avec un grade de Lieutenant et deux ans après il est devenu capitaine. Il regrette le fait que ceux-là mêmes qui l'ont utilisé pour tuer NDADAYE n'aient pas pu le protéger et lui trouver du travail. Il cite nommément le colonel SIMBANDUKU qui aurait refusé de l'engager comme vigile dans sa société de gardiennage. Il continue à accuser ceux qui ont préparé le coup de l'avoir induit en erreur car aucune des promesses faites aux hommes de troupe n'a été tenue. Il se rappelle avec chagrin du message reçu de BIKOMAGU, quelques jours après le coup : « murabona ko ivyo twakoze vya perikise, none dushaka dusubize ubutegetsi » (Vous voyez que ce que nous avons fait a percuté, nous allons rendre le pouvoir : traduction de la rédaction). Il se rappelle aussi de la déception qu'il a pu lire sur les visages des militaires présents et surtout des promesses qui leur avaient été faites d'améliorer leur quotidien, d'augmenter leurs grades, etc. Il se demande pourquoi il a croupi en prison pendant 13 ans alors qu'il n'était que simple exécutant au moment où les cerveaux du coup d'Etat n'ont jamais été inquiétés, martèle-t-il.

Selon ses propres dires, le capitaine KIWI a été arrêté le 15 septembre 2012 par les Forces Armées de la RDC (FARDC), dans la localité de BUNAGANA, à l'Est de la RDC en compagnie de 7 autres combattants burundais qui allaient se faire enrôler au sein du M23. Après leur arrestation, Kiwi et ses compagnons ont été acheminés à l'Etat-major de l'Opération AMANI LEO. Une semaine après leur arrestation, ces combattants, issus des groupes rebelles burundais basés en RDC, ont été transférés au Burundi. KIWI et un groupe d'autres anciens militaires dont un certain (KATENDO) RUGAMBA ainsi que des jeunes tutsi sont partis en RDC en 2008 combattre dans les rangs du CNDP du Général Laurent NKUNDA avec l'espoir de non seulement gagner leur vie mais aussi et surtout de conquérir le pouvoir au Burundi après la conquête des deux Kivu. Selon toujours KIWI, après la désintégration du CNDP, le groupe dirigé par KIWI et RUGAMBA rejoint les dissidents du CNDP opposé au brassage des forces armées congolaises. C'est apparemment après une brouille avec ses supérieurs hiérarchiques, due à un partage très inéquitable de l'argent issu des différents pillages, que le Capitaine burundais décidera de quitter le groupe pour rejoindre les combattants du M23. Au moment où KIWI s'attendait à un partage pur et simple, le Capitaine Burundais ne recevait que ce que lui-même appelle « Motivation ». Il raconte en effet que lors d'une opération de pillage organisée par le Commandant de son Bataillon au cours de laquelle une somme de 10.000 dollars avait été récoltée, le Commandant a pris 4500 dollars tandis que le reste a été partagé entre les officiers proches du commandant au moment où KIWI n'a eu que 100 dollars en guise de « motivation ». Ce qui a davantage révolté KIWI serait le fait que le montant de cette motivation ne cessait de diminuer. Pour éviter que le Capitaine KIWI ne révolte les autres militaires, l'identité burundaise du capitaine a été mise en exergue ce qui créa des soupçons au sein même de son groupe. Pour éviter qu'il soit un jour tué, KIWI décida de quitter le groupe pour rejoindre le M23. Malheureusement pour lui, il sera arrêté avant d'arriver à destination.

KIWI affirme qu'il avait des contacts avec le M23 car il avait déjà travaillé avec la plupart des éléments de ce mouvement. L'objectif ultime des Burundais qui combattent au sein de ce mouvement, confie KIWI, est de parvenir à conquérir le pouvoir au Burundi. Un pacte secret a été conclu entre certains politiciens burundais et les responsable du M23 de se coaliser contre Bujumbura, une fois le Nord-Kivu conquis.

Pour cet ancien militaire du 11eme bataillon blindé, la désillusion est grande. « AMASE YA KERA NTAHOMA URUTARO », constate-t-il avec amertume. Dans cet adage en Kirundi, ils qualifient de « vieille bouse devenue inutilisable » ces politiciens nostalgiques du pouvoir. Ceux-là mêmes qui lui avaient commandé d'achever l'assassinat du Président Melchior NDADAYE par étranglement, mais qui n'ont jamais été inquiétés. C'est ce message qu'il voudrait aller transmettre à ses compagnons d'armes qu'il a laissés en RDC. Il constate avec regret qu'il aurait pu capitaliser autrement les nombreuses années passées dans les forêts de la RDC avec de vains espoirs de rentrer triomphalement au Burundi. Il conclue sa litanie de regrets en disant : « BAVUGA NGO IGITI NTIKIGUKORA MU JISHO KABIRI, JEWE KARARENGA KABIRI ». Ce qui est un autre adage Kirundi qui peut se traduire par : « en principe on ne peut pas faire la même gaffe deux fois, mais moi malheureusement j'ai déjà gaffé plusieurs fois ».

Au Burundi, contrairement à une certaine image et opinion africaine forgée par la Françafrique, l'ancien dictateur Buyoya, c'est d'abord pour les victimes de l'ancienne dictature burundaise :

- Ntega Marangara (1988), 100 000 morts Barundi [http://burundi-agnews.org/genocide.htm#1988];

- La guerre civile burundaise (1993-2003), 1 Millions de morts Barundi (des chiffres dont les sources sont proches de l'ancienne dictature parle de 300 000 morts) [http://burundi-agnews.org/guerre_civile_du_burundi_1993_2003.htm];

- Les camps de concentration au Burundi (1996-2001), 1.5 Millions de victimes Barundi [http://burundi-agnews.org/ccburundi.htm];

Aujourd'hui, soit 9 ans après la fin de la guerre civile, les victimes de la Dictature des Bahima burundais espèrent encore grâce à un processus de justice transitionnelle en cours au Burundi …

DAM, NY, AGNEWS, le 27 octobre 2012

/V//CBV/- Certaines personnes soupçonnées d'avoir volé une somme de plus de 100.000 dollars américain à un Russe ont été appréhendées par le service national de renseignement. Le porte-parole de ce service fait savoir que les enquêtes avancent bien et que même les autres seront bientôt arrêtées. Télésphore Bigirimana ajoute aussi qu'il n'y a ni agent, ni arme de ce service impliqué dans ce vol. Il a tenu à ajouter aussi que 6 véhicules, le matériel utilisé lors de ce braquage, deux comptes bancaires et une maison en construction à Gatumba ont également été saisis. [Rpa]

/PJ/- Le barreau burundais a suspendu sa participation dans la commission chargée de préparer la tenue des états généraux de la justice. Selon Maître Isidore Rufyikiri, le retrait du barreau de cette commission a été motivé par le fait qu'aucun problème qui hante la justice burundaise ne sera traité lors de la tenue de ces états généraux. Il précise que seuls des considérations d'ordre politique sont envisagées alors que la politique et la justice sont différentes. Il ajoute que s'ils sont invités à participer dans la tenue de ces états généraux, ils y seront, dans le cas contraire, tant pis pour les organisateurs. [Rpa/Bonesha]

/S/- Quatre élèves du Lycée de Bururi sont depuis lundi incarcérés dans les cachots de la police. Les autorités de cet établissement affirment qu'elles détenaient des informations faisant état qu'il y aurait dans ce lycée des élèves qui vendent et consomment le chanvre. Lors d'une fouille, la police a découvert ce produit chez ces quatre élèves. [Bonesha]

/MPDJ/- Le policier qui avait été battu par des Imbonerakure au chef-lieu de la province de Gitega a été arrêté et emprisonné dans les cachots de la police judiciaire de la province de Gitega depuis la semaine dernière. La famille de Donatien Manirakiza fait savoir que c'est une injustice contre lui puisque ceux qui l'ont battu restent toujours en liberté. C'est le même sentiment de la part de ses amis policiers qui affirment que ce comportement n'est pas respectable. Le porte-parole de la police fait savoir qu'il n'était pas au courant de cette information et qu'il en dira quelque chose demain. [Rpa]

/T//MPDJ/ - La femme d'Aloys Nzabampema (major Aloys Nzabampema -déserteur FDN- , général chef d'état-major des ex-rebelles des FNL) a été arrêtée par les forces de l'ordre congolaises alors qu'elle se trouvait chez elle à son domicile où elle vivait à Goma en République Démocratique du Congo. Étudiante, Eliane Nibizi était en train de réviser ses matières quand elle a été arrêté avec un militaire qui collabore avec Nzabampema. Tous les deux sont en train d'être interrogés sur le sol

congolais par la documentation burundaise en collaboration avec celle du Congo. (Rpa/Isanganiro)

/P//S/- Les personnes qui ont tabassé Eloge Niyonzima, correspondant de la RPA à Bubanza, devraient comparaître aujourd'hui devant le tribunal de grande instance de Bubanza, mais un d'entre eux n'a pas comparu puisqu'il a dit qu'il est malade et qu'il va se faire soigner à Bujumbura. Mais, selon des sources à Bubanza, Jean de Dieu Mayondi est bien portant et rodait aux environs de Bubanza ce jeudi. [Rpa]

/COR/- Minani Antoine, un administratif à la base dans la commune et province de Muyinga est sous les verrous à la police depuis ce mercredi matin. L'administrateur communal de Muyinga dit qu'il est accusé d'avoir reçu une somme de 40.000FBu pour couvrir une femme qui est accusée d'avoir abandonné son enfant dans la nature la semaine dernière. Selon des sources sur place, cette femme aurait abandonné cet enfant après la naissance puisque ce dernier était un garçon alors que la famille de son mari attendait qu'elle mette au monde une fille. Elle est aussi actuellement détenue à la police. [Isanganiro]

/RJ/- Burundi: Des exécutions extrajudiciaires ? / Comme au Chili, – les enfants de la Dictature de Pinochet – poursuivent leur lutte contre le pouvoir démocratique, au Burundi, deux groupes s'affrontent… La questions des – exécutions extrajudiciaires – que l'on entend ici et là est à comprendre dans ce sens …

D'où une commission chargée de faire la lumière sur les cas que certains rapports qualifient d' »exécutions extrajudiciaires » ou de « tortures » a été mis en place au printemps derniers au Burundi.

Pour la justice burundaise, il s'agissait d'apporter des éclaircissements face à des rumeurs -d'exécutions extrajudiciaires- qui circulaient, dont l'objectif était réellement de nuire à l'image du Burundi d'aujourd'hui qui est tourné vers le développement.

En effet, dans ce pays d'Afrique, deux courants se livrent bataille entre autre via la société civile. D'une part, il y a les -enfants de la Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya)- ; et de l'autres, les -enfants de l'ex-vieux Royaume Millénaire du Burundi – (appellé communément les -démocrates-).

Les – enfants de la Dictature des Bahima burundais- , qui a déchu le Royaume du Burundi en 1966 en proclamant la République et qui, en 40 ans, a fait plus de 4.5 Millions de victimes Barundi, digèrent mal le retour à la Démocratie depuis 2005. Convertis en défenseurs des droits de l'Homme et en militants anti-corruption, ils ne cessent à tous prix de se présenter en véritables opposants politiques au nouveau régime démocratique du Burundi.

L'intitulé d' »exécutions extrajudiciaires » est une des formules des -enfants de la Dictature-. Cette fois-ci, ils ont fait mouche car la Communauté Internationale leur a porté crédit. En réponse, les

Démocrates burundais ont répondu : – Le rapport du gouvernement.

Ce dernier reprend de manière précise toutes leurs accusations. Voici les rapports reprisent dans l'enquête judiciaire gouvernementale :

Rapport de Mai 2012 de Human Rights Watch intitulé « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras »,L'escalade de la violence politique au Burundi;

Rapport annuel,exercice 2011 de l'Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes détenus « A.PRO.D.H. »;

Rapport provisoire de la Section des Droits de l'Homme et Justice du Bureau des Nations Unies au Burundi;

Note verbale de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi;

Rapport de l'Ambassade des USA au Burundi;

Il convient de noter :

- Tous ces rapports ont comme source celui de l'A.PRO.D.H (une organisation pilotée par un ancien policier sous la Dictature);

- Et Certaines organisations avancent des chiffres dans leurs rapports sans fournir aucune precision sur les noms des victimes ou tout autre indication susceptible de conduire à la manifestation de vérité.

Le rapport de la Commission judiciaire burundaise conclut en disant : « Après avoir confronté la réalité sur le terrain et le contenu des rapports de certaines organisations de la Société Civile, nous voulons informer la communauté tant nationale qu'internationale que le terme -Exécutions extrajudiciaires- » a été utilisé à tort… Aucun cas parmi ceux qui sont cités dans les rapports analysés ne constitue un cas d'exécution extrajudiciaire ». DAM, NY, AGNEWS, le 21 octobre 2012.

/RJ/- Une étude sur l'applicabilité de la peine de mort au Burundi a été commanditée par un expert du droit. Maître Janvier Bizimana affirme qu'il bon de voir que la peine de mort a été abolie au Burundi. Mais, il déplore que des cas d'exécutions extrajudiciaires sont remarqués dans le pays sous diverses formes. Il demande au gouvernement burundais, en plus de cette abolition, de ratifier la convention internationale sur l'abolition de la peine de mort. [Bonesha/Isanganiro/Télé-Renaissance/Rpa]

/P//T/- Un militant du parti UPD-Zigamibanga dans la province de Cibitoke a été arrêté par le chef de la documentation dans cette province. Butoyi Alphonse est accusé de complicité et de participation aux groupes armés qui opèrent à partir de la RDC. Il affirme qu'il a été torturé par le chef de la documentation en compagnie de son agent de transmission l'obligeant à reconnaître les accusations portées contre lui. Sa famille admet qu'Alphonse se rend souvent au Congo puisque le gros de sa famille vit au Congo et d'autres au Rwanda. Elle demande qu'il soit libéré. Le chef de la documentation dément l'avoir torturé. [Rpa]

/P//T/- Fouille-perquisition au domicile du président de l'UPD-Zigamibanga dans la commune de Buganda en province de Cibitoke le matin du 9 octobre 2012, mais rien n'a été trouvé. Pascal Manirambona a pourtant été arrêté par la police avec 9 autres personnes. La police affirme qu'elle les accuse de trafic de la bière prohibée et autres drogues. Mais leurs familles affirment qu'ils sont victimes de leur appartenance politique puisque en plus de ce président de l'UPD et deux de ses membres, deux autres arrêtés sont du FNL. La famille de Pascal Manirambona fait savoir qu'elle ne connaît pas l'endroit où il est détenu. [Rpa/Bonesha]

/PJ/- Le syndicat des travailleurs non-magistrats du ministère de la Justice ont lancé un préavis de grève. Ils dénoncent le comportement des ministères de la Fonction publique et des Finances concernant le déboursement de leurs arriérés de 2007. Selon le président de ce syndicat, les deux ministères sont en train de jouer à cache-cache puisqu'ils ne voient pas où réside le problème. Dans un délai de deux semaines, si rien n'est fait, ils vont entamer d'autres procédures légales qu'ils n'ont pas voulu révéler. [Isanganiro]

/MPDJ//CBV//JT//T/ - Burundi: Arrestation du meurtrier du Président Melchior NDADAYE. / Le site d'investigation burundais -nyabusorongo.org- vient d'annoncer l'arrestation de l'assassin du Président Melchior Ndadaye en octobre 1993. Pour rappel, ce meurtre avait précipité le pays dans une guerre civile …

Voici l'article de nyabusorongo.org : Arrestation du boucher du Président Melchior NDADAYE : Pierre BUYOYA et Jean BIKOMAGU indexés / Il s'appelle NDUWUMUKAMA Philibert, alias KIWI. C'est l'homme qui a étranglé le Président de la République, Melchior NDADAYE, dans la nuit fatidique du 21 octobre 1993. Il vient d'être arrêté à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) au moment où il cherchait à rejoindre le M23. Cet homme d'une cinquantaine d'année, cheveux blancs, d'un teint noir comme une nuit sans étoiles, ancien militaire burundais, affirme avoir participé à l'exécution du Président Melchior NDADAYE, premier Président démocratiquement élu dans l'histoire du Burundi. Il était en compagnie des lieutenants KAMANA et BIGIRIMANA, médiateurs entre les hommes de troupes et les officiers supérieurs au cours de la nuit qui a vu la décapitation de la démocratie au Burundi. Dans un entretien exclusif que l'équipe Nyabusorongo a eu avec KIWI peu après son transfèrement au Burundi en provenance de la RDC, le caporal devenu Capitaine pointe un doigt accusateur au major Pierre BUYOYA, alias Gustave (du nom du célèbre et mythique monstre burundais qui a bouffé beaucoup d'autres Burundais, et qui a valu à Pierre BUYOYA cette caricature ci-contre), et au Colonel BIKOMAGU comme les principaux initiateurs du projet d'assassinat de Melchior NDADAYE. Dans sa cellule en captivité, il regrette aujourd'hui que ces hommes soient toujours libres alors qu'ils ont gâché sa propre vie en l'obligeant d'errer comme Caïn alors qu'il n'a fait qu'exécuter leurs ordres via le Lieutenant KAMANA.

Après l'assassinant de Melchior NDADAYE, un certain nombre de militaires de l'armée burundaise ont été arrêtés et incarcérés. Cependant, une bonne partie de ces militaires impliqués dans l'assassinat de NDADAYE, soit 13 sur les 26 qui ont joué un rôle clé, ont pu soit se refugier à l'étranger ou s'évader de la prison. Les 13 autres, dont KIWI, sortiront de la prison en 2006 grâce à la mesure prise de libérer les prisonniers politiques. En 2008, KIWI avec certains autres Burundais se rendront en RDC pour rejoindre le CNDP. KIWI a intégré le CNDP avec un grade de Lieutenant

et deux ans après il est devenu capitaine. Il regrette le fait que ceux-là mêmes qui l'ont utilisé pour tuer NDADAYE n'aient pas pu le protéger et lui trouver du travail. Il cite nommément le colonel SIMBANDUKU qui aurait refusé de l'engager comme vigil dans sa société de gardiennage. Il continue à accuser ceux qui ont préparé le coup de l'avoir induit en erreur car aucune des promesses faites aux hommes de troupe n'a été tenue. Il se rappelle avec chagrin du message reçu de BIKOMAGU, quelques jours après le coup : « murabona ko ivyo twakoze vya perikise, none dushaka dusubize ubutegetsi » (Vous voyez que ce que nous avons fait a percuté, nous allons rendre le pouvoir : traduction de la rédaction). Il se rappelle aussi de la déception qu'il a pu lire sur les visages des militaires présents et surtout des promesses qui leur avaient été faites d'améliorer leur quotidien, d'augmenter leurs grades, etc. Il se demande pourquoi il a croupi en prison pendant 13 ans alors qu'il n'était que simple exécutant au moment où les cerveaux du coup d'Etat n'ont jamais été inquiétés, martèle-t-il.

Selon ses propres dires, le capitaine KIWI a été arrêté le 15 septembre 2012 par les Forces Armées de la RDC (FARDC), dans la localité de BUNAGANA, à l'Est de la RDC en compagnie de 7 autres combattants burundais qui allaient se faire enrôler au sein du M23. Après leur arrestation, Kiwi et ses compagnons ont été acheminés à l'Etat-major de l'Opération AMANI LEO. Une semaine après leur arrestation, ces combattants, issus des groupes rebelles burundais basés en RDC, ont été transférés au Burundi. KIWI et un groupe d'autres anciens militaires dont un certain (KATENDO) RUGAMBA ainsi que des jeunes tutsi sont partis en RDC en 2008 combattre dans les rangs du CNDP du Général Laurent NKUNDA avec l'espoir de non seulement gagner leur vie mais aussi et surtout de conquérir le pouvoir au Burundi après la conquête des deux Kivu. Selon toujours KIWI, après la désintégration du CNDP, le groupe dirigé par KIWI et RUGAMBA rejoint les dissidents du CNDP opposé au brassage des forces armées congolaises. C'est apparemment après une brouille avec ses supérieurs hiérarchiques, due à un partage très inéquitable de l'argent issu des différents pillages, que le Capitaine burundais décidera de quitter le groupe pour rejoindre les combattants du M23. Au moment où KIWI s'attendait à un partage pur et simple, le Capitaine Burundais ne recevait que ce que lui-même appelle « Motivation ». Il raconte en effet que lors d'une opération de pillage organisée par le Commandant de son Bataillon au cours de laquelle une somme de 10.000 dollars avait été récoltée, le Commandant a pris 4500 dollars tandis que le reste a été partagé entre les officiers proches du commandant au moment où KIWI n'a eu que 100 dollars en guise de « motivation ». Ce qui a davantage révolté KIWI serait le fait que le montant de cette motivation ne cessait de diminuer. Pour éviter que le Capitaine KIWI ne révolte les autres militaires, l'identité burundaise du capitaine a été mise en exergue ce qui créa des soupçons au sein même de son groupe. Pour éviter qu'il soit un jour tué, KIWI décida de quitter le groupe pour rejoindre le M23. Malheureusement pour lui, il sera arrêté avant d'arriver à destination.

KIWI affirme qu'il avait des contacts avec le M23 car il avait déjà travaillé avec la plupart des éléments de ce mouvement. L'objectif ultime des Burundais qui combattent au sein de ce mouvement, confie KIWI, est de parvenir à conquérir le pouvoir au Burundi. Un pacte secret a été conclu entre certains politiciens burundais et les responsable du M23 de se coaliser contre Bujumbura, une fois le Nord-Kivu conquis.

Pour cet ancien militaire du 11eme bataillon blindé, la désillusion est grande. « AMASE YA KERA NTAHOMA URUTARO », constate-t-il avec amertume. Dans cet adage en Kirundi, ils qualifient de « vieille bouse devenue inutilisable » ces politiciens nostalgiques du pouvoir. Ceux-là mêmes qui lui avaient commandé d'achever l'assassinat du Président Melchior NDADAYE par étranglement, mais qui n'ont jamais été inquiétés. C'est ce message qu'il voudrait aller transmettre à ses compagnons d'armes qu'il a laissés en RDC. Il constate avec regret qu'il aurait pu capitaliser autrement les nombreuses années passées dans les forêts de la RDC avec de vains espoirs de rentrer triomphalement au Burundi. Il conclue sa litanie de regrets en disant : « BAVUGA NGO IGITI NTIKIGUKORA MU JISHO KABIRI, JEWE KARARENGA KABIRI ». Ce qui est un autre

adage Kirundi qui peut se traduire par : « en principe on ne peut pas faire la même gaffe deux fois, mais moi malheureusement j'ai déjà gaffé plusieurs fois ». Propos recueillis par Evelyne KAGIYE et Serge KITURIRWA (Bujumbura, le 25/09/2012 (– www.nyabusorongo.org –)

/P//T/- La police a effectué une fouille-perquisition au domicile du président du MSD en commune de Rugombo en province de Cibitoke. Alfred Ntabakunzi est accusé de détention illégale d'armes, mais aucune arme n'a été découverte chez lui si ce n'est qu'une paire de bottine ayant appartenu à sa fille quand elle était en service civique obligatoire, dit S.M.O. Selon la police, il a été conduit au chef-lieu de la commune de Rugombo pour interrogatoire. Il affirme qu'il est victime de son appartenance politique puisque ce n'est pas la première fois qu'il est accusé de tels faits. [Rpa/Isanganiro]

/P//GP/- Selon l'avocat d'Hussein Radjabu, ce dernier pourrait bientôt sortir de la prison de Mpimba. Maître Prosper Niyoyankana fonde cet espoir sur le fait qu'un autre de ses clients, coaccusé de Radajabu, l'ancien Ministre Jean Bigirimana mis en cause dans le même dossier par le même accusateur et devant la même juridiction, a été libéré par la grâce présidentielle. Il espère que c'est un présage de la volonté du gouvernement burundais de libérer Radjabu. [Rpa]

/GP/- 160 prisonniers sont sortis de la prison de Ngozi dans le cadre de la grâce présidentielle de juin 2012. Dans ce même cadre, 45 prisonniers sont sortis de celle de Rumonage et 325 autres ont bénéficié d'un élargissement. La situation était similaire à ces deux prisons puisque les personnes libérées n'avaient pas de moyens de transport et demandaient de l'aide de la part des bienfaiteurs. Les directeurs de prisons leur ont demandé de ne pas retomber dans les mêmes travers. [Isanganiro/Bonesha]

/S//CBV///VIOL/- Deux pasteurs d'une secte qui avaient été appréhendés la semaine passée à Nyanza-lac ont été condamnés à perpétuité. Deux autres ont écopé respectivement de 15 et 5 ans de prison pour complicité. Pour rappel, un homme marié de 35 ans, en collaboration avec une autre femme, tenait un lieu de culte où qu'il avait transformé en un lieu de débauche sexuelle. La fille de cette femme, deuxième pasteur de la secte, a été engrossée par ce pasteur et au moment de l'accouchement, elle a été assistée par les membres de cette secte. Mais, l'enfant qui était pourtant né sain et sauf, a été tué sauvagement par les deux premiers pasteurs dont sa grand-mère (deuxième pasteur). A l'audience, la mère de l'enfant a témoigné contre ces deux pasteurs. Elle tombe souvent dans le coma suite aux circonstances de la mort de son enfant. [Abp/Iwacu]

/CBV/- Le tribunal de grande instance de Makamba a condamné à perpétuité un homme qui a tué ce dimanche son petit frère par grenade dans la commune de Makamba en zone de Gitaba sur la colline de Mugutu. Alors qu'Arcade Ndihokubwayo, élève en 4è Normale, allait secourir la femme de son grand frère quand celle-ci était en train de se quereller avec son mari, il a été tué par une grenade lancée par ce dernier. La population de Makamba apprécie positivement la rapidité avec

laquelle le Parquet et le tribunal ont traité ce dossier de fragrance et pense que ceci va constituer un frein pour quiconque veut commettre un meurtre. [Bonesha]

/CBV///VIOL/- Le procureur de la République en province de Cibitoke fait savoir que secrétaire du CNDD-FDD dans la commune de Murwi en province de Cibitoke n'est pas protégé par la justice. Il précise que le Parquet et la police sont toujours à sa recherche depuis qu'un mandat d'arrêt a été émis à son encontre. Rappelons qu'il a fui après avoir été accusé par une fillette de 15 ans de l'avoir violée. [Rpa]

/S/- Les jeunes Imbonerakure qui avaient été appréhendés après avoir battu un certain Cassien Hatungimana du village III de la commune de Gighanga en province de Bubanza ont été relâchés sur ordre du Parquet de Bubanza avant même toute comparution. La victime se dit étonnée par le comportement du procureur qui veut innocenter des gens qui lui ont causé un handicap au niveau des bras. Vivant en cachette avec sa famille, Cassien Hatungimana demande que ses agresseurs soient punis. Il demande aussi qu'une somme de plus de 130.000FBu qu'il avait ce jour lui soit restituée.

/CBV/- Une peine de réclusion criminelle à perpétuité requise contre neuf présumés meurtriers à Kirundo

Kirundo (Nord du Burundi), le 1er Octobre 2012 (COSOME)- Le parquet de la république près le tribunal de grande instance de Kirundo a requis, vendredi dernier, à Mutarishwa en commune de Bwambarangwe, province de Kirundo, une peine d'emprisonnement à vie pour neuf personnes, dont trois frères, accusées d'avoir tué sept membres d'une même famille sur la colline de Mutarishwa, dans la nuit du 12 mai 2012, apprend-on sur place.

Les neufs prévenus, y compris le chef de ladite colline, sont poursuivis par le parquet de Kirundo pour avoir tué une veille femme, ses deux filles et ses quatre petits enfants à la machette, rappelle-t-on.

Les premiers éléments d'enquête avaient indiqué que la vieille femme était soupçonnée de se livrer à la sorcellerie par ses bourreaux.

Les juges du tribunal de grande instance de Kirundo avaient, pour la première fois, fait le déplacement pour siéger en dehors du palais de justice en improvisant l'installation du siège devant une modeste maisonnette, a-t-on remarqué sur place.

Cette itinérance avait un double objectif, selon un juge du siège qui a précisé qu'il fallait, d'une part, répondre aux difficultés inhérentes au déplacement des témoins jusqu'à Kirundo, et d'autre part, montrer à la population locale qu'un crime de sang est passible de lourdes peines et décourager ainsi tous ceux qui seraient tenter de verser dans la criminalité pour une raison ou une autre, a-t-il poursuivi.

L'autre fait marquant dans cette audience est que le juge d'instruction avait amené à la barre deux autres présumés criminels qui ont avoué facilement avoir planifié et participé dans l'élimination des sept victimes.

Un certain Misago Jérémie a révélé au tribunal avoir financé les meurtriers à hauteur de 100.000 francs burundais. Sieur Côme Niyonkuru a, lui aussi, avoué avoir participé dans cet acte criminel.

Le parquet a relaxé un prévenu pour lequel pesaient des soupçons de complicité qui se sont avérés faux dans cette affaire de sang. Par contre, la justice recherche toujours activement le chef de colline qui est en cavale depuis le début de l'instruction du dossier.

Le lendemain du crime, un homme parmi les prévenus avait été arrêté par la police avec une veste maculée de sang humain.

Une machette couverte de sang avait été également trouvée dans sa maison au cours d'une fouille-perquisition. JCN

Septembre 2012 :

/COR//PJ/- Condamnation à 15 ans de prison ferme de deux juges du tribunal de résidence en province de Bururi

Bururi(Sud du Burundi), le 3 septembre 2012(COSOME)- Deux juges du tribunal de résidence de Burambi, en province de Bururi, ont été condamnés à quinze ans de prison ferme et une amende de 200.000 francs burundais pour « corruption », a appris sur place, de sources judiciaires, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME). Les deux juges avaient exigé d'un justiciable de leur à verser une somme de 100.000fbu afin qu'il puisse avoir gain de cause dans une affaire foncière qui était pendante devant cette juridiction. Ce sont les messages par téléphone portable que ces juges transmettaient au justiciable sur lesquels ce dernier s'est appuyé pour les charger devant la justice.

C'est la satisfaction pour la population de cette commune qui indique que ces juges étaient corrompus.

L'autre motif de satisfaction pour la population est que ces condamnations vont certainement a avoir un effet dissuasif sur d'autres fonctionnaires qui font dans la corruption.

Signalons que la brigade anti-corruption est également à pied d'œuvre pour tirer au clair des soupçons de détournement d'un montant de plus de 60 millions de francs burundais à l'hôpital de Rutovu, toujours dans le sud du Burundi. F.NZ.

/PJ/- Rentrée judiciaire ce matin à l'hémicycle de Kigobe en présence du président de la République. Le président de la Cour suprême et le procureur général de la République ont présenté les problèmes entre autres la population carcérale qui s'élève à 7675 personnes sur une capacité d'accueil de 4515 qu'ont les prisons burundaises ainsi que le manque du matériel. Le président de la République a exhorté les magistrats d'éviter la corruption et le favoritisme. Une vingtaine de magistrats ont prêté serment durant ces cérémonies. [Bonesha/Rtnb/Télé-Renaissance]

- Dans cette perspective, le délégué général du FORSC fait savoir qu'il est ravi par le fait que les problèmes du monde judiciaire ont été relevés par les autorités judiciaires elles-mêmes. Mais, il fustige le fait que personne n'a osé parler de l'indépendance de la magistrature qui est une question importante pour le bon fonctionnement de la justice. [Bonesha]

/PJ/- Le syndicat des magistrats affirme qu'il n'est pas associé à la préparation des états généraux de la justice qui se tiendront prochainement au Burundi. Le président dudit syndicat fait savoir que celui qui représentait ce syndicat dans la commission de préparation de ces états généraux a démissionné suite aux fautes qu'il avait commises. Mais, à leur grande surprise, Jean de Dieu Nduwimana fait savoir que le ministre n'a pas voulu le remplacer alors qu'il est au courant de cette démission qui a été régulièrement portée à la connaissance de toute personne qui devrait le savoir. Il s'inquiète donc que, par conséquent, le syndicat ne connaîtra pas les clauses de ces états généraux. Il demande qu'un autre représentant de la SYMABU soit nommé. [Bonesha]

/CBV/- Le chef de zone Rusengo de la commune de Ruyigi en province de Ruyigi est incarcéré à la prison centrale de Ruyigi. Oscar Habonimana a été inculpé par le Tribunal de Grande Instance de Ruyigi d'avoir torturé une personne du nom de Remouald Irakoze. Il est le deuxième chef de zone dans la province de Ruyigi qui est accusé de torture après celui de la zone de Nyabitare. [Bonesha/Isanganiro]

/CBV/- Arrestation d'un administratif à la base en province de Ruyigi / Ruyigi(Sud-est du Burundi), le 14 septembre 2012(COSOME)- Le chef de la zone de Rusengo, Oscar Habimana, a été arrêté le 14 septembre 2012 puis conduit directement à la prison centrale de Ruyigi sous le chef d'accusation de « tortures » sur ses administrés, a appris sur place, de source judiciaire, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME).

C'est le second administratif à la base à aller en prison après celui de la zone de Nyabitare, en commune de Gisuru, sous le même chef d'accusation. Le tribunal de grande instance de Ruyigi a siégé dans le procès des deux chefs de zone Rusengo et Nyabitare.

Le chef de la zone Rusengo a été accusé par le ministère public d'avoir torturé un certain Romuald Irakoze jusqu'à lui casser le bras droit soit disant que c'était un voleur.

Le procès contre Mazoya n'a, par contre pas eu lieu étant donné que le prévenu a dit n'être pas en bonne santé.

Le tribunal de grande instance de Ruyigi a pris la décision de reporter le procès de Patrice Mazoya au 27 septembre 2012. Le chef de la zone Rusengo, Oscar Habimana, quant à lui, est retourné à la prison centrale de Ruyigi. N.I

/JT/- Burundi-Génocide 1972: Dossiers prioritaires des veuves et veufs / Cette semaine, au Burundi, Mme Annonciata Sendazirasa, Ministre de la Fonction Publique, du travail et de la Sécurité Sociale était l'invitée des parlementaires Barundi. L'objet était l'état d'avancement -trop lent- de la régularisation des ayant droit victimes directes du Génocide de 1972 [1]. Seul 968 cas ont déjà été régularisés, soit 600 par l'INSS, et 368 par l'Office National des Pensions et Risques Professionnels (ONPR)… La dictature des Bahima burundais, avec à sa tête le capitaine Michel Micombero, installée depuis novembre 1966, suite à un coup d'Etat, mettra fin au Royaume millénaire de l'Urundi. A partir de ce moment, la chasse aux -enfants de l'ancien royaume - sera lancée dans la même logique que celle commencée fin 1965… Avril 1972, on atteint le summum. Le régime des Bahima assassine feu Charles Ndizeye (Ntare V) et massacre plus de 500 000 Barundi (Bahutu, Batutsi, et Baganwa), fils et filles du Royaume. Il s'agira du premier génocide de la région des grands lacs. Aujourd'hui, en 2012, l'Etat du Burundi tente de donner une quelconque réparation aux familles de ces victimes du Génocide de 1972. L'Assemblée Nationale a interrogé Mme Annonciata Sendazirasa, ministre chargée de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, afin qu'elle informe sur l'évolution du dossier, concernant les pensions de survie,dédiées aux veuves et veufs du génocide de 1972. Car il s'agit d'un dossier classé prioritaire par le gouvernement Nkurunziza (nom du très populaire président africain du Burundi). Cette pension de survie permet au conjoint survivant du – Génocide des Bahutu Barundi de 1972 par les Bahima burundais – d'obtenir une pension calculée sur l'activité du travailleur salarié de son conjoint décédé. Il s'agit d'une des mesures de réparation vis à vis des victimes de la Dictature sanglantes des Bahima burundaise (Micombero, Bagaza, et Buyoya) qui a fait en 40 ans de régime, plus de 4.5 Millions de victimes parmi les Barundi. La Ministre Sendazirasa a répondu aux questions des députés concernant l'avancement des dossiers de « la rente de survie » pour les veufs et les veuves de 1972. Elle a explique que des veuves et veufs du Génocide de 1972 au Burundi rencontrent des difficultés pour constituer les dossiers afin de recevoir cette rente de survie. Les députés souhaitent que la Ministre donne des éclaircissements sur ce blocage. La ministre rassure que les dossiers des veufs et veuves de 1972 avancent pas à pas, grâce à la priorité qui leurs sont donnés.

Pour éviter le déplacement des veuves et veufs du Génocide de 1972 qui vivent à l'intérieur du pays, Mme Sendazirasa a mis en place un système d'acheminemant des dossiers jusqu'à leur demeure, grâce à un partenariat avec la Poste.

Le problème reste toutefois l'extrême lenteur d'avancement de ces dossiers. Les causes sont : les dossiers incomplets; la non connaissance (des bénéficiaires) du numéro de matricule de leurs conjoints décédés lors du Génocide; et la mauvaise foi de la part de certains fonctionnaires (fils et filles de la Dictature) car ils n'ont pas la même compréhension de l'importance de ces dossiers…

La Ministre Sendazirasa promet qu'une réunion, dans le Ministère, avec les fonctionnaires chargés de traiter ces dossiers, va être organisée incessamment. Un rappel à l'ordre va leur être formulé…

Les Honorables (titre donné aux députés Barundi) demande qu'un recensement des ayants droit soit réalisé au plus vite. Ce dernier permettra de pouvoir les informer tous. Mme Sendazirasa a promis de suggérer à l'INSS (Institut national de sécurité sociale) et à l'ONPR (Office national pour

les pensions et les risques professionnels) de se rendre dans les collines afin de sensibiliser la population sur ce sujet.

[1] Le Génocide du Burundi, AGnews, [http://burundi-agnews.org/genocide.htm]

DAM, NY, AGNEWS, le 2 septembre 2012.

Aout 2012 :

/COR/- Arrestation de deux juges du tribunal de Résidence de Burambi "en flagrant délit de corruption »

Bururi(Sud du Burundi), le 30 août 2012(COSOME)- Deux juges du tribunal de résidence de Burambi, en province de Bururi, ont été arrêtés mercredi, le 29 Août 2012, par la brigade anti-corruption qui les a surpris en flagrant délit de perception indue d'une somme de 100.000 francs burundais de la part d'un justiciable, a appris sur place, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME).

Les deux juges sont maintenant détenus à Bujumbura, la capitale du Burundi, en attendant de passer devant la cour anti-corruption ce vendredi le 30 août 2012, pour une première audience.

Rappelons que cette même brigade avait arrêté deux infirmiers du centre de santé de Mwumba, en commune de Mugamba, toujours dans cette province du sud du pays, au mois de Juin dernier pour « détournement » de moustiquaires.

Rappelons qu' un cadre de la régie de production de l'eau et l'électricité (REGIDESO) à Rumonge est également sous les verrous depuis plus d'une année pour « corruption ». F.NZ.

/I/- Les demandeurs de pourvoi en cassation auprès de la cour suprême devront se munir désormais de leurs dossiers complets Mardi, 28 Août 2012 14:27 | Écrit par N.C. | Le porte parole de la cour suprême indique que désormais les demandeurs de pourvoi en cassation auprès de la cour suprême devront se munir de leurs dossiers complets. Elie NTUNGWANAYO fait référence à l'annonce du ministre de justice en date du 17 août 2012 en province de Gitega, lorsqu'il réunissait les procureurs et les présidents des cours et tribunaux. Dans cette réunion, le Ministre Pascal BARANDAGIYE a insisté sur certains points notamment l'exécution des jugements rendus et le respect des actes et procédures. Le porte parole de la cours suprême indique qu'en matière de jugement, la cours suprême n'intervient pas et qu'il ne faut pas confondre l'exécution du jugement et le déroulement de la procédure.

/I/- Burundi: Le Travail d'Intérêt Général désormais dans la législation. Justice – Il s'agit d'une petite révolution. Le Code Pénal du Burundi se modernise. Le Travail d'Intérêt Général (TIG) voit désormais le jour dans la législation du pays !

Le code pénal du Burundi vient d'être modifié par le législateur. Une loi portant sur la modification de certains articles de la loi No 1/05 du 22 avril 2009 portant révision du code pénal vient d'être votée par les parlementaires Barundi à l'Asemmblée Générale.

Il s'agit d'une révision de la loi No 1/05 du 22 avril 2009 du Code Pénal qui introduit une nouvelle peine, dans la législation burundaise, appelée Travail d'Intérêt Général (TIG).

Concrêtement, cette peine s'appliquera pour les condamnations de délits dont l'emprisonnement est compris entre 6 mois et 2 ans.

Le juge pourra décider de prononcer des peines de TIG et cela évitera à la personne condamné de se voir infliger une peine d'amende cumulative. DAM, NY, AGNEWS, le 27 aout 2012.

/JT/- Burundi: Bientôt la CNVR fera face à la Dictature des Bahima. Justice & Histoire – « La Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) sera mise en place avant la fin de cette année 2012″. Ce sont les propos du trés populaire Président africain du Burundi, S.E. Nkurunziza Pierre dans une interview qu'il a accordée à BBC World. Il s'agit d'un soulagement pour les familles de plus de 4,5 Millions de Barundi qui ont été victimes de la Dictature des régimes Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) qui se sont succédé depuis 1966. Ces familles attendent, comme elles aiment à le répéter, la CNVR car disent elles : « Trop , c'est trop ! ». Une allusion faite à l'encontre de la société civile burundaise, majoritairement aux mains des enfants de la Dictature des Bahima burundaises, qui feint de les ignorer … Au cours d'une interview à la BBC, le Président du Burundi, S.E. Pierre Nkurunziza a réaffirmé que la Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) verra bel et bien le jour avant la fin de cette année 2012. S.E. Nkurunziza Pierre a rappelé que la dynamique était très bien lancée pour que l'on y arrive. Il a cité : – les consultations nationales qui ont été menées avec succès en collaboration avec les Nations Unies et la société civile, dont le rapport a été remis; – le Comité technique chargé de la préparation de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle qui a été mis sur pied et qui a présenté son rapport en octobre 2011; et un projet de loi sur le travail de la CNVR, élaboré par le comité, qui sera sur la table du gouvernement au mois de septembre de cet année, avant sa transmission à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour d'éventuels amendements et adoption. Il faut rappeler brièvement ce qu'ont vécu les plus de 4,5 Millions de victimes Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) sous la Dictature des Bahima burundais: – Le Génocide-Régicide des Bahutu Barundi [1] ; la guerre civile burundaise (1993 – 2003) [2] ; les camps de concentration du Burundi [3] ; et les plus de 40 ans de vie de Millions de réfugiés Barundi à travers le monde [4]. Depuis novembre 2003 (fin de la guerre civile), avec le retour au pouvoir des -enfants de l'ancien Royaume Millénaire de l'Urundi- [5], le Burundi s'est remis vers de nouvelles perspectives … Ainsi la mise sur pied de la CNVR sera enfin le moment donné aux Barundi (ou Burundais), et à la communauté internationale, de comprendre ce dérapage de l'Histoire du Burundi [6] qu'aura été la Dictature des Bahima burundais, une des plus sanglantes de l'Humanité au 20 ème siècle. Pour les victimes Barundi et leurs familles, la CNVR mettra enfin un « stop » à la banalisation, qui commence à s'installer petit à petit, de ce qu'aura été cette Dictature …

Notes : [1] Le Génocide des Bahutu Barundi, [http://www.burundi-agnews.org/genocide.htm]

[2] La guerre civile burundaise , [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/histoire/guerre-civile]

[3] Les camps de concentration du Burundi, [http://www.burundi-agnews.org/ccburundi.htm]

[4] Plus de 40 ans de vie comme réfugiés Barundi , [http://www.burundi-agnews.org/agnews_refugees.htm]

[5] L'Histoire du Burundi, [http://www.burundi-agnews.org/histoire_du_burundi.htm]

[6] Criminalisation socio-économique du pouvoir par la tyrannie politico-militaire tutsi au Burundi[http://www.burundi-agnews.org/criminalisation.htm] DAM, NY, AGNEWS, le 27 aout 2012.

/P/- Selon le procureur de la République, la commission qui avait été mise en place pour faire des enquêtes sur les disparitions des personnes qui avaient été arrêtées par des forces de l'ordre et de sécurité a remis son rapport. Valentin Bagorikunda fait savoir que le contenu de ce rapport sera mis à la disposition de la population dans les prochains jours. Mais il s'est refusé à tout commentaire sur une probable prolongation de son mandat. Rappelons que cette commission avait été mise en place le 12 juin dernier avec un mandat de 2 mois et comme résultat, six personnes sont en prison. [Rpa]

/RJ/- Le président du Barreau burundais fait savoir que les nominations des magistrats à la Cour suprême ne vient que pour aggraver les choses qui boitaient déjà. Pour Isidore Rufyikiri, ils ont été nommés pour des mobiles politiques et ils ne seront qu'à la solde des politiciens. C'est également une façon de donner la place aux pratiques de corruption par manque d'expérience. [Rpa]

- Le PARSEM se dit inquiet de la façon dont les magistrats burundais font leur travail, sont recrutés et avancent de carrière. Selon Faustin Ndikumana, la liberté des magistrats doit être un mot d'ordre pour tous les ordres de magistrats. Il ne comprend pas aussi comment il y a des avancements de grade anticipés. Ceci est contraire à la loi. [Rpa]

/I/- Le ministre de la justice prend une mesure discutable destinée à accélérer les procédures judiciaires.

Bujumbura, le 18 août 2012 (Net Press). Le ministre de la justice et garde des sceaux, M. Pascal Barandagiye, a annoncé hier un certain nombre de mesures destinées à accélérer les procédures judiciaires afin de mettre fin à de procès interminables qui finissent de lasser les justiciables dans la plupart des cas. Si le principe est à saluer et à soutenir sans aucune tergiversation, une des mesures annoncées peut être sujette à caution, en ce sens qu'elle peut rendre définitive une décision prise en première instance. Si la volonté du ministre était appliquée tel quelle, tout plaignant ayant perdu un procès en appel ne pourra plus bénéficier d'un deuxième recours, au cas où le verdict confirmerait celui qu'il conteste. Sans être spécialiste dans les questions de droit, la rédaction de Net Press pense avec humilité que cette mesure devrait être revue, car un juge qui serait assuré d'avance qu'il ne sera pas contredit par quelqu'un d'autre pourrait être tenté par le diable et confirmer « l'injustice » prise en première instance. - Les habitants du chef-lieu de la province de Ruyigi se lamentent du fait que les factures émises ce mois par la Regideso comportent d'énormes fautes puisque certains clients se sont vus taxés plus qu'ils ne devaient. Selon eux, même si les prix ont monté, il n'est pas logique que les prix aient monté de cette façon. Le représentant de la REGIDESO dans la région fait savoir qu'il n'est pas au courant de ces revendications et affirme qu'il n'y a pas eu d'erreur. Il précise en fait que les erreurs sont signalées au poste de Bujumbura. Le gouverneur de la province de Ruyigi souligne qu'il est au courant de ces lamentations et précise qu'il n'y peut rien. [Rpa]

/RJ/- Les états généraux de la justice qui se tiendront prochainement devraient se pencher sur la

question de la Commission Vérité et Réconciliation. Selon Pacifique Nininahazwe, la question du déroulement des activités de cette commission n'est pas précisée. Alors que le président de la République avait annoncé que les travaux de cette commission allaient démarrer au cours du premier trimestre 2012, rien n'est encore visible quant aux préparatifs de sa mise en place. Le délégué général du FORSC demande que les autorités mettent au grand jour l'état d'avancement de ces préparatifs et répondre aux questions de savoir comment les gens s'exprimeront, quand vont-ils commencer et comment cela va se dérouler. [Isanganiro]

/PJ/- Les juges du tribunal de Grande Instance de Cibitoke sont en grève depuis ce jeudi. Ils veulent dénoncer la violence dont ils ont été victimes. En effet, en date du 7 août 2012, ils étaient partis mettre en application leur jugement au sujet d'une propriété foncière ; mais ils en ont été empêchés par deux hommes et une femme qui les ont même battus. Selon le vice-président du syndicat des magistrats, il est inquiétant de voir que le procureur de la République dans cette province les a relâchées après quelques jours. Cette attitude est à bannir et signale que la reprise du travail sera conditionnée par l'appréhension et la punition de ces personnes. [Bonesha]

/CBV/- Le FORSC demande aux juges de la Cour d'appel de Bujumbura de faire des enquêtes approfondies au sujet des personnes qui sont soupçonnées dans l'assassinat d'Ernest Manirumva. 40 mois après l'assassinat de Manirumva, Pacifique Nininahazwe dit qu'il est grand temps que la vérité éclate à ce sujet. Il demande alors aux juges qui seront désignés pour siéger dans cette affaire d'aller tout droit au but et de ne pas perdre du temps en interrogeant ceux qui n'y sont pour rien. Il suggère de se référer aux différents rapports publiés par les différentes commissions d'enquête qui ont été mises sur pied. [Bonesha/Rpa/Isanganiro]

/JT/- RCN Justice et Démocratie a organisé un débat populaire dans les zones de la commune de Rumonge en province de Bururi. Réunis dans la zone de Gatete, les participants ont émis le souhait de voir écartées de la gestion du pays, les autorités qui se sont illustrés dans les conflits qui ont endeuillé le pays dans les crises successif. Cela permettrait de bien mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation puisque ces autorités sont des obstacles à la mise en place de cette commission. Ils ont aussi émis le souhait de voir les fosses communes protégées et pas détruites, pour enterrer les restes humains avec dignité. [Isanganiro/Bonesha]

/COR/- L'Union européenne déplore la condamnation du président du Parcem, Faustin Ndikumana, par la justice burundaise. Dans un communiqué rendu public le weekend dernier à Bujumbura, les pays de l'UE ont souligné que ce jugement rendu à Ndikumana peut discréditer le pays, surtout que ce dernier dépend des aides de l'extérieur. [Rpa/Isanganiro/Bonesha/Rtr]

/COR/- Le président de l'Alliance des démocrates pour le Changement ADC-Ikibiri se montre lui aussi inquiet par le jugement rendu par la Cour anticorruption contre le président de cette organisation, reconnu coupable de fausses déclaration. Léonce Ngendakumana souligne que c'est une décision politique qui ne vient que discréditer le Gouvernement burundais. [Rpa/Isanganiro/Bonesha/Rtr]

/MPDJ/ - La commission d'enquête sur les exactions commises par les agents de l'ordre mise sur pied par le procureur général de la République continue de produire des effets positifs, si du moins on s'en réfère aux arrestations dont font objet ces derniers jours certains hauts responsables de la police nationale accusés de violations graves des droits de l'Homme. L'ancien sous-commissaire de la police en province de Gitega du nom de Michel Nurweze alias Rwembe a été arrêté ce mercredi soir et conduit à la prison centrale de Mpimba. [Rpa]

/S/- C'est également le cas du président de la Ligue des jeunes du CNDD-FDD dans la commune de Gihanga. Lui aussi a été arrêté et conduit à la prisons centrale de Mpimba. Il est accusé d'avoir participé dans différents cas d'exactions des droits de l'Homme qui sont attribués aux Imbonerakure de la localité. Les observateurs y voient une manière pour le pouvoir de redorer l'image du pays ternie par les exactions commises ici et là par ces jeunes qui étaient devenus ces derniers jours insupportables. [Rpa]

/PJ/- 500 dossiers en exécution au Tribunal de grande instance de Mwaro pendant les vacances judiciaires

Vendredi, 03 Août 2012 06:50 | Écrit par A. N. | Jeudi 2 août 2012, le Président du Tribunal de Grande Instance de Mwaro a indiqué qu'au moment où les magistrats sont en vacances judiciaires, 500 dossiers vont etre exécutés par cette juridiction pendant toute la période des vacances. Le Président du Tribunal de grande instance de Mwaro a indiqué néanmoins que ce tribunal fait face à un problème de carburant et au manque de machines à dactylographier. Ce manque de machines a entrainé l'absence de copies de jugement pour plus de 700 dossiers de jugements rendus

/P/- Burundi: Pas d'exécutions extrajudiciaires (Procureur Général) / Le Bureau des Nations Unies au Burundi avait dénoncé des dizaines d'exécutions extrajudiciaires entre 2010 et 2011 au Burundi, suite à des révélations faites par des organisations de la société civile (proches de l'ancien régime de la Dictature des Bahima Micombero/Bagaza/Buyoya , déchu en 2003)

Le 12 juin, le procureur général du Burundi, M Valentin Bagorikunda, avait décidé de prendre le taureau par les cornes et d'aller vérifier une à une ces allégations sur le terrain. Il mit en place une commission d'enquête composée de six magistrats pour vérifier ces accusations portées à l'encontre de l'Etat du Burundi.

Le procureur général, M Valentin Bagorikunda, vient de s'exprimer, pendant une conférence de presse, sur le rapport publié par cette commission d'enquête qui avait été chargée de faire la lumière sur les cas que certains rapports qualifient d'exécutions extrajudiciaires ou de torture.

La commission d'enquête, composée de six magistrats (dont un grand nombre formés en Europe), a enquêté, pendant quelques semaines, sur les différentes allégations d'exécution extrajudiciaire… Elle s'est rendue sur le terrain pour vérifier au cas par cas, les faits.

Selon le procureur général, comme il s'agit de parler de justice et de droit, aucun instrument juridique du Burundi ne reconnaît l'expression « exécution extrajudiciaire » (Une exécution extrajudiciaire étant un crime organisé par un état contre un ou plusieurs de ses citoyens. Le citoyen doit être la cible de cet état et de manière voulue) d'où ce terme n'a pas été évoqué par ladite commission. La commission a constaté des cas d'homicide, mais pas d'exécutions extrajudiciaires.

La Commission a observé que des informations mensongères ont été portées par ceux qui criaient haut et fort -exécution extrajudiciaire-, en vue de nuire à l'image des autorités burundaises. Par exemple, le cas d'un meurtre commis par une femme sur son mari ; la mort de soldats suite à une attaque de leur position par des civils armés ; etc. De nombreux cas, comme ceux-là, ont été qualifié d'exécution extra-judicaire… M Valentin Bagorikunda a rappelé, qu'en termes judiciaire, un assassinat commis par une personne de l'Etat (un policier par ex.) ou qui utilise les moyens de l'Etat comme des véhicules, ne rend pas le gouvernement responsable. Cela ne signifie pas que c'est le gouvernement qui en est l'auteur. Le procureur générale a insisté sur le fait que le ministère public ne travaille qu' à partir de faits ou d'éléments à sa charge.

Enfin, le procureur général s'est faché sur la façon dont certaines organisations de la société civile burundaise (comme l'Aprodh, pour ne pas la citer) ont produit des rapports mensongers en vue de nuire à l'image du Burundi. Avec les preuves matériels à sa disposition, le ministère public pourrait poursuivre aisément cette association … Toutefois, M Valentin Bagorikunda dit que l'erreur est humaine. Peut-être que ces erreurs ont été faites sous l'angle de l'ignorance ! Il insiste sur le fait que la majorité des déclarations faites par cette organisation ne sont pas fondées.

Le rapport de la Commission sera rendu publique et qui de droit pourra aisement constater la mauvaise intention porter à l'encontre de l'Etat du Burundi. DAM, NY, AGNEWS, le 24 aout 2012.

/COR/- Deux juges du tribunal de résidence de Ryasoro condamnés à 15 ans de prison

Vendredi, 03 Août 2012 11:02 | Écrit par P. H. | La Cour Anti-corruption vient de condamner à 15 ans de prison et 50.000 franc burundais d'amande chacun, deux juges du Tribunal de Résidence Ryasoro de la commune Ryasoro en province Gitega. ils sont accusés d'une corruption passive de 50.000 franc burundais, une somme qui a été donnée par le chef de zone Mahwa de la commune Ryasoro, Gaspard NGENDAKURIYO

Juillet 2012 :

/JT//S/- Justice : la famille Serukundo de Rusaka fait un sit in devant le ministère de la justice
Vendredi, 13 Juillet 2012 05:49 | Écrit par A. N. | Les descendants de la famille Serukundo de la commune Rusaka en province de Mwaro ont organisé un sit in devant les bureaux du ministère de la justice. Ils reprochent au tribunal de grande instance de Mwaro d'avoir affiché des penchants car selon eux, au lieu de finaliser le partage de la propriété de cette famille, cette juridiction a attribué ladite propriété à une personne tierce, en affirmant qu'il s'agissait de sa propriété. Après deux heures de temps les descendants de la famille Serukundo ont été reçus par l'inspecteur Général de la justice. Il leur a fait savoir que ce dossier va être réétudié par les instances habilitées.

/P//MPDJ//VP/- Le FORSC se dit satisfait de la décision de la justice burundaise d'arrêter et d'incarcérer Guillaume Magorwa et Joseph Nsabimana dit Ndombolo respectivement chef de la police en commune de Gihanga et agent de la documentation dans cette commune. Pacifique Nininahazwe encourage la commission récemment mise en place par le procureur général de la République pour enquêter sur les violations des droits de l'Homme commises par des agents publics. Il lui demande de continuer et d'enquêter sur d'autres cas qui se font toujours entendre ces derniers jours surtout dans cette même province. [Bonesha]
- Comparution de Guillaume Magorwa, l'administrateur communal de Gihanga et un officier des Forces de défense œuvrant dans la localité de Gihanga. Ils ont comparu devant la commission chargée par la Procureur général de la République sur les exactions commises par les agents publics. Ils étaient en train d'être interrogés sur une probable disparition d'une personne au mois de juin 2011. Cette personne avait été trouvée près de la forêt de Rukoko presque nu et en état démence totale. Il s'agissait donc de faire une confrontation entre ces trois personnes pour déterminer la part de chacun dans cette probable disparition. [Rpa]

/RJ/- Burundi: Les leaders de l'ADC Ikibiri à la CPI ? / Selon des sources en provenance de la réunion de La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) qui se termine à Kinshasa, les gouvernements de Kinshasa et Bujumbura ont l'intention de poursuivre les leaders de l' ADC Ikibiri- (Alliance des Démocrates pour le Changement au Burundi), en tant que forces négatives burundaises en présence en RDC Congo, à la Cour de la Haye, soit la Cour Pénal International.

Suite à la tenue à Kinshasa d'une réunion de haut niveau des ministres de la Justice et du Genre des Etats membres de La CIRGL, où étaient présents les représentants des Présidents des Cours Suprêmes et des Procureurs Généraux de 11 pays membres, des poursuites judiciaires envers l'ADC Ikibiri du Burundi à la Cour Pénal International (CPI) ont été annoncé, présentée comme forces négatives présentes en RDC Congo …

Pour rappel, cette réunion avait pour objectif de se convenir sur les modalités d'établir des mécanismes spécialisés dans le traitement judiciaire des cas de Violences Sexuelles et Basées sur le Genre (VSBG).

Les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo) ont les preuves nécessaires affirmant la présence des forces négatives FNL de M. Rwasa Agathon, du FRD – Abanyagihugu du Major Pierre Claver Kabirigi (tué il y a quelques mois en RDC) (branche militaire de l'UPD, mouvement politique d'où proviendrait le journaliste de la RFI Hassan Ruvakuki), et le Fronabu Tabara (appelé lors de la réunion – rebellion France 24-, branche militaire du MSD), toutes membres de l'organisation politique ADC Ikibiri non reconnue par les autorités burundaises, responsable des violences post électorale au Burundi après les élections démocratiques de 2010.

Un rapport d'experts des Nations Unis à l'appui, les appareils judiciaires des deux pays RDC Congo et Burundi se sont mis en marche en vue d'entamer la procédure de l'ADC Ikibiri, force négative , en présence au Congo. Selon ces sources, l'ADC Ikibiri participe au viol et pillage des populations congolaises et burundaises aux frontières communes des deux pays.

Une démarche similaire a été décidée contre certains leaders politiques des forces négatives ougandaises et rwandaises qui causent la désolation en RDC Congo tel le LRA , le FDLR, et le M23.

DAM, NY, AGNEWS, le 28 juillet 2012.

/COR/- Burundi : Condamnation et lourde peine contre le défenseur des droits humains M. Faustin Ndikumana

30 juillet 2012 [Front Line Defenders, http://www.netpress.bi/spip.php?article5404] Le 24 juillet 2012, le défenseur des droits humains M. Faustin Ndikumana, ainsi que son organisation ’Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l’Évolution des Mentalités’ (PARCEM), ont été condamnés pour fausses déclarations, en vertu de l’article 14 de la Loi anti-corruption, en lien avec des déclarations publiques sur le problème de la corruption au sein du système judiciaire. Faustin Ndikumana est le président de PARCEM, une association qui lutte contre la corruption au Burundi. La Cour anti-corruption a condamné Faustin Ndikumana à une peine d’emprisonnement de cinq ans et à une amende de 500.000 FBU (environ 286 Euro) pour fausses déclarations, et PARCEM a été condamnée à payer une amende de 5 millions de FBU (environ 2,865 Euro) pour la même infraction. Le défenseur des droits humains et PARCEM ont également été condamnés à payer 10 millions de FBU (environ 5.729 Euro) au Ministre de la Justice, M. Pascal Barandagiye, à titre de « dommages et intérêts moraux ». PARCEM a annoncé son intention d’interjeter appel devant la Cour suprême aussitôt qu’une copie du jugement sera disponible. Il n’est pas encore clair si Faustin Ndikumana sera emprisonné avant l’appel envisagé. L’infraction présumée découle d’une conférence de presse tenue par PARCEM le 3 février 2012, au cours de laquelle l’organisation a fait état d’une information reçue de la part de certains juges. Selon ceux-ci, on les aurait sollicités à payer entre 1000 et 1500 dollars US en vue d’obtenir un emploi au sein du Ministère de la Justice. PARCEM avait envoyé la même information au Ministère de la Justice le 1 février. Plusieurs irrégularités ont été notées tout au long de ce procès. Le Ministre de la Justice a introduit la plainte à titre personnel et a engagé un avocat privé, alors qu’il n’a jamais été cité dans aucune des déclarations de PARCEM dont l’objet était les pratiques de corruption au sein du ministère. De plus, la plainte déposée par le Ministre vise personnellement Faustin Ndikumana, alors que ce dernier a agi en qualité de représentant de PARCEM, qui est une entité légale indépendante. Front Line Defenders a précédemment émis un appel urgent lors de l’arrestation de Faustin Ndikumana le 7

février dernier (http://www.frontlinedefenders.org/n...) et une mise à jour a été publiée sur internet quand le défenseur des droits humains a été relâché sous caution deux semaines plus tard (http://www.frontlinedefenders.org/f...). Front Line Defenders déplore la condamnation et la lourde peine à l'encontre de Faustin Ndikumana et considère que cette condamnation est uniquement liée à son travail contre la corruption au sein du système judiciaire et à l'impact de celle-ci sur l'accès à une justice équitable pour tous les citoyens. Front Line Defenders demande instamment aux autorités du Burundi de :

1. Immédiatement annuler la condamnation du défenseur des droits humains Faustin Ndikumana et de PARCEM ;

2. Garantir en toutes circonstances que tous les défenseurs des droits humains au Burundi soient en mesure d'exercer leurs activités légitimes de défense des droits humains sans restrictions ni représailles, y compris le harcèlement judiciaire

- La Cour anti-corruption a rendu son verdict dans le dossier du ministre de la Justice contre le PARCEM. Ce dernier a été condamné à une amende de 5.000.000Fbu de dommages-intérêts. Quant à son président, il a été condamné à une peine principale de 5 ans de prison ferme et à une amende de 500.000Fbu. Rappelons que le ministre de la Justice avait porté plainte contre le PARSEM après que son président ait affirmé qu'il y a des pots de vin qui sont exigés au sein de ce ministère afin de décrocher des postes de travail. [Rpa/Isanganiro]

/T/- L'avocat du journaliste Hassan Ruvakuki demande aux juges de la Cour d'appel de Gitega de lire le droit et rien que le droit dans le procès en appel qu'il a introduit auprès de cette juridiction. C'est le seul moyen possible pour que le procès se déroule bien et ait un issu favorable. Il exhorte les juges de cette juridiction de prendre l'affaire en audience publique avant les vacances judiciaires du mois d'août. Il demande par la même occasion à toute personne qui est éprise d'une bonne issue de ce procès de venir assister aux audiences publiques qui seront organisées à ce sujet. [Rpa/Bonesha/Isanganiro]

/CBV/- Le porte-parole du ministère de la justice tranquillise toute personne au sujet des détenus accusés d'avoir tué une file albinos dans la commune de Kabezi. Il signale que la justice est à pied d'œuvre pour déterminer les vrais coupables dans cette affaire. Déo Ruberintwari demande de bien s'occuper de cette affaire où il y a ceux qui ne sont pas encore appréhendés. Il signale ceci au moment où des rumeurs font état d'une haute autorité tanzanienne qui est en train de faire tout son possible pour qu'un tanzanien emprisonné dans cette affaire soit relâché. Il termine en précisant que chacun répondra de ses actes. [Rpa]

- La justice burundaise affirme que certaines hautes autorités tanzaniennes seraient impliquées dans la vente des parties du corps des albinos au Burundi. Cette déclaration est faite sur base des immixtions de ces autorités tanzaniennes dans le dossier des personnes accusées d'avoir tué l'albinos de Kabezi. Il n'est donc pas compréhensible que ces autorités tanzaniennes se mêlent dans les affaires de la justice burundaise. [Rpa]

/JT/ - Burundi: Discrimination ethnique à l'embauche en secteur privé. / Le premier salon de l'emploi de l'histoire du Burundi a été lancé au mois de mars de cette année 2012 par le gouvernement Nkurunziza (nom de l'actuel, très populaire, président africain de Burundi). D'où le marché de l'emploi devient désormais scruté par les Barundi. Un site d'investigation burundais, -nyabusorongo.org – vient de réaliser une série d'enquête sur les disctiminations ethniques à l'embauche dans le secteur privé du Burundi. 80% des jobs sont sous la main des Bahima burundais (enfants de la Dictature) contre seulement 20% pour les Bahutu Barundi (les enfants de l'ancien royaume de millénaire de l'Urundi). Des économistes expliquent que cette discrimination ethnique à l'embauche (public/privé) est à la base du non décollage de l'économie du Burundi.

En Afrique, en Asie, et en Amérique latine, la solidarité familiale est une valeur sacrée, très développée.

Au Burundi, une (1) personne qui a un travail s'occupe de près de 100 personnes issue de sa famille.

On estime que 80 000 emplois, bien répartis, suffirait pour rendre heureux les Barundi et augmenter la croissance économique de ce pays de 8 Millions d'âmes.

Au Burundi, l'emploi est d'abord urbain. Il est dominé par le secteur privé informel avec plus de 75,3%, l'administration publique venant en seconde position avec environ 10%. En milieu rural, plus de 90% de la population travaille dans le secteur agricole. Les rares activités non agricoles y prévalant sont peu rémunérées, souvent à caractère saisonnier, exercées par des enfants et généralement peu compétitives.[0]

Sous la Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya), plus de 90% des jobs (public/privé) étaient réservés aux familles de cette classe dirigeante [1]. Pour rappel, ce régime a fait plus de 4.5 Millions de victimes Bahutu Barundi [2] (Batutsi [3] et Baganwa compris) en 40 ans de règne.

Aujourd'hui, depuis la fin de la guerre civile du Burundi (1993 à 2003), dans le secteur public, avec les Accords d'Arusha (2000) et les Accords de cessez le feu (2003), des balises légales institutionnelles, sous forme de quota ethnique, ont été placées afin de permettre aux Bahutu Barundi d'occuper des emplois publics dans les institutions de leur pays. Il s'agit de mesures de discrimination positive sous forme de quota ethnique (60/40), soit 60% pour les Bahutu Barundi. Cette ethnie représente au regard des 2 scrutins démocratiques organisés en 2005 et 2010 à peu près 7 450 000 de Barundi sur les 8 M. que compe le pays. Ces lois de discriminations positives, inscrites dans la Constitution, permettent de pouvoir contrer la fameuse loi de la fonction publique qui fait qu'un fonctionaire est nommé à vie. Aujourd'hui, c'est la question budgétaire de l'Etat qui bloque pour arriver à la mettre réellement en place. D'où, pour arriver à se conformer à la loi, chaque fois que des fonctionnaires nommés sous la dictature des bahima burundais s'en vont, ils sont remplacés de suite par des nouveaux fonctionnaires Bahutu Barundi. Il s'agit d'un évolution lente.

Dans le secteur privé, malheureusement, rien a été prévu pour contrer les effets du système d'apartheit ethnique rude qui avait été instauré sous la Dictature des Bahima Burundais. Les mêmes chasseurs de têtes sont demeurés au même poste ou remplacé par un membre de la même famille, issue des enfants de la Dictature. Depuis quelques mois, le site d'investigation – nyabusorongo.org – a réalisé une série d'enquêtes sur la discrimination ethnique à l'emploi dans le secteur privé (entreprises privés, ONG locales et internationales, Organisations internationales etc.). Le constat semble amer. Les Bahutu Barundi y occupent seulement 20% des emplois, souvent à des postes de subalternes. 80% des jobs sont encore occupés par les enfants de la Dictature que sont les Bahima

burundais (dans l'enquête , on les assimile aux Batutsi).

Par exemples (Tutsi signifie Bahima à plus de 99% dans cette enquête de nyabusorongo.org) :

- Cas de la ligue Iteka, une ONG locale des Droits de l'Homme, avec un personnel salarié de 67 personnes toutes catégories confondues, 54 sont Tutsi (81%) et seulement 13 Hutu (19%). [4]

- Cas de l'Union Africaine, sur 11 membres du personnel local de la Représentation de l'UA au Burundi, 10 sont issus de l'ethnie Tutsi, et un seul provient de l'ethnie Hutu. [5]

- Cas du Haut Commisariat des Réfugiés des Nations Unis – HCR- , plus de 80% du personnel du HCR aussi bien à Bujumbura qu'à l'intérieur du pays est issu de l'ethnie minoritaire Tutsi, contre 20% au Bahutu Barundi.[6]

Avec les chiffres issues des 2 dernières élections démocratiques burundaises comme référence, où les votes de l'Uprona (ex- parti unique sous la Dictature) avoisinent les 7% (parti qui represente majoritairement les Bahima burundais), on peut dire qu' au niveau de l'emploi au Burundi : 80% des jobs du secteur privé et plus de 50% des jobs du secteur public participent à faire vivre 560 000 Bahima burundais, contre 20% des jobs du secteur privé et près de 50% des jobs du secteur public pour 7 440 000 Bahutu Barundi.

Face à ce constat d'injustice socio-économique, la société civile, des enfants de l'ancien royaume millénaire de l'Urundi, exige qu'un système de discriminations positives soit instaurés au plus vite dans le domaine de l'emploi du secteur privé au Burundi. Au niveau du secteur publique, elle demande de revoir les quota ethnique en regard de la réelle représentativité nationale …

Cette société civile, dont – nyabusorongo.org -, demande au gouvernement et aux parlementaires burundais de tout faire pour que rapidement cette injustice s'estompe.

Selon de nombreux économistes, cette discriminataion ethnique à l'emploi, hérité du passée de la Dictature des Bahima burundais, est responsable des mauvais chiffres de croissance national en comparaison aux autres pays de l'EAC (East African Community).

Il suffirait de 80 000 emplois, bien répartis entre les familles burundaises, pour que les Barundi se sentent mieux et que la croissance du Burundi augmente considérablement.

DAM, NY, AGNEWS, le 28 juillet 2012.

[0] Burundi : Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté — Second

rapport de mise en œuvre , Rapport du FMI No. 10/312, Octobre 2010, [http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2010/cr10312f.pdf]

[1] Criminalisation socio-économique du pouvoir par la tyrannie politico-militaire tutsi au Burundi, Commission Permanente d'Etudes Politiques (COPEP), Juillet 2001, [http://www.burundi-agnews.org/criminalisation.htm]

[2] Burundi: Hutu ou Bahutu (Barundi), DAM, NY, AGNEWS, le 29 juin 2012, [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/histoire/histoire-du-burundi/2421-burundi-hutu-ou-bahutu-barundi]

[3] Burundi: Tutsi ou Batutsi, DAM, NY, AGnews, le 24 avril 2012, [http://www.burundi-

agnews.org/index.php/societe/histoire/histoire-du-burundi/2225-burundi-tutsi-ou-batutsi]

[4] LIGUE ITEKA : RECRUTEMENT DE SON PERSONNEL SUR BASE ETHNIQUE, 29 mai 2012,nyabusorongo.org, [http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/127-ligue-iteka--recrutement-de-son-personnel-sur-base-ethnique]

[5] La Représentation de l'Union Africaine au Burundi recrute son personnel local sur base ethnique, 08 juillet 2012 ,nyabusorongo.org, [http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/133-la-representation-de-lunion-africaine-au-burundi-recrute-son-personnel-local-sur-base-ethnique]

[6] Révélation troublante: stratégie d'encerclement et de recrutement ethnique : pièce maîtresse de la Représentation du HCR à Bujumbura , 25/07/2012, nyabusorongo.org, [http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/137-revelation-troublante-strategie-dencerclement-et-de-recrutement-ethnique-piece-maitresse-de-la-representation-du-hcr-a-bujumbura]

/VP/- Le commissaire adjoint de la police en province de Gitega a comparu devant le substitut du procureur de la République près la Cour d'appel de Gitega pendant une durée de 35 minutes. Nurweze Michel alias Rwembe est poursuivi pour avoir torturé un travailleur domestique, a dit le procureur de la Cour d'appel de Gitega et il sera convoqué chaque fois que de besoin, a-t-il ajouté. Les organisations de la société civile de même que la population dit que c'est une bonne initiative puisque ce vice-commissaire s'était rendu coupable de tortures de toutes sortes et à l'avenir il aura peur de refaire de tels forfaits puisqu'il aura vu qu'il est susceptible d'être poursuivi. [Rpa/Isanganiro]

/PJ//COR/- Le président du Tribunal de Grande Instance de Cankuzo est accusé par certains habitants de cette province de vouloir protéger certains magistrats accusés de corruption. Certains affirment qu'ils ont donné, à la demande de ces magistrats, une somme de plus de 400.000Fbu pour que leur affaire marche bien mais en vain. D'autres encore font savoir qu'ils ont donné 800.000FBu pour que les leurs soient relâchés de prison. [Bonesha]

/PJ/- Une famille de plus de 30 personnes originaires de Mwaro ont fait un seet-in devant le Ministère de la justice. La famille Serukindo de Rusaka était venue pour protester contre une éventuelle décision du Tribunal de Grande Instance de Mwaro qui diviserait une propriété foncière entre les « vrais » et les « faux » membres de cette famille. Il dénonce aussi qu'une fausse pièce ait été glissée dans le dossier et qui servirait de base à cette décision. De plus, ils demandent des poursuites contre l'auteur de ce faux-papier. L'inspecteur de la justice au ministère de la Justice a donc décidé de suspendre toutes les activités de ce tribunal au sujet de cette propriété foncière en attendant de faire des enquêtes sur ces papiers. [Rpa/Isanganiro/Télé-Renaissance]

/GP/- Des prisonniers de Bururi et de Rumonge ont bénéficié de la mesure gracieuse du président de la République. Selon l'ordonnance ministérielle de sa mise en application, cette grâce a permis de libérer 364 prisonniers dans la prison de Bururi et 77 dans celle de Rumonge qui totalisent un quart

de leur peine et qui ont manifesté une bonne conduite dans la prison. Ceux de Rumonge ont précisé qu'ils ont un problème de déplacement puisque la majorité vient de très loin. L'APRODH a pourtant permis de les déplacer. Dans la prison de Ngozi, 505 hommes et 18 femmes avec 4 enfants ont été libérés. [Rtnb/Rpa/Bonesha]

/GP/- Sur un total de 1367 prisonniers que compte la prison de Ngozi, 421 ont été relâchés ce lundi suite à la grâce du président de la République prise dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du pays. Ont été libérés ceux qui totalisent le quart de leur peine et qui se conduisent bien en prison. Le directeur de la prison leur a demandé de continuer à bien se conduire partout où ils seront et ajoute que des mesures ont été prises pour faciliter leur réinsertion. C'est aussi le cas à la prison centrale de Mpimba. [Rpa/Isanganiro/Rtnb]

/I/- Le conseil de la Cour Suprême a publié un communiqué dans lequel il fustige la façon dont ils ont été écartés de la tribune d'honneur lors des festivités marquant la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. Ils ne comprennent pas pourquoi on leur a signifié qu'ils n'ont pas de place dans la tribune alors qu'ils étaient invités. Portant leurs toges, ils ont été obligés de rebrousser chemin. Ils s'indignent des propos du président de la commission chargée de préparer les festivités du cinquantenaire qui s'est exprimé après leur départ en affirmant qu'ils voulaient manifester. Ils demandent à l'exécutif burundais de donner la place dévolue par la Constitution aux juges dans la société burundaise. [Bonesha/Isanganiro/Rpa]

/RJ/- Burundi:Le journaliste burundais Hassan Ruvakuki? / En déplacement au Burundi, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du pays, le ministre belge des Affaires étrangères, M. Didier Reynders, dit avoir abordé avec les plus hautes autorités du Burundi, le cas de Hassan Ruvakuki, journaliste de la station locale Radio Bonesha FM, et correspondant en swahili de RFI, condamné à la prison à vie, pour «acte de terrorisme» . Voici les propos du Ministre : " Ma demande a été très claire, de voir la procédure d'appel se dérouler à bref délai dans les meilleurs conditions possibles avec une capacité de défense qui soit complète pour le journaliste comme pour ses avocats".

Le journaliste burundais Hassan Ruvakuki a été condamné à la perpetuité pour terrorisme. Ces avocats ont fait appel. Il était correspondant de RFI et Bonesha (une radio locale burundaise). RFI est la Radio France Internationale. Bonesha est une radio proche de l'ancien régime de la Dictature des Bahima du Burundi (Buyoya, Bagaza, Micombero) qui a fait plus de 4,5 Millions de victimes parmi les Bahutu Barundi en près de 40 ans de pouvoir.

Pour comprendre l'affaire Ruvakuki,il faut remonter d'abord à la veille des élections des Communales de 2010.

1. La société secrête burundaise "NTABARUMANIKA" ou le fameux labo du Major Président …

Il faut se situer dans les affaires burundaises … On a pu l'observer de manière plus flagrante depuis les évènements qui se sont poursuit lors des élections de 2010 … L'Uprona de l'ancien Dictateur Buyoya joue un rôle ambigu dans ce qui se produit au Burundi.

Quel est ce réseau derrière l'ADC Ikibiri (regroupement de partis défaits aux élections de 2010 au

Burundi) qui souhaite disqualifier le régime Nkurunziza ? En d'autres termes, qui sont derrière la société civile burundaise agissante contre le pouvoir CNDD-FDD ? Autrefois on l'appellait la société civile Uprona car c'était les anciens militants upronistes qui avaient changé de casquettes pour devenir des grands militants de la société civile …

Dans l'affaire Hassan Ruvakuki, cette société secrête agissante s'est un peu dégarni. Elle montre même ses dents. NTABARUMANIKA (0) est le nom de cette société secrête … NTABARUMANIKA a deux tentacules: l'une civile (l'HEXAGONE ou le Laboratoire hyper rôdé) ; et l'autre militaire (le fameux Top Ten). NTABARUMANIKA, autour de l'ancien dictateur Buyoya, compose la partition à faire jouer à la fanfare … Et la musique se joue désormais pour qu'elle soit audible partout dans le monde !

2. Des journalistes au service de l'ADC Ikibiri/ Uprona aux éléctions de 2010.

Le parti CNDD-FDD vient de raffler la mise face à une coalition d'organisations politiques naissante l'ADC Ikibiri, à laquelle l'Uprona (de l'ancien dictateur sanguinaire Buyoya) s'est associé sans vraiment s'associer. L' ADC Ikibiri et l'Uprona contestent la validité de ces élections mais sans en donner la raison et surtout les faits qui corroborent leur contestation.

Dernière cette coalition ADC Ikibiri – Uprona, il y a 95% de la corporation des journalistes et des média du Burundi (RPA, ISANGANIRO, TELE RENAISSANCE, BONESHA, les correspondants Reuters- AFP – Xinhua – BBC – VOA …) mais aussi une partie importante de la société civile encore aux mains des – enfants de la Dictature des Bahima burundais – . Soudain, une idée arrive à l'esprit de ces politiciens qui viennent de perdre les élections communales. Leurs radio et Télevision vont servir à lancer, dans la galvanisation,la population burundaise pour contester la validité des scrutins et stopper le processus électorale en cours. Mais aussi et surtout, ces politiciens vont tenter de tout faire pour retourner le Burundi dans des négociations politiques du type Arusha en 2000 où l'élite du pays s'était partagé le pouvoir sans être élus. Bref, on remet les pendules à l'Heure et tout le monde va pouvoir bouffer !

Ces média burundais poussent certains jeunes au passage à l'acte (1), et çà marche. Un phénomène sociologique va apparaître : Celui des lanceurs de grenades …

Ce sont des jeunes militants galvanisés membres de l'ADC Ikibiri qui s'initient dans cet exercice terroriste vis à vis de la population. De nombreux innocents parmi la population vont mourrir. Heureusement, les forces de sécurité burundaise vont arriver à contenir la situation afin que les élections puissent se poursuivre.

L'ancien dictateur Buyoya, à ce moment, profitant du passage du secretaire de l'ONU au Burundi, va proposer à ce que le processus électorale soit suspendu ! L'ex-dictateur Buyoya (UPRONA) présentera ses services en médiateur de Paix entre l'ADC Ikibiri et le CNDD/FDD. Ce film étant d'une tel grossierté, son tournage n'aura pas lieu ! Les Barundi termineront tout leur processus électorale et des nouvelles institutions apparaîtront de aôut à septembre 2010.

Cette corporation de journalistes burundais, dont fait parti M. Hassan Ruvakuki, aura servi à l'ADC Ikibiri, et à l'Uprona, pour tenter le coup consitant à contraindre la Communauté Internationale à stopper les élections de 2010 et le processus de démocratisation en cours jusqu'au bout (et même après (2)). Ces journalistes ont réussi à faire passer à l'action des jeunes innocents barundi et en faire devenir des lanceurs de grenades sur des citoyens innocents. Une commission d'enquête judiciaire sur ces évènements -violences électorales – a été mise en place mais elle n' a jamais presenté ses conclusions afin de sanctionner ces comportements criminels (Pourquoi ?).

Voici ce que rapportait un citoyen burundais, interviewé après le massacre de Rukoko en septembre 2010 (3): "Comme au Burundi, actuellement il n'y a pas de terreau favorable à une reprise de la guerre, au départ, il ne s'agissait que d'une stratégie de -COM- (communication) tous les jours la RPA (http://www.rpa-burundi.org/ – radio proche du MSD) rapportait tous les faits divers du pays en les liants à une rébellion… C'était un peu pathétique. Il y avait quelques choses de comique malgré la gravité des faits. Mais ils (les spécialistes de la COM.) travaillaient sur de l'existant -des faits divers-… L'idée était de construire dans l'opinion -la réalité d'une nouvelle rébellion-, et de créer l'événement au niveau international -avec l'aide du correspondant de l'AFP (RFI) au Burundi-. Un ami, pour eux , de la cause …. Aujourd'hui, il y a passage à l'acte … Pour la première fois, le – groupe des bandits armés non identifiés – a tué des travailleurs barundi , à partir des marais de la Rukoko au nord-ouest de Bujumbura. Sept personnes ont été tuées de sang-froid et dix blessés ! Désormais, les choses se corsent pour l'ADC Ikibiri (des organisations politiques qui ont mal pris leur mauvais score aux élections)" (4).

Ainsi rebelote … Ces journalistes et l'ADC Ikibiri (et l'UPRONA qui lui est en plus au gouvernement), étant non inquiétés par la Justice (Pourquoi ?), vont poursuivre leur collaboration maccabre après les élections de 2010. L'idée sera de montrer qu' – une rébellion existe au Burundi – . Les médias de ces journalistes burundais (à la solde de l'ADC Ikibiri et l'Uprona) vont se mettre à la chasse de tous les faits-divers dans le pays (un mort accidenté, des vols ou cambriollages etc.) mais en même temps de continuer à tenter de réveiller le démon qui vit en chaque jeune adolescent en quête de reconnaissance pour le faire passer à l'acte de tuer ou de massacrer des citoyens innocents et finalement se voir couvrir une page médiatique d'envergure pour l'acte réalisé. Des massacres vont avoir lieu et l'horreur aura pour nom : septembre 2011 à Gatumba (5). Petit parenthèse, ce sont ces morts accidentés des faits-divers que ces journalistes en collaboration avec des associations de défense de Droits de l'Homme (liées à la mafia politique citée plus haut (6)) comme APRODH, FORSC, ITEKA, LDGL etc vont faire passer en – exécutions extrajudiciaires au Burundi -. Tollé général aux Nations Unis et dans tous les cercles de défense des droits de l'Homme dans le monde (Amnesty International, FIDH, ACAT Torture, ICG, HRW, etc.).

Le gouvernement du Burundi, très maladroitement, car il n'a pas su communiquer, va se mettre à poursuivre ces journalistes désormais connus mais l'Etat déchantera à chaque fois à cause de la toute puissante confrérie des journalistes dans le monde (RSF Reporter Sans Frontière , etc.). Cela démontre qu'il n'y a pas d'autocritique au sein de cette confrérie de journaliste, surtout quand elle s'attaque à des pays comme le Burundi qui ne peuvent pas faire face -financièrement – aux toutes puissantes multinationales des média !

3. Et le journaliste burundais Hassan Ruvakuki dans tout cela ?

Il faut lire – Burundi: Clés pour comprendre l'affaire Gatumba. – (5) … A cette période, les organisations de l'opposition burundaise ADC Ikibiri se font une concurence pour celui qui arrivera à instaurer une rebellion au Burundi.

Les aventures maccabres commencent :

Après le massacre de Gatumba en septembre 2011, le FNL de Rwassa Agathon (ADC Ikibiri) semble avoir réussi son coup par la terreur. Les média sont là pour couvrir. Mais le FNL ne revendique pas. Le FNL se replie en RDC Congo (au Kivu) après le massacre. De plus, une grande partie des responsables du massacre sont arrétés et traduits en justice, puis condamnés.

Au Burundi, les autorités burundaises (via leur service de renseignement) savent que l'ancien rebelle du nom de Rwassa Agathon (membre de l'ADC Ikibiri), mise en résidence surveillé en juillet 2010, qui a échappé, selon la rumeur, à la sécurité burundaise ce même mois grâce au

concours de deux anciens présidents (Buyoya – Uprona et Ndayizeye - Frodebu) , se trouvait au printemps 2011 en France et en Belgique. Des contactes avec cette individu et les autorités franco-belges ont eu lieu. Les dernières traces de cette homme sont en Europe …

La branche "UPD" de l'ADC Ikibiri (qui sont des Barundi majoritairement swahilophones proche de l'Hon. El Hadj Hussein Radjabu incarcéré depuis 2007) tente à son tour son coup en essayant de lancer le FRD – Abanyagihugu. Le 21 novembre 2011, sur la colline Humure de la commune Kigamba dans la province de Cankuzo, voisine de la province de Ruyigi, 18 membres d' un groupe de bandits armées terrorisant la population locale sont interceptées par la sécurité burundaise et sont tous tués. Un groupement se nommant FRD – Abanyagihugu dirigé par un dénommé Colonel Pierre-Claver Kabirigi s'en réclame la parternité et certains journalistes s'empressent de publier son communiqué (6). Deux jours avant cet acte terroriste à Cankuzo, le journaliste Hassan Ruvakuki (RFI Swahili / Bonesha) participe, le samedi 19 novembre (7), dans l'après midi à une causerie morale des troupes du FRD – Abanyagihugu. Ce même jour, Pierre Claver Kabirigi s'est autoproclamé Chef d'Etat-Major de cette « nouvelle rébellion ». C'était de l'autre côté de la frontière burundo-tanzanienne, le journaliste Hassan Ruvakuki était chargé de distribuer le soi-disant MEMO de la création du FRD – Abanyagihugu et de multiplier l'élément sonore de Pierre Claver Kabirigi, Kamanzi de son vrai nom … La base de cette organisation naissante s'était installé en Tanzanie où elle a été démanteler de suite. En avril 2012, Pierre Claver Kabirigi a été retrouvé en RDC Congo. Il sera tué par les Forces de congolaise (RDC Congo) près d'Uvira dans le centre de Kiliba, au Kivu à l'Est de la RDC.

Enfin, c'est le tour du MSD ! Le branche "MSD" de l'ADC Ikibiri avance alors sa carte de rebellion naissante (8) … En décembre 2011, une journaliste française de France 24 fait un reportage sur le Burundi où elle explique que tout va mal et que rien ne va (exécutions extrajudiciaires, journalistes persécutés etc.). De plus, elle s'en va au Congo RDC voisin (à la frontière burundaise, au Kivu) présenter un rebelle qu'elle dit être Burundais (alors qu'il est Rwandais) et qu'il est prêt en découdre avec le Régime Nkurunziza (nom du très populaire président africain du Burundi), dit-il, "qui maltraite sa population". Bref, la journaliste de France 24 crée le scoop : une rebellion existe au Burundi. Le monde entier, avec cette diffusion de son reportage, sait désormais de la bouche de la France (France 24 est un média publique français proche de la droite française UMP. Il entretient des rapports importants avec le Quai D'orsay …) qu'il y a quelque chose qui se trame au Burundi. Mais la journaliste française oublie que cette rebellion n'est pas au Burundi. Elle est en RDC Congo. Les services de renseignement Burundais et Congolais, sous l'égide de la CEPGL , se rendent compte que finalement certains journalistes rencontrent des leaders de rebellions … Mais pourquoi faire ? L'arrestation par les FARCS d'une autre journaliste francais en Colombie (et sa libération soudaine) va leur donner la puce à l'oreille … Surtout c'est un article que passera dans la presse belge en début d'année, fourni par les écologistes belges, qui donnera l'information qu'un ancien des services des renseignements français (DGSE) est patron de la toute puissante industrie d'armement belge la – FN – , dont de nombreux hommes d'affaires belges (politiciens compris) et français sont actionnaires. Certains journalistes (Français ou autres) sont-ils utilisés comme intermédiaire dans le trafic d'armes aux rebellions de l'Est de la RDC Congo (forces négatives) ? La question tarote les autorités du Burundi et de la RDC (9)…

Plusieurs personnes ont été arrétées en décembre 2011 au Burundi en rapport avec cette aventure macabre malheureuse. Certains sont accusés de collaboration FRD-Abanyagihugu ou FNL, et d'actes terroristes. Une quarantaine de personnes étaient sous les verrous fin 2011.

Qui a poussé l'ADC Ikibiri à devoir montrer qu'ils ont une rebellion près à frapper au Burundi ? Le dossier sur la Balknisation de la RDC Congo y est il pour quelque chose ? (11) …

Finalement, comme on vient de le voir, l'ADC Ikibiri (aidée par l'Uprona via sa société civile

efficace) souhaitait avoir une visibilité pour contraindre la Communauté Internationale (ou les actionnaires des nombreuses multinationales du globe) à les aider à changer le Régime démocratique en place au Burundi. Les journalistes sont intervenus à cette fin. Hassan Ruvakuki a participé comme d'autres journalistes à cette aventure malheureuse à propager notamment la peur au sein de la population burundaise en leur faisant croire qu'une rebellion existait bel et bien sur le territoire du Burundi, ou encore comme vue précédement à créer un sorte de psychose générale afin de permettre certains à passer à l'acte.

Les médias sont devenus des outils décisifs et certains politiciens (…) les utilisent d'une manière non orthodoxe (10). Des journalistes en sont devenus malheureusement des acteurs clés.

DAM, NY, AGNEWS, le 10 juillet 2012.

Notes:

(0) Ntabarumanika par Jean Marie Sindayigaya- [QUI A DIT QUE NTABARUMANIKA AVAIT DISPARU ? (17 janvier 2003) http://www.burundibwacu.info/archives/spip.php?article383 ; LES ELECTIONS « ETAIENT » POSSIBLES (09 avril 2004) http://burundi.news.free.fr/archives/nonelections.html ; [Ntabarumanika ou la fin d'une légende: « De l'hexagone au polygone irrégulier » (21-novembre 2004) http://burundi.news.free.fr/archives/ntabarumanikafin.html] ; Quand la cigogne au long bec voulut embrasser son fils, elle l'aveugla (11 août 2005) [http://groups.yahoo.com/group/Umusoto/message/1435]

(1) Burundi : Faits médiatiques depuis mai 2010 (scrutins démocratiques 2010) [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/histoire/histoire-du-burundi/1649-burundi-faits-mediatiques-depuis-mai-2010-scrutins-democratiques-2010]

(2) Au Burundi, insécurité grandissante dans les marais de la Rukoko [http://www.rfi.fr/afrique/20100917-burundi-insecurite-grandissante-marais-rukoko]

(3) Burundi : "Des bandits armés non identifiés" tuent à Rukoko. [http://www.burundi-agnews.org/index.php?option=com_content&view=article&id=897:burundi-qdes-bandits-armes-non-identifiesq-tuent-a-rukoko&catid=38:sport&Itemid=55]

(4) Burundi: Après – Rukoko – , la machine judiciaire burundaise en marche contre les – terroristes – … [http://www.burundi-agnews.org/index.php/politique/articles/justice-a-dh/938-burundi-apres-rukoko-la-machine-judiciaire-burundaise-en-marche-contre-les-terroristes-]

(5) Burundi: Clés pour comprendre l'affaire Gatumba. (20 December 2011) [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/sport/1798-burundi-cles-pour-comprendre-laffaire-gatumba?showall=&start=15]

(6) Une nouvelle rébellion se déclare dans l'est du pays (XINHUANET) [http://www.afriquinfos.com/articles/2011/11/26/afrique-centrale-191631.asp] ou Une nouvelle rébellion au Burundi (RFI – Esdras Ndikumana / RPA) [http://www.rfi.fr/afrique/20111126-une-nouvelle-rebellion-burundi]

(7) Hassan Ruvakuki : Chargé de la Communication du FRD – Abanyagihugu [http://nyabusorongo.org/index.php/revelations/76-hassan-ruvakuki-charge-de-la-communication-du-frd-abanyagihugu]

(8) Burundi, le retour de la rébellion (France 24) [http://www.france24.com/fr/20111202-burundi-ombre-guerre-groupes-armes-rebellion-tutsi-hutu-president-nkurunziza-reporter] ou Pauline Simonet : Reportage ou Insulte à l'encontre du Peuple burundais ? [http://www.nyabusorongo.org/index.php/opinion/75-pauline-simonet-reportage-ou-insulte-a-lencontre-du-peuple-burundais].

(9) Vers un mandat d'arrêt pour Pauline Simonet de France 24 [http://www.cameroonvoice.com/news/article-news-5594.html]

(10)Burundi: L'ONU accuse l'ADC Ikibiri de destabiliser la Région. [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/sport/1949-burundi-lonu-accuse-ladc-ikibiri-de-destabiliser-la-region]

(11) Burundi: L'ADC Ikibiri tente de créer un Royaume en RDC. [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/sport/2268-burundi-ladc-ikibiri-tente-de-creer-un-royaume-en-rdc]

Lire aussi : - Burundi: Un état impliqué dans le développement. – Les partis politiques [http://www.burundi-agnews.org/2.5/index.php/societe/109-bilan/1793-burundi-un2-etat-implique-dans-le-developpement2?showall=&start=2] ou Burundi: Face à une logique anti-démocratique et violente. [http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/sport/1741-burundi-le-pouvoir-face-a-une-logique-de-violence-et-anti-democratique2]

/I/- Le ministre de la Justice a mis en place une commission chargée de vérifier les conditions pour les prisonniers pouvant bénéficier de la grâce présidentielle et de la libération provisoire afin qu'il n'y ait pas ceux qui sortent alors qu'ils ne remplissent pas les conditions requises ou qu'il n'y ait pas ceux qui restent alors qu'ils devraient sortir. D'ores et déjà, ceux qui ont déjà exécuté plus d'un quart de la peine vont sortir à partir de la semaine prochaine. Il interpelle les responsables à la base de veiller à la bonne cohabitation de ces personnes avec le reste de la population. [Bonesha/Rpa/Rtnb]

/T/- La défense du journaliste Hassani Ruvakuki se prépare pour interjeter appel de la peine à perpétuité

Cankuzo(Est du Burundi), le 4 juillet 2012 (COSOME)- Le tribunal de grande Instance de Cankuzo (est du Burundi) a finalement accepté de donner la copie de jugement du procès d'Hassan Ruvakuki, journaliste à la radio Bonesha FM et correspondant de la RFI en (section Kiswahili), a appris sur place le reporter de la COSOME dans cette province de l'est du Burundi.

Cette information a été confirmée par l'un des avocats d'Hassan RUVAKUKI, Me Onésime Kabayabaya, contacté ce mardi par le reporter de la COSOME à Cankuzo. L'avocat de la défense indique par ailleurs que la défense se prépare pour interjeter appel au parquet général près la Cour d' Appel de Gitega, une juridiction dont relève le tribunal de Grande Instance de Cankuzo.

« Nous sommes en train de nous préparer, nous avons droit à un mois pour interjeter appel », a-t-il

dit.

Le tribunal de Grande Instance de Cankuzo avait condamné, mercredi le 20 juin 2012, Hassan Ruvakuki et les autres Co- accusés de « participation aux actes terroristes » à une peine de servitude à perpétuité, tandis que neuf autres accusés par le parquet de Cankuzo d'être « l'œil et guide » des terroristes ont été condamnés à une peine pénale de 15 ans de prison ferme.

L'on se rappellera que les organisations des professionnels des médias et de la société civile ont vivement condamné cette sentence.

Bien plus, à travers les différentes déclarations déjà faites, les professionnels des médias réaffirment que le journaliste a été arrêté dans l'exercice de son métier et que, de ce fait, il n'était pas coupable.

L'on se souviendra aussi que le journaliste Hassan Ruvakuki et ses coaccusés avaient, à travers leurs avocats, demandé que le tribunal de Grande Instance de Cankuzo soit dessaisi de l'affaire. Cette demande a néanmoins été rejetée par la Cour d' Appel de Gitega qui avait été saisi de l'affaire.
Onésime Ndayizeye

Juin 2012 :

/PJ/- La CNI donne un don de 120 ordinateurs au ministère de la justice et à l'ENA

Vendredi, 29 Juin 2012 12:49 | Écrit par P. H. | La CNI, Commission Electorale Nationale Indépendante vient de remettre un don de 120 ordinateurs à l'Ecole Nationale d'Administration et au ministère de la Justice. Parmi ces 120 ordinateurs, le ministère de la Justice a réceptionné 90 ordinateurs.

/CBV/- Les deux jeunes gens accusés d'avoir tué deux humanitaires en province de Ngozi n'ont pas comparu devant la Cour d'appel de Ngozi où il était prévu qu'ils soient entendus en appel aujourd'hui. Le motif de leur absence serait le manque de moyen de transport puisque l'un purge sa peine dans la prison de Muramvya et l'autre dans la prison de Rumonge. [Rpa]

/S/- Détention préventive prolongée pour 100 personnes à la prison centrale de Ngozi

Ngozi (Nord du Burundi), le 22 juin 2012(COSOME)- Les conclusions d'une récente visite d'inspection, qui a été menée conjointement par le Parquet et le Tribunal de Grande Instance de Kirundo, indiquent qu'environs 100 personnes sont illégalement détenues à la prison centrale de Ngozi, dont 10 mineurs, a appris sur place, de source judiciaire, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME).

Parmi ces détenus, trois ont défrayé la chronique des médias ces derniers jours pour leur détention prolongée et sans jugement.

L'un des trois prévenus, Joseph Hatungimana, originaire de la colline Karehe, en commune et province de Kirundo, avait été arrêté en 2002 sous le chef d'accusation d'avoir mis le feu sur la maison de sa marâtre, julienne Minani, avant d'être transféré à la prison centrale de Ngozi.

Depuis, le prévenu n'a jamais comparu devant un magistrat et n'a pu passer les portes de sa cellule d'incarcération.

Le parquet et le tribunal de Grande Instance de Kirundo reconnaissent que Hatungimana allait passer toute sa vie en prison si les médias n'étaient pas intervenus.

Le tribunal de Grande instance et le Parquet parlent d'une erreur grave commise dans le classement de ce dossier judiciaire.

L'autre cas est celui d'un mineur du nom de Ntamavukiro alias Biramenetse qui avait été condamné à deux ans d'incarcération en 2008.

Le prévenu a purgé quatre années de trop et le parquet de Kirundo n'a décidé de le relâcher que le 21 juin 2012.

L'autre cas déplorable est celui de Diomède Mvutsebanka, un habitant de Gahombo, en province de Kayanza qui venait de passer 9 ans d'incarcération dans un dossier qui n'était pourtant pas le sien.

Le numéro de son dossier pénitentiaire se trouvant à Ngozi correspond à celui d'un dossier judiciaire qui est resté au parquet de kayanza d'un nommé Nzambimana, accusé de vol qualifié.

Mvutsebanka n'a jamais été interrogé par un magistrat ou un juge .Le parquet l'a vite relaxé après avoir été encore alerté par les médias.

Le dernier cas connu est celui de Benoit Mbirinde, du ressort judiciaire de Kirundo, qui a passé, pour sa part, 6 ans sans que le jugement ne lui soit être signifié alors qu'il avait été mis en délibéré depuis 2006.

On relève encore 25 cas de dossiers pendants depuis un certain temps devant tribunal de Grande Instance et au Parquet de Kirundo. YM.

/I/- La commission nationale indépendante des droits de l'homme risque d'éprouver de sérieuses difficultés en cours de route Jeudi, 28 Juin 2012 07:33 | Écrit par N.C. | La commission nationale indépendante des droits de l'homme CNIDH en sigle, est partie avec des atouts incontestables, mais elle risque d'éprouver de sérieuses difficultés en cours de route. Cela a été dit lors d'une conférence publique organisé mercredi 26 Juin 2012 par l'OAG, l'observatoire de l'action gouvernementale, sur l'analyse du fonctionnement de la CNIDH. Le Professeur Michel Masabo qui animait cette conférence, a parlé des pouvoirs et des faiblesses de cette commission. Il propose la révision de la loi qui pourra consacrer l'indépendance de cette commission, comme remède pour améliorer le fonctionnement de cette commission CNIDH.

/P/- Le CNC vient de saisir le Parquet sur les déclarations, publiés par la RPA, de l'ancien député Manassé Nzobonimpa sur un éventuel entretien entre le président du Conseil des sages du parti CNDD-FDD avec l'ancien président de la ligue des jeunes de ce parti le Major Jean Petit Nduwimana peu avant sa mort. Le président du CNC affirme qu'il s'agit d'une auto-saisine de ce Conseil puisque les propos tenus sont de nature à salir la personnalité du Chef de l'Etat même s'il n'y a pas eu une accusation comme telle.

- Selon le directeur de la RPA, cette décision est ridicule et remarque que le CNC veut se substituer au Parquet. Il ne comprend pas pourquoi le CNC puisse saisir la justice alors qu'il avait affirmé que l'information était équilibrée et qu'il n'y avait pas eu par conséquent délit de presse. [Rpa]

/CBV///VIOL/- Ciza Pascal, un agent de la documentation à Ngozi qui avait été accusé de viol sur une jeune fille et reconnu coupable par le Tribunal de Grande Instance de Ngozi, a été acquitté par la Cour d'appel de Ngozi. Mais, le procureur près la Cour d'appel de Ngozi a exigé qu'il soit

maintenu en prison. Les organisations de la société civile et la population en général saluent la mesure de ce procureur. Ils ne comprennent pas pour autant comment les juges peuvent oser décider une liberté en faveur d'une personne qui a déjà été reconnue coupable de plusieurs infractions. [Rpa]

/GP/-Burundi: Des mesures de grâce présidentielle pour le Cinquantenaire.

Le très populaire président du Burundi, S.E. Nkurunziza Pierre vient d'annoncer,au travers du décrêt n°100/183, des mesures de grâce destinées à des catégories de prisonniers à quelques jours du début des festivités du Cinquantenaire d'indépendance du pays.

S.E. Nkurunziza Pierre, le président du Burundi vient de gracier certains prisonniers à la veille de la célébration du 50ème anniversaire de l'indépendance du Burundi. Il s'agit , au travers du décrêt n°100/183 , des prisonniers condamnées à des peines inférieures ou égales à 5 ans de servitude pénale. Ce sont aussi les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes malades incurables, les adolescents de moins de 18 ans, et les vieux de plus de 60 ans. Leur remise de peines est totale. Les servitudes pénales à perpétuité seront commuées à 20 ans de prison. Les personnes récemment condamnées pénalement auront leurs peines réduites à moitié.

Les catégories de prisonniers qui ne sont pas concernées sont : les condamnées pour viol; vol à main armée; les bandes armées ou individus condamnées pour atteinte à la sureté intérieure de l'Etat; les crimes contre l'humanité; et les crimes de guerre. Ces mesures prennent cours dès maintenant.

Depuis 2005, le Burundi est sorti d'une des dictatures les plus féroces du 20 ème siècle. La Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza et Buyoya) a fait plus de 4.5 Millions de victimes parmi les Barundi (les enfants du royaume millénaire de l'Urundi) dont plus de 2 Millions de réfugiés. En ce 50 ème anniversaire de l'indépendance, les Barundi fêtent l'évènement comme on fête la pesah (la Paque juive) qui représente la libération d'un peuple de l'état d'esclavage. L'arrivée du pouvoir CNDD-FDD depuis 7 ans après 10 ans de guerre civile, a changé la donne au Burundi. Le Pays est devenu une véritable démocratie et surtout les Barundi se sont enfin défaits de l'emprise des Bahima.

DAM,NY, AGnews, le 27 juin 2012.

/T/- Les 23 personnes incarcérées depuis trois jours dans les cachots de la police à Gatumba ont été présentées au Parquet de Bujumbura rural sis à Kabezi. Originaires de la commune Rugazi en province de Bubanza, elles sont accusées d'avoir voulu partir pour s'enrôler dans les groupes armés. Leur avocat estime qu'elles seront vite relâchées puisqu'elles étaient parties travailler comme des fabricants de briques aux abords de la Rusizi. [Rpa/Isanganiro]

/VP/- Deux officiers de la police nationale ont passé toute la journée sous interrogatoire au Parquet général de la République à Bujumbura. Pas d'explication claire sur cette arrestation mais, il est vrai que d'autres officiers sont déjà sous les verrous depuis quelques jours. [Rpa]

/V/- 4 anciens agents de transmission du Commissaire provincial de Bubanza ont comparu devant le Tribunal de Grande Instance de Bubanza. Ils avaient été condamnés à 20 ans de prison pour avoir été attrapés en train de voler les biens de la population de la localité de Bubanza, il y a quelques mois. Selon certaines sources, il y aurait un plan de les relâcher après les avoir affranchis et par la suite faire disparaître tous ceux qui ont participé à leur arrestation et condamnation y compris le journaliste de la RPA dans cette province et même les juges qui les ont condamnés. [Rpa]

/P/- Le Procureur général de la République a mis en place une commission de 6 membres qui va se pencher sur l'analyse des différents rapports publiés par les différentes organisations que ce soit internes ou externes sur les exécutions extrajudiciaires. Cette commission est présidée par Adolphe Manirakiza. Valentin Bagorikunda affirme que cette commission a un délai de deux mois pour faire son rapport. [Rtnb/Isanganiro/Rpa/Bonesha/Rtr]

/CBV///VIOL/- Ciza Pascal, agent de la documentation à Ngozi, avait été condamné à 20 ans de prison ferme avec une amende de 2.000.000 de nos francs pour viol sur une fille. Il avait interjeté appel et au moment où il comparaissait, le tribunal a ordonné son incarcération. Alors que son avocat dit ne pas comprendre cette décision, les organisations de la société civile qui étaient sur les lieux affirment que personne ne peut demander de comparaître librement alors qu'il n'est pas incarcéré. Elles y voient une manœuvre de relâcher cet individu dans les prochains jours. [Rpa]

/RJ/- La justice belge vient d'ouvrir un dossier sur les dépôts énormes de Mohamed Rukara, Ombudsman burundais, dans l'une des banques de ce pays. Selon une source, Rukara aurait déposé d'énormes sommes d'argent sur un compte en Belgique, sans savoir dire d'où vient cet argent. [Rpa]

- Une source sur place souligne que Mohamed Rukara, de passage en Belgique, aurait déposé l'argent blanchi dans cette banque belge et cela a occasionné beaucoup d'interrogation, car, selon cette même source, l'Ombudsman reste l'homme le plus préféré du président Nkurunziza. [Rpa]

- Le Parquet belge revient aussi sur le rôle présumé du médiateur burundais dans un détournement de plus de 15 millions de dollars que le Gouvernement ougandais venait de payer au Burundi. La source se base aussi sur les déclarations de Manassé Nzobonimpa, ancien député de l'EAC, qui avait évoqué le nom de Rukara, parmi les détourneurs des 15 millions de dollars, que l'Ouganda venait de payer au Burundi, mais qui avaient été donné sous formes de matériels scolaires, via la PicFare de l'Ouganda. [Rpa]

- Le président du PARSEM affirme que le procureur de la République devrait prendre en mains la question d'un groupe de corrompus dont l'Ombudsman burundais a parlé ces derniers jours. il devrait aussi faire des enquêtes sur la somme colossale que l'Ombudsman aurait déposée dans une banque en Belgique. [Isanganiro/Bonesha/Rpa]

- Dans le même sens, le président de l'association militant pour les droits des enfants dénommée « Ayons pitié de lui » a lancé un appel au président de la République de bien vouloir s'occuper de la

question de cet argent que l’Ombudsman aurait déposé en Belgique. Il se dit très choqué par le fait que cet argent est déposé à l’étranger alors que le pays manque cruellement de devises. Il faut donc, selon lui, que cet argent revienne au pays pour aider les enfants en difficultés. Il demande en outre au président de la République de mettre en place une commission composée de parlementaires pour qu’ils étudient le fond de la question afin que, s’il s’avère que l’Ombudsman est fautif, il devra démissionner. Mais, en attendant, qu’il ne fasse pas des apparitions publiques. [Rpa/Isanganiro]

Mai 2012 :

/CBV//VP/- Un détenu abattu dans une tentative d'évasion à Ruyigi

Ruyigi (est du Burundi), le 12 mai 2012(COSOME)- Frédéric Havyarimana était détenu à la prison centrale de Ruyigi. Il a été abattu par les policiers de garde dans la nuit du dimanche 6 mai 2012. C'était vers 23heures quand Frédéric a grimpé sur les murs de la prison afin de s'évader.

Pendant qu'il escaladait le mur de la prison, les policiers de garde l'ont intercepté et ont tiré en l'air pou le dissuader. Il a été atteint par les balles et est mort sur le champ. Ses funérailles ont eu lieu dans l'après midi du lundi le 7 mai 2012 en présence de sa famille.

La victime était âgée de vingt deux ans et était originaire de la colline Camazi, commune Gisagara en province Cankuzo.

Feu Frédéric Havyarimana avait été arrêté au mois de février de cette année en cours, accusé de vol qualifié et de consommation de stupéfiants et il n'avait pas encore comparu devant le tribunal.

Les prisonniers incarcérés dans cette maison de détention disent qu'ils préfèrent s'évader au lieu de croupir dans cette maison sans qu'ils puissent comparaître devant le tribunal.

Quant à l'administration de la prison, ces détenus veulent se suicider en s'évadant.

Nous signalons qu'actuellement, la prison et ses alentours sont bien éclairés de manière que toute chose qui bouge à cinquante mètres de la prison soit facilement repérée par la garde. I.N.

/S//JT/- La décision d'acquittement du président de la République prise par la Cour Suprême est honteuse et devrait être annulée dans les meilleurs délais selon les déclarations du Bâtonnier Isidore Rufyikiri. Selon lui, il est en effet inadmissible que le Président de la République puisse être jugé par la Cour suprême alors qu'il est justiciable de la Haute Cour de Justice pour Haute trahison. Selon Rufyikiri, la Cour suprême ne peut pas acquitter celui qu'elle n'a pas le pouvoir de poursuivre. [Rpa]

- Selon le porte-parole de la Cour suprême, la décision a été prise en faveur d'un particulier répondant au nom de Pierre Nkurunziza qui s'est confié à la Cour suprême. Ces déclarations sont rejetées par le bâtonnier qui fait savoir qu'il est aberrant de considérer le Président de la République comme un simple citoyen. Quant au délégué général du FORSC, la décision d'acquitter comme celle de condamner le Président de la République relèvent de l'absence de l'indépendance de la justice burundaise qui est chaque fois guidée par des intentions politiques. [Rpa]

/I/- Burundi: Campagne de demande d'accès à la CADHP aux ONGs et individus. / Une campagne de demande d'accès à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples CADHP aux ONGs et individus vient d'être lancée par une délégation de la CADHP à Bujumbura. Le Burundi est parmi les premiers pays à avoir ratifié la Charte Africaine des Droits de l'Homme. Ce pays fait parti des 26 sur les 54 que comptent l'Afrique qui ont déjà ratifié le Protocole portant création de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples CADHP.

Une mission de la Cour Africaine des Droits de l'Homme est à Bujumbura pour sensibiliser l' Etat du Burundi à faire une déclaration qui permettra aux individus et aux ONG de saisir directement la Cour Africaine, après épuisement des voies de recours internes. Seul 5 pays sur les 26 ont déjà signé cette déclaration. Qui sont ces 5 états ? Mystère !

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples CADHP existe effectivement depuis 2006. Elle est sise à Arusha en Tanzanie. Elle a : – pour President, Gerard Niyungeko (Burundi) ; pour Vice/President, Sophia A. B. Akuffo (Ghana);- et secrétaire, Robert Eno (Cameroon).

M.Gérard NTAHORWAROYE BIKEBAKO, Secrétaire Permanent au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale du Burundi, vient de recevoir en audience une délégation de la Cour Africaine des Droits de l'Homme, conduite par son Président, M. Gérard NIYUNGEKO.

Que va répondre l'Etat du Burundi suite à cette requête de garantir l'accès des individus et ONG à la CADHP ?

- Pour rappel, en 1989-90, la « Consensus de Washington » a reconnu le droit des multinationales et des ONG d'exister dans tous les pays du globe. A partir de ce jour, la monde a changé. Surtout car de nombreuses multinationales (ou ONGs) étaient plus riches que des Etats. La peur des Etats face à la globalisation était né. Dans le jeu politique international, on a vu ces dernières années l'implication de plus en plus grande de la Cour Pénal Internationale (CPI).

Les pays pauvres lui reprochent aujourd'hui d'être devenu l'instrument juridique au service des enjeux géopolitiques globaux. Les plus forts (les multinationales riches) utilisent la CPI via des ONG's ou autres lobbyistes politiques (des individus souvent des sénateurs,autres élus, ou activistes) pour mener à bien leurs objectifs de conquêtes économiques au détriment de l'existance des Etats.

- Le Burundi sort d'une des dictatures les plus féroces que le 20 ème siècle ait connu. La dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) a fait en 40 ans de règne près de 4,5 Millions de victimes parmi les Bahutu Barundi (comprenant les Batutsi et les Baganwa). Depuis novembre 2003, après une guerre civile meurtrière, les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) sont revenus au pouvoir avec le CNDD-FDD (formation politique de l'actuel Président du Burundi S.E. Nkurunziza Pierre). A la suite des éléctions démocratiques réalisés en 2005 et en 2010, les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) ont confirmé leurs assises au pouvoir. Le seul Hic pour les Bahutu Barundi est que les organisations civiles dominantes (ONGs, corporation de juristes,de journalistes et des entreprises privés) sont restés sous le joug des enfants de la dictature des Bahima burundais. Ces organisations sont financées par des particuliers, des Etats ou ONG étrangères (par le biai du multilatéralisme évoqué plus haut).

L'image du Burundi est alors ternie par ces derniers à cause du fait que les Bahima detestent le régime démocratique actuel car il est celui qui a détroné le régime dictatorial des Bahima au Burundi.

De nombreuses ONG comme Human Right Watch, ICG, FIDH, Amnesty International, RSF, etc. de part leur politique de préférence aux partenariats locaux sont devenus les hauts parleurs (portes paroles) des revendications des enfants de la Dictature des Bahima burundais. Cette situation provoque une grande frustration pour les 4,5 Millions de victimes de la Dictature des Bahima burundais. D'où une société civile alternative est entrain de voir le jour au Burundi, au même moment où, pour panser sa propre histoire, une justice transitionelle se met en place.

L'exemple pour comprendre ce malaise (paradoxe de l'Histoire), il suffit de comparer les dernières publications des tabloïds des Droits de l'Homme au Burundi (HRW,FIDH) qui sont tous négatifs face au plus positifs que sont les sondages Gallup (le Président du Burundi S.E. Nkurunziza Pierre est le plus aimé des présidents de l'Afrique) et les propos du représentant des Droits de l'Homme de l'ONU (qui lui voit des progrès considérables en matière de DH) …

C'est dans ce contexte de la Cour Africaine des Droits de l'Hommes et des Peuples CADHP arrive au Burundi pour demander de donner la possibilité à des ONGs et à des individus de pouvoir saisir la Cour , en quelque sorte contourner la justice nationale pour une justice plus supranationale … La réponse à cette demande dépendra beaucoup des relations de confiance existantes entre l'Etat du Burundi actuel, la communauté internationale, et la société civile burundaise. Il ne faudra pas oublier d'ajouter dans cette équation de confiance que le Président de la Cour Africaine est Burundais ! DAM, NY, AGnews, le 23 mai 2012.

/CBV/- Burundi: Fin du Procès Ernest Manirumva. / 8 parmi 14 personnes ont été condamnés à perpétuité suite au jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de dossier sur le meurtre d'Ernest Manirumva.

6 autres accusées par le ministère public de complicité dans l'assassinat ont reçu des condamnations de 10 à 20 ans.

Il s'agit d'un réel soulagement pour la famille de Feu M.Ernest Manirumva mais aussi pour les familles des accusés. La Justice burundaise a été assez lente dans ce procès…

En cause, la politisation de l'affaire Ernest Manirumva par la société civile – des enfants de la dictature des Bahima- burundais …

Pour rappel, la dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, et Buyoya) ont fait près de 4.5 Millions de victimes directes parmi les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris). La population du Burundi est de 8 Millions d'âmes.

Les – enfants de la Dictature Bahima – (avec leur société civile et amis) ont tenté à travers ce procès de mettre à mal le régime démocratique en place au Burundi. Très simplement, les enfants de la dictature des Bahima ont voulu (sous couvert de la société civile) impliquer quelques officiers parmi les anciens rebelles burundais (au pouvoir aujourd'hui) qui occupent des places clées au sein des nouvelles forces armées (FDN) et de sécurités (PNB, SNR) du pays. En effet, les forces de sécurités nationales sont à nouveau aux mains des enfants l'ancien royaume du Burundi décapité en novembre 1966 par les Bahima burundais. C'est cette donne qui a changé qui inquiète les Bahima burundais.

Le Procès Ernest Manirumamva était devenu un véritable champ de bataille rangé derrière une

intrigue typiquement burundaise qui n'avait plus rien avoir avec l'assassinat de l'ancien vice président de l'Olucome Feu Ernest Manirumva (simple et honorable homme d'affaire et militant anti-corruption).

Les organisations civiles des Bahima burundais(*) (ACAT, COSYBU, OAG, OLUCOME, UBJ, FOCODE, OTRAG, APRODH, FORSC, CAFOB, CPAJ, Ligue Iteka, PARCEM …) avaient mobisé tous les partenaires internationaux parmi les ONGs (Amnesty International, Front Line Defenders, Human Rights Watch, FIDH, EHAHRDP, Protection International, OMCT) qu' ils avaient convaincu – par solidarité automatique (system d'alerte internationale qui toute organisation civile partenaire peut déclencher) – sans apporter de preuves à leur dire. Il s'agit d'un rituel de confiance…

La Justice du Burundi n'a pas cédé. Elle est resté sur les faits après avoir été obligé de mener d'inombrables enquêtes … Pourtant lors du premier procès sur l'assassinat de Ernest Manirumva tout avait déjà été dit sur les assassins et leurs motivations. Mais la société civile des enfants de la Dictature des Bahima en avait décidé autrement …

Finalement, mardi, le tribunal de Grande instance de Bujumbura a prononcé la peine aux personnes accusé d'avoir trempé dans le meurtre d'Ernest Manirumamva. Les principaux accusés sont M. Hilaire Ndayizamba , M. Gabriel Nduwayo alias Sessé et M. Salvator Rwasa. Ils sont condamnées à la prison à vie.

(*) Parmi ces organisations ont trouvé des Bahutu Barundi même comme Président. Mais lorsque l'on gratte un peu on remarque que majoritairemement le conseil d'administration et les membres sont des Bahima Barundi qui sont en même temps les membres fondateurs de l'organisation.

DAM, NY, AGNEWS, le 24 mai 2012.

- L'avocat de la famille de Manirumva, Maître Prosper Niyoyankana, souligne que la famille n'est pas satisfaite du verdict rendu par la justice burundaise. Il demande plutôt que tous ceux qui ont été cités dans cette affaire comparaissent devant la justice pour répondre de leurs actes. [Rtr]

- Le président du Barreau Isidore Rufyikiri se montre inquiet au sujet du verdict rendu par la justice burundaise sur la mort de l'ancien vice-président de l'OLUCOME. Il tranquillise toutefois la famille de Manirumva qu'un jour la justice sera rendu. [Rtr]

- Selon le président de l'APRODH, il s'agit d'un jugement de la honte. Il y a des gens de la documentation, de la police qui ne sont même pas inquiétées. La seconde étape est de saisir le tribunal pénal international pour mettre la vérité au grand jour. [Rpa/Isanganiro/Bonesha]

- Le jugement a été rendu dans l'affaire Manirumva selon le président de l'APRODH. Le premier groupe composé de Nduwayo Gabriel, Kwizera Gildas, Rwasa Salvator et Hilaire Ndayizamba a été reconnu coupable et écopent de la prison à perpétuité. Un autre groupe a été condamné à 20 ans de prison et le troisième à 10 ans de prison, pour avoir manqué à la solidarité publique. [Rpa/Bonesha]

- Le tribunal de Grande instance de Bujumbura a prononcé la peine aux personnes accusé d'avoir trempé dans l'assassinat d'Ernest Manirumamva Mercredi, 23 Mai 2012 12:42 | Écrit par H. E. | Le tribunal de Grande instance de Bujumbura a prononcé ce mardi le 22 Mai 2012 la peine aux personnes accusé d'avoir trempé dans l'assassinat d'Ernest Manirumamva ,l'ancien vice président de l'OLUCOME Hilaire Ndayizamba ,Gabriel Nduwayo alias Sessé et Salvator Rwasa ont été condamnées à une prison à vie. Les autres ont écopé d'une peine allant de 10 à 20 ans .La société civile n'est satisfaite par ce procès .Le président de l'APRODEH indique que l'affaire a été émaillé

de vice de procédures Pierre claver Mbonimpa parle que des sources citées dans l'affaire n'ont pas été toutes épuisées.

/CBV/- 15 ans de prison, c'est le verdict que le tribunal a prononcé contre les présumés auteurs d'un kidnapping contre un ressortissant malien. Les accusés, qui réfutent cette accusation, avaient demandé d'être acquittés.

/I/- Burundi: EALA demande un tranfert des dossiers EAC de la CPI à l'EACJ.

Il devient de plus en plus pénible de voir que la majorité des condamnés à la Cour pénale internationale (CPI) sont des Africains. Les Parlementaires de l'East African Legislative Assembly (EALA) souhaient dans un élan panafricain que les choses changent …. L'EALA souhaite désormais que les cas qui le concerne soient à l' East Africa Cour of Justice (EACJ).

Il y a de cela quelques jours au Palais des Congrès de Kigobe, les parlementaires barundi ont renouvelé le mandat de neuf élus pour siéger dans l'East African Legislative Assembly (EALA).

Il s'agit des Honorables: Jérémie Ngendakumana; Hafsa Mossi; Léonce Ndarubagiye; Emérence Bucumi; Isabelle Nahayo; Fréderic Ngenzebuhoro; Martin Nduwimana; Yves Nsabimana, et d' Emmanuel Nengo.

Mais que font ces parlementaires barundi aux côtés des autres à l'EALA ? Par exemple, EALA demande un transfert des enquêtes de la CPI à l'EACJ pour les affaires qui concernent l'EAC…

L'EALA vient de réaliser une résolution invitant le Conseil des Ministres East African Community (EAC) à interpeler la Cour pénale internationale (CPI) pour qu' elle transfére le cas des 4 Kenyans accusés à l' East Africa Cour of Justice (EACJ). Ces derniers devraient être jugés à La Haye pour leur rôle occassioné lors des violences électorales de 2008 . L'EALA souhaite, dans un élan panafricain, qu'ils puissent être jugé à l' East Africa Cour of Justice (EACJ).

Le parlementaire ougandais, l'Hon. Wandera Ogalo, trouve qu'il est regrettable que cinq ans après les élections contestées au Kénya, ce cas à la CPI n'est pas encore été traité. L'utilité de l'EACJ consistera à aussi accéléré le processus judiciaire.

Le parlementaire burundais, l'Hon. Léonce Ndarubagiye note qu'il était important de juger les affaires qui concerne l'EAC à la maison, c'est à dire dans un contexte local. Il exhorte que dans le futur les Etats partenaires à se méfier du contenu des futurs accords internationaux avant leur signature.

Pour le député Hon. Christopher Nakuleu, ce transfert demandé entre CPI à la EACJ permettra de tester l'efficacité des instruments locaux de l'EAC.

L'EALA exhorte le Conseil des Ministres de l'EAC à adopter une législation sur des questions d'intérêt commun dans la région EAC. Une telle législation si elle est adoptée permettra à l' EAC de prendre et traiter les questions qui la touchent à l'avenir d'une manière plus réfléchit et surtout plus durable.

Le Conseil des Ministres de l'EAC semble avoir appuyer la motion. Selon lui : «Nous ne devons

jamais nous permettre de revenir au néo-colonialisme". DAM, NY, AGnews, le 8 mai 2012.

/T/- Le ministère public requiert une peine à perpétuité contre le journaliste Hassan Ruvakuki et ses 22 coaccusés

Cankuzo(Est du Burundi), le 9 mai 2012(COSOME)- Le procès contre Hassan Ruvakuki, journaliste de la radio Bonesha Fm et correspondant de la RFI, section Swahili, et ses 22 coaccusés, a repris ce mardi 8 mai 2012 au Tribunal de grande Instance de Cankuzo.

Le ministère public a requis une peine à perpétuité contre tous les prévenus, a constaté sur place le reporter de la COSOME à Cankuzo(est).

Après de longues discussions entre les avocats de la défense et le siège, le procès est entré dans le débat de fonds.

Neuf des 22 accusés sont poursuivis pour avoir servi de guides au groupe armé qui s'est attaqué, en novembre 2011, contre la province de Cankuzo.

Pour cause, leur nom et numéros de téléphones figurent dans les carnets des prévenus Christine Sindimwo et Méthode Baranderetse, accusés d'appartenir au groupe de terroristes.

Ces prévenus ont rejeté en bloc toutes ces accusations arguant que le fait que leur nom et numéro de téléphones figurent dans les carnets des deux prévenus ne suffit pour prouver qu'ils étaient les guides et les représentants de ces groupes terroristes dans les différentes communes de la province de Cankuzo.

L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu le 20 juin 2012.

Pour rappel, le journaliste Hassan Ruvakuki et ses coaccusés avaient, à travers leurs avocats, demandé que le tribunal de Grande Instance de Cankuzo soit déssaisi du dossier.

Hassan Ruvakuki et ses coaccusés avaient indiqué qu'au cas où le dossier retournerait au tribunal de Grande Instance de Cankuzo, ils ne plaideraient pas.

Sur les 23 détenus, 9 sont accusés de complicité avec les groupes terroristes, 10 autres sont accusés de participation aux actes terroristes à Cankuzo et 4 autres dont Hassan Ruvakuki sont accusés de faire la propagande du mouvement terroriste « Front de libération de la Démocratie »(FLD) Abanyagihugu. Chr nd.

- Condamnation à la prison à vie de huit présumés assassins d'un ...

24 mai 2012 ... Bujumbura, le 24 mai 2012(COSOME)- Le tribunal de grande instance de Bujumbura a condamné, mercredi, à la prison à vie, huit des 14 ... www.cosome.bi/spip.php?article1249 -

- Le président de l'APRODH fait savoir que le comportement du tribunal de grande instance de Cankuzo dans l'affaire Hassan Ruvakuki n'est pas étonnant. Pour lui, c'est une question politique et la réponse sera aussi politique. Précisons que Ruvakuki a refusé ce mardi de plaider devant le

tribunal de grande instance de Cnakuzo et que le ministère public a requis contre lui la servitude pénale à perpétuité. [Bonesha]

- Le procès d'Hassan Ruvakuki a été entendu dans l'audience publique devant le tribunal de grande instance de Cankuzo. Mais, Ruvakuki a refusé carrément de plaider arguant que la Cour d'appel ne s'est pas encore prononcé sur légitimité du tribunal de Cankuzo. [Rpa/Bonesha]

- Rsf décide de saisir la cour africaine des droits de l'homme. Bujumbura, le 12 mai 2012 (Net Press). Après le réquisitoire très sévère et injustifié du procureur de la République en province Cankuzo à l'encontre de notre confrère Hassan Ruvakuki, le Reporters sans frontières (Rsf) a décidé ce samedi de porter l'affaire devant la cour africaine des droits de l'homme, dont le siège se trouve à Arusha en Tanzanie. Rsf trouve totalement incompréhensible la peine infligée à ce journaliste intègre de Radio Bonesha et correspondant de Rfi en langue Swahili. L'organisation rappelle que M. Ruvakuki était en pleine exercice de ses activités et que l'accusation d'association à des groupes terroristes extrêmement grave est tout à fait imaginaire. Il est à signaler que ce tribunal panafricain de défense des droits de l'être humain est actuellement dirigé par un Burundais, le Pr Gérard Niyungeko, un des plus brillantissime juriste de ce pays comme le reconnaissent à l'unisson tous ses collègues. Il y a presque deux ans, il se plaignait en quelque sorte que la cour n'est pas encore très connue sur le continent noir, du fait que seuls deux ou trois dossiers étaient à l'étude sur son bureau.

/I/- Burundi: Le Gouvernement dénonce le Rapport de HRW de mai 2012. / Après le rapport sorti par l'Organisation Human Rights Watch HRW intitulé : « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras », le Gouvernement du Burundi vient de sortir, un communiqué où il condamne ce rapport, qui, pour lui, est une déclaration véritable de guerre au peuple du Burundi. Lorsque un pays est riche, la nuissance portée à son image peut être réajusté grâce à une bonne compagne médiatiue de contre-attaques argumentées. Le Burundi dénonce cette attaque gratuite de cette ONG à son encontre …

Selon Philippe NZOBONARIBA, Secrétaire général et Porte-parole du Gouvernement, le Ministre de l'Intérieur avait demandé à Human Right Watch de revoir son rapport néanmoins Human Right Watch a aussitôt publié ledit rapport qui en rajoute aux précédents considérés comme des provocations.

Voici le Communiqué intégrale du Gouvernement du Burundi :

COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT SUR LE RECENT RAPPORT DE HUMAN RIGHTS WATCH DU 02 MAI 201

1. L'Organisation de défense des droits de l'Homme « Human Rights Watch » vient de sortir ce mercredi 02 mai 2012 un rapport intitulé « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras : L'escalade de la violence au Burundi ». Il s'agit d'un troisième rapport sorti depuis le 14 mai 2010.

2. Pour rappel, cette Organisation avait sorti un rapport en date du 14 mai 2010 qui accusait le Gouvernement du Burundi, la Police et les autorités judiciaires en particulier de ne rien faire pour prévenir et réprimer les violences électorales qu'elle attribuait au parti au pouvoir.

3. Ces accusations étaient publiées à la veille du premier scrutin des élections portant sur les Communales, et dont la campagne tendait vers la fin alors que tous les observateurs, en provenance de plusieurs horizons, reconnaissaient le climat apaisé et se félicitaient pour le travail accompli par les forces de sécurité et l'administration pour le bon déroulement de la campagne.

4. Solidaire avec les partis de l'opposition qui se voyaient déjà perdants dans ces élections, l'ONG Human Right Watch préparait le terrain à ces partis pour les élections qui allaient suivre, une stratégie mise en place pour saboter et faire échouer le reste du processus électoral.

5. Heureusement que la stratégie a été démasquée à temps, et malgré des actes de provocation, des actes de violence et d'intimidation de la part de certains leaders de partis en perte de vitesse, et ce sous la complicité de l'ONG Human Right Watch dont le représentant a dû être expulsé par le Gouvernement pour protéger le bon déroulement des scrutins, les élections se sont poursuivies malgré le retrait de la course de quelques partis politiques.

6. Le 23 novembre 2010, au lendemain de la mise en place des institutions issues des élections, cette même ONG a sorti un autre rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi intitulé « Des portes qui se ferment ? Réduction de l'espace démocratique au Burundi ». Ce rapport parlait de « violations massives des droits de l'homme » qui ont été commises depuis le rejet des résultats des élections communales de 2010. Le rapport parlait des « arrestations arbitraires et abusives des militants de l'opposition par le pouvoir, des arrestations ciblées des journalistes et des activistes de la société civile ». Ce rapport attribuait également au Gouvernement la tenue d'un congrès par les dirigeants du parti FNL et qui avait comme objectif de remplacer monsieur Rwasa Agathon qui venait de disparaitre sans laisser de trace et que l'objectif était d'affaiblir le parti. Cette organisation demandait au gouvernement du Burundi de garantir un espace de liberté à l'opposition politique, à la société civile et aux média.

7. Encore une fois, il s'agissait d'une démarche pour cette ONG de ternir l'image du Burundi et à travers ses agents sur place notamment les partis politiques de l'opposition, certaines associations de la société civile ainsi que certains médias locaux, qui en réalité sont les véritables rédacteurs des rapports sur lesquels l'ONG Human Right Watch ne fait qu'apposer sa signature comme couverture. Cela se vérifie par la régularité de l'apparition des mêmes cibles au niveau des institutions de l'Etat ainsi que des personnalités qu'on retrouve dans tous les rapports accablants sur le Burundi, rédigés par ces associations et publiés par Human Right Watch.

8. L'objectif est de déformer l'image du Burundi, par la manipulation, le mensonge, la déformation des faits, parce que les auteurs de ces rapports sont persuadés que l'usage de la force qui était la première option n'est plus possible actuellement au Burundi.

Les thèmes sensibles aux yeux de la Communauté internationale, comme les Droits de l'Homme, la corruption, la Bonne Gouvernance, la Justice sont devenus des terrains convoités comme fonds de commerce pour s'attirer la sympathie des bailleurs et disqualifier les adversaires politiques qu'on ose pas affronter sur la voie démocratique. Et voila le piège dans lequel l'ONG Human Right Watch est tombé (au cas où il ne l'aurait pas fait délibérément).

9. La stratégie avait pour but d'amener les partenaires du Burundi à prendre des décisions financières qui ne feraient que pénaliser tout un peuple, avec l'espoir de voir celui-ci à long terme se désolidariser de ses propres représentants. Une façon de combattre la démocratie par des instruments de la démocratie elle-même, en l'occurrence les droits humains.

10. Alors que les rapports précédents étaient perçus par le Gouvernement du Burundi comme de simples signes de provocation, celui qui vient de sortir ce mercredi 02 mai 2012, intitulé « tu n'auras pas la paix tant que tu vivras. l'escalade de la violence au Burundi », de part son intitulé, constitue une véritable déclaration de guerre au peuple burundais, condamné selon l'ONG, à disparaître s'il persiste à vivre avec les dirigeants qu'il a choisis lors des dernières élections.

En tout cas le message est clair, c'est que dans ce cas les Burundais n'auront jamais la paix, et il s'agit d'une dangereuse prophétie qu'il faut prendre au sérieux surtout lorsqu'il provient d'une Organisation de renommée internationale comme Human Right Watch.

11. Et pourtant, par la lettre du Ministre de l'Intérieur adressée à la représentante de l'organisation, le Gouvernement du Burundi avait souhaité que cette ONG sursoie à la présentation de ce rapport juste le temps de discuter de son contenu et de ses conclusions et de se convenir d'une autre date. Au mépris de cette demande de la part du Ministre, l'ONG s'est précipitée à publier le rapport, un signe évident de dénigrement à l'endroit du Gouvernement, et qui l'a toujours caractérisé depuis le début, ce qui confirme l'évolution de l'attitude de l'ONG de la simple provocation vers la confrontation. Pourtant cela n'a jamais été dans les objectifs de Human Right Watch dans aucun autre pays du monde où l'organisation est présente, à part au Burundi à qui il a réservé un traitement spécial.

Ainsi, avec cette attitude de dénigrement et de mépris répétés envers les institutions légitimes de l'Etat, le Gouvernement du Burundi estime que l'Organisation Human Right Watch s'est disqualifiée comme partenaire fiable et que ses rapports n'engageront désormais que l'ONG ainsi que ses sous traitants locaux ou résidant à l'étranger.

12. Le Peuple Burundais ne peut pas payer cher le choix qu'il a fait en se dotant des institutions démocratiquement élues, et ce avec le concours de la Communauté Internationale, qui par ailleurs a supervisé les élections qu'elle a reconnues comme libres et apaisées.

13. Le recours à la violence est l'œuvre de certains de ceux qui n'ont pas apprécié ce choix exprimé par le Peuple Burundais. Les signes de la violence se sont manifestés déjà à la veille des élections, et l'ONG Human Right Watch était présente. Au lieu de garder sa neutralité ou de calmer le jeu, l'Organisation se rangea du côté des groupes qui combattaient le processus jusqu'à recourir à la violence. Et lorsque le Gouvernement fut obligé d'expulser le représentant de l'ONG à cause de la menace qu'il constituait sur le climat électoral, toute la logistique et matériel fut laissé à ces groupes, et qui s'en serviront par après lors de la tentative de s'opposer à la poursuite du processus électoral après que ces partis se soient retirés de la course.

14. Les rapports produits par Human Right Watch sur le Burundi sont l'œuvre de ces alliés de longue date. La plupart des victimes présentés relèvent de la manipulation politique parce il s'agit d'un amalgame savamment entretenu entre les victimes de règlement de compte à caractère familial, foncier, politique, bavures policière, et autres ; et chaque décès reçoit automatiquement la connotation politique, rapidement propagé par une machine mise en place par certaines ONG qui par la suite s'approprient la paternité des recherches qu'ils n'ont jamais effectuées, et c'est le cas du présent rapport en question.

15. Ainsi, le Gouvernement du Burundi rejette et condamne un rapport rédigé par des sous traitants locaux composés pour la plupart de politiciens en mal de programmes ou d'arguments à présenter, de certaines associations de la société civile qui n'ont jamais cessé d'afficher ouvertement leur hostilité envers les institutions issues des élections.

16. Le Gouvernement condamne un rapport aussi négatif, sorti délibérément au moment où le Burundi est auréolé par la Communauté internationale en lui décernant des prix de premier classement dans différents domaines.

17. Ce rapport est à condamner d'autant plus que ses auteurs ont tenu à le publier malgré la demande du Ministre de l'Intérieur de surseoir à sa publication, et ce juste au lendemain où le Chef de l'Etat venait d'obtenir la première place au classement des Présidents africains appréciés par

leurs populations.

18. Le Gouvernement condamne un rapport sorti à deux mois exactement de la célébration avec pompe de la cinquantenaire de l'indépendance, où les Burundais se préparent à présenter avec fierté les réalisations menées sous la présidence des institutions dont elle s'est démocratiquement dotée : Une façon de vouloir saboter un grand événement comme l'ONG tenta de le faire heureusement sans succès lors des élections de mai 2010.

19. Enfin, le Gouvernement condamne un rapport qui dénigre les Forces de sécurité burundaises au moment où toute la Communauté internationale reconnaît leur professionnalisme et les félicite pour la qualité de leurs prestations dans leur mission de maintien de la paix à travers le monde, en Somalie, au Tchad, en Côte d'Ivoire, au Soudan, en Haïti et ailleurs. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas du premier dénigrement puisque, à la veille des élections de mai 2010, Human Right Watch traitait les forces de sécurité burundaises d'incapables d'assurer la protection des élections, et même d'être responsables de l'insécurité qui pesait sur les scrutins.

20. Aussi, le Gouvernement du Burundi demande à l'organisation Human Rights Watch de mettre fin à son acharnement contre un peuple occupé à sa réconciliation et à la reconstruction de son pays meurtri par plusieurs décennies de conflits sanglants. Il lui demande de renouer avec sa vocation humaine et laisser en paix un peuple qui n'aspire qu'à la paix, et ne veut que la paix.

21. A la Communauté internationale, le Gouvernement voudrait rassurer qu'il n'y a pas d'escalade de la violence au Burundi, ni politique ni d'une autre nature. La paix règne sur tout le territoire national, et si des cas de bavures ou de criminalité isolés se présentent comme partout dans le monde, ils sont sévèrement sanctionnés, la police travaille jour et nuit, la justice fonctionne comme il faut et les cas de banditisme qui s'étaient manifestés au lendemain des élections ont été maîtrisés, et les résidus de ces groupes se sont dispersés à l'est de la République Démocratique du Congo, où de temps en temps ils se font tristement parler d'eux.

22. Le Gouvernement présente à la Communauté internationale ses remerciements pour ses efforts en faveur de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie au Burundi. Il lui demande également de suivre de près la situation qui évolue de façon très satisfaisante au Burundi et qu'elle ne soit pas induite en erreur par certaines organisations qui n'ont d'autres buts que de saboter les efforts du Gouvernement dans la consolidation de la paix, et de s'assurer encore une fois que les financements accordés aux associations de la société civile dans le cadre de leur promotion ne soient détournés au profit des ambitions contraires à la cause de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme à laquelle ils étaient initialement destinés.

23. Aux associations de la société civile, le Gouvernement reconnait et soutient leurs efforts dans la consolidation de la paix. Toutefois, il appelle ces organisations au sens de responsabilité et les invite à éviter toute récupération ou solidarité négative envers certaines d'entre elles qui cherchent à ternir l'image de leur pays et risquent ainsi de compromettre leur noble mission.

24. Aux professionnels des médias, le Gouvernement salue leur contribution dans la reconstruction du tissu social et de développement durable du Burundi, et reste prêt à les soutenir. Néanmoins il les appelle à faire preuve de professionnalisme et de garder à cœur que l'intérêt national et l'image de leur pays priment sur tout autre intérêt personnel.

25. Enfin, au peuple burundais, le Gouvernement l'invite à rester serein, à s'atteler au travail pour pallier à la pauvreté, et à ne pas se laisser distraire par ceux qui n'ont d'autres rêves que de voir le Burundi retomber dans les affres du passé. Le Gouvernement tranquillise le peuple burundais. La prophétie de l'Organisation Human Right Watch, « Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras » n'aura

pas lieu, car, la paix est là, elle est venue de loin et après de nombreux sacrifices ; le Gouvernement en est conscient et fera tout pour la préserver. Ainsi pour le Gouvernement, le message au peuple burundais est clair : « Non seulement tu vivras, mais tu vivras dans la paix ».

Bujumbura, le 4 mai 2012.-

Le Secrétaire Général du Gouvernement et porte parole du Gouvernement

Philippe NZOBONARIBA.

/RJ/- Burundi: Les rapports « non crédibles » de HRW , ICG (, …). / Droits de l'Homme – Human Rights Watch (HRW) vient de sortir son dernier rapport sur le Burundi et au même moment, de nombreuses familles burundaises commémorent - le 40 ème anniversaire du génocide des Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) en 1972- (http://www.burundi-agnews.org/indexgenocide72.htm) . Le Burundi sort de près de 40 ans d'une des dictatures les plus féroces que le Monde ait connu. La Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait près de 4.5 Millions de victimes Bahutu Barundi (comprenant les morts, les réfugiés, et les internés des camps de concentrations de 1996 à 2001). Ce qu'attend le gouvernement démocratique du Burundi et les Barundi en général, ce sont des ONG's de défenses des Droits de l'Homme qui aideraient à ce que la Justice puisse être un jour pour les Millions de victimes de la Dictature et leurs familles. Or le sens logique, pris par de nombreux ONG's (société civile), semble être à l'inverse. Par exemple, pas un mot sur ce Génocide dans le Rapport de HRW ! D'où la frustration entre l'Etat du Burundi et ces organisations !

Le gouvernement du Burundi vient d'interdire une conférence de presse de Human Rights Watch (HRW). HRW voulait présenter son dernier rapport sur le Burundi. Incompréhension sur les tabloïds des Droits de l'Homme ! "Nous regrettons que le ministre de l'Intérieur ait interdit notre conférence de presse …", disait Mme Carina Tertsakian, une chercheuse à la division Afrique de HRW. Le Ministre, M. Edouard Nduwimana, a réagit. Selon lui, HRW n'a pas été interdit … Mais cette organisation allait violer la loi n'eût été la vigilance des autorités burundaise. HRW n'avait informé ni les autorités ni le Conseil National de la Communication.

Selon un proche du gouvernement,qui souhaite son anonymat, "l'Etat du Burundi en a marre de HRW comme de International Crisis Group (ICG)… Le problème semble être les sources qui sont derrière les rapports de ces organisations mais aussi l'ethique suivit par ces ONG's vis à vis du Burundi, Etat Démocratique".

Selon notre source, " le conflit avec HRW s'est accentué avec l'arrivée de Mme Neela Ghoshal qui succèda à Mme Alison Desforges. Selon le site internet burundais "Le Témoin nyabusorongo", cette dernière est la maîtresse d'un des opposants burundais, membre de l'ADC Ikibiri (organisation née en 2010 rassemblant les partis politiques qui ont perdu les élections démocratiques). De ce fait, Mme Neela Ghoshal, accusée de complicité avec l'opposition, avait été expulsée mi-juin 2010 du Burundi. Mais,apparemment, cette dernière reste tenace. C'est cette intrigue qui mène à la tension les relations entre le Burundi et HRW.

Quand à ICG, la source principale de ses rapports sur le Burundi émane d'un -enfant de la Dictature- burundais (un jeune Hima burundais).

Le manque de neutralité des sources est une des causes des relations "de non confiance" ,tendues, ou non crédibles, entre le Burundi et ces ONGs. Bref, les sources sont trop tribalisées à première vue …"

"De nombreux Barundi ne comprennent pas pourquoi les ONG's des Droits de l'Homme (DH) ne sont nullement des adjuvants pour les premiers gouvernements démocratiques que le Burundi connait depuis la fin de la Dictature militaire. Après la 2ème guerre mondiale, les USA ont permis directement (4 ans plus tard) la mise en place du Tribunal de Nuremberg afin de juger les criminels responsables de la Shoah (6 millions de victimes juives). La logique des ONG's des Droits de l'Homme au Burundi devrait tendre pour être des réconforts aux victimes Bahutu Barundi, comme les USA avec Nuremberg, et tout faire pour que la justice vienne à l'aide des victimes de la Dictature des Bahima Barundi. Par exemple combien n'ont pas encore pu faire le deuil de leur mort ? En commençant par la famille de SAR. Charles Ndizeye (Ntare V) ! Or la voie qu'empreinte HRW, ICG, FIDH (…) est tout autre … Ces organisations mettent les batons dans les roues aux enfants des victimes du génocide des Bahutu Barundi. La cause en est que ces organisations ont choisi de travailler de manière générale avec des -enfants de la Dictature -. C'est-à-dire les Bahima Barundi ! Voilà le mal qui ronge les relations entre ces organisations et l'Etat du Burundi … ", termine la source.

DAM, NY, AGNEWS, le 3 mai 2012.

Avril 2012 :

/CBV/- L’affaire MANIRUMVA est mise en délibéré par le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura

Jeudi, 12 Avril 2012 13:40 | Écrit par P. H. | Le procès de l’assassinat de l’ancien vice-président de l’Observation de lutte contre la corruption et les malversations économiques OLUCOME, Ernest MANIRUMVA a été mis en délibéré ce jeudi 12 avril 2012 par le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura. C’était au cours d’une séance publique qui devait entendre au fonds le dernier prévenu l’homme d’affaire Hilaire NDAYIZAMBA. Celui-ci et ses avocats ont refusé de plaider devant les juges qu’ils ont récusé devant la Cour Suprême en les accusant de déni de justice et ils ont préféré sortir de l’audience. Selon Maître Isidore RUFYIKIRI, la récusation des cinq membres du siège se fonde par leur défis de statuer sur la demande de liberté provisoire de leur client et le manque d’éléments importants dans le dossier notamment les considérations sur le rapport de la troisième commission d’enquête et celui de la police américaine la FBI qui suggérait notamment des tests ADN sur certains hauts gradés de la police soupçonnés également dans l’affaire. Les Avocats de la partie civile ont eux aussi protesté en souscrivant à la demander des dommages-intérêts sans y renoncer arguant que l’enquête n’a pas été terminée. L’affaire s’est poursuivie malgré tout et le jugement devrait tomber d’ici deux mois.

-Le procès des assassins présumés de l'ancien vice-président de l ...

6 avr. 2012 ... Le tribunal n'a ps non plus entendu d'autres prévenus pourtant présents à savoir : Joseph Ntirampeba, Claude Ciza et Obed Ndikuriyo. A la fin ... www.cosome.bi/spip.php?article1154

/JT/- Burundi: 40 ans de Silence sur le Génocide des Bahutu Barundi (P.Nshimirimana)

1972-2012. -Quarante ans de silence sur le génocide des Hutu du Burundi.- A quand la reconnaissance officielle par les autorités burundaises ? Contribution à la Commission Vérité et Réconciliation / Par Perpétue Nshimirimana

Environ trois cent mille personnes ayant en commun le fait d’appartenir à l’ethnie Hutu ont disparu à partir du 29 avril 1972 dans un contexte de quasi huis-clos.

C’est le génocide de 1972 au Burundi. En effet, les enlèvements et les arrestations suivis de disparitions forcées se sont déroulés dans le calme et la tranquillité. Les responsables politiques et

militaires de l'époque, leurs divers soutiens, sont auteurs de massacre à grande échelle sur toute l'étendue du pays. Ils se sont arrangés pour le réaliser sans faire de bruit, en maintenant un semblant de vie normale déconcertante pour quiconque aurait des soupçons sur le drame en cours.

Les futures victimes n'ont pas très bien compris ce qui leur arrivait, malgré les soupçons infondés contre eux et les accusations colportées avec force.

C'était le statut de coupable désigné d'office.

Ces personnes n'ont pas fui parce qu'elles estimaient ne rien avoir à se reprocher qui justifierait de quitter le pays. Elles ne se sont pas révoltées, non plus, parce qu'aucune raison comprise de le faire ne sautait aux yeux. A ce moment, personne ne percevait que la cadence des arrestations était programmée de longue date. C'était une organisation avec des résultats mathématiques. Très peu de gens ont eu le temps d'alerter convenablement les autres. L'astuce était simple : les futures victimes étaient invitées à se rendre à des lieux administratifs pour répondre à quelques questions sur les événements entendus. Elles ne connaissaient pas le contenu des interrogatoires ni le sens, en réalité, de la convocation. Convaincues de la rapidité de l'entretien, le temps de prouver leur bonne foi et leur innocence, elles y sont allées tête normale, sans méfiance, en toute ignorance du piège.

C'était un voyage en aller simple vers la fin de vie dans des conditions atroces. Ainsi, des arrestations se sont étalées sur plus d'une année d'avril 1972 à la fin de l'année 1973. Tout ce que le Burundi comptait de force vive d'intellectuels Hutu, de fonctionnaires du public et du privé, des prêtres, des commerçants, des élèves, des étudiants et même des paysans, a disparu sans laisser de trace. Ces arrestations ont été suivies systématiquement de la spoliation des biens meubles et immeubles des personnes concernées.

Dès 1972, le président des Etats-Unis et son Conseiller à la Défense nationale, Henry Kissinger qui sera par la suite secrétaire d'Etat, ont été parmi les premiers responsables politiques internationaux à qualifier dans leurs écrits l'acte de « génocide » opéré la même année par les autorités burundaises, comme le montre cet extrait :

Photo : Le Président Nixon et Henry Kissinger, en 1972[1]

Source illustration : http://burundi-agnews.org/news.php?ID=834&G=N&L=ENG

Dans un mémorandum daté du 20 septembre 1972, l'ancien secrétaire d'Etat américain avait relevé que la Belgique, ancien colonisateur du Burundi avait publiquement dénoncé le génocide de 1972 et avait arrêté sa coopération militaire. Dans le même document, Henry Kissinger a qualifié les officiels burundais de l'époque, responsables du génocide en cours, de « bouchers » (voir extrait[2]).

Sept ans plus tard, en 1985, le rapport Whitaker[3] qualifiait de génocide, les massacres perpétrés au Burundi en 1972 mais également ceux de 1965. A titre de rappel ce rapport dit :

« En matière de génocide, le 20ème siècle se distinguait par le fait que ce crime est commis de sang-froid sur un ordre donné délibérément par les détenteurs d'un pouvoir politique despotique et que ses auteurs emploient toutes les ressources de la technologie et de l'organisation actuelles pour exécuter complètement et systématiquement leurs plans meurtriers. L'aberration nazie n'est malheureusement pas le seul cas de génocide au 20ème siècle. On peut rappeler aussi le massacre des Hereros en 1904 par les Allemands, le massacre des Arméniens par les Ottomans en 1915-1916, le pogrom ukrainien en 1919 contre les Juifs, le massacre des Hutu par les Tutsi au Burundi en 1965 et en 1972, le massacre au Paraguay des Indiens Aché avant 1974, le massacre auquel les Khmers

rouges se sont livrés au Kampuchea entre 1975 et 1978 et actuellement le massacre des Baha'is par les Iraniens ».[4]

Les Hutu du Burundi et les Arméniens de Turquie, ont été répertoriés par le rapport Whitaker comme peuple cible de génocide. Ils ont en commun le fait que les deux génocides ne sont pas encore reconnus officiellement par leurs pays respectifs. Entre-temps, chacun dans la mesure de ses possibilités, s'est engagé pour que la communauté internationale donne suite à cette lacune dans le sens d'une justice efficace à rendre face aux crimes documentés mais toujours impunis.

A la publication du Rapport Whitaker en 1985, le Burundi était présidé par le colonel Jean-Baptiste Bagaza. En avril 1972, il est chef d'état-major adjoint de l'armée burundaise. De manière certaine, il a pris une part active dans la mise en œuvre du projet criminel. Curieusement, le rapport Whitaker est resté coincé dans les tiroirs onusiens et de nombreuses années sont passées avant que les victimes Hutu n'apprennent son existence. Le pouvoir du colonel Bagaza, représenté dans les différentes instances internationales, ne s'est pas pressé de le porter à la connaissance des Barundi et du monde entier. Aucune protestation de la part du gouvernement, à ma connaissance, n'a été formulée. Pourquoi participer à sa propre condamnation par des polémiques intenables? Bien au contraire, son intérêt a été que le rapport reste inaccessible le plus longtemps possible. Mission accomplie.

Dans le cadre de la coopération internationale, de nombreux européens étaient présents au Burundi au moment du génocide de 1972-1973. Ils occupaient des postes dans l'enseignement, dans les différents ministères, dans la coopération technique etc. Ils ont été témoins directs des drames. Certains européens ont perdu des amis, des collaborateurs etc. et ont été profondément touchés par la disparition brutale d'une partie de la population burundaise. Ils n'ont pas compris les raisons exactes de cette hémorragie.

Un français, enseignant à l'Ecole Technique Secondaire de Kamenge (E.T.S.), qui garde l'anonymat aujourd'hui, conscient à l'époque d'être spectateur de l'horreur, a tenu un journal sur le quotidien des événements en 1972.

Un intermédiaire, avec son consentement, m'a fait parvenir ses notes. Je vous livre quelques extraits.

-Le 21 mai 1972 et les jours suivants, il a écrit :

« Depuis une semaine, la répression qui fait suite à la rébellion du 29 avril s'est considérablement aggravée. Elle prend l'allure d'une élimination systématique des intellectuels Hutu et, en général de tous ceux qui savent quelque chose ou possèdent quelques biens. Dans la capitale, les arrestations et les exécutions sommaires se poursuivent. Excités par la Voix de la Révolution (la radio nationale) qui encourage « les forces vives de la nation à débusquer les ennemis du peuple », les Tutsi, surtout les membres du parti UPRONA (Union pour le Progrès National, parti unique), dénoncent tous les Hutu qu'ils connaissent, collègues de travail, subordonnés, supérieurs, voisins, condisciples…

Dans les écoles, des batailles rangées opposent les enfants des deux ethnies ; ainsi en est-il au Collège du Saint-Esprit (Jésuites), à l'Athénée, à l'Ecole Normale de l'Etat de Ngagara où des bagarres dans la nuit du 18 au 19 (mai) ont fait 5 morts. A l'Ecole Normale Supérieure, créée et encadrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, l'UNESCO, 60% des élèves ont disparu. A l'Ecole Nationale d'Administration, 40 élèves sont manquants, dont une vingtaine officiellement arrêtés.

Le 17 mai, l'Ecole Technique Secondaire de Kamenge a été encerclée par la troupe. Quarante-cinq

noms figuraient sur la liste des arrestations, mais 22 en fuite n'ont pas répondu à l'appel. Les autres, parmi lesquels des enfants de 13 à 14 ans, jetés dans les camions, piétinés par les soldats, ne reviendront plus. On a appris que parfois, les prisonniers ne sont même pas débarqués. Tués à coup de baïonnette, ils sont aussitôt emmenés au charnier de la plaine de la Ruzizi.

Les nouvelles de l'intérieur sont semblables : partout, même dans les provinces épargnées par la rébellion, les élèves Hutu sont éliminés. Les enseignants, les religieux sont particulièrement frappés et, bien sûr, la masse paysanne impuissante. »

Sur la réaction des autorités burundaises, le témoin a poursuivi :

« Le directeur général des Affaires étrangères faisant fonction de Ministre, M. (Melchior) Bwakira[5] a accordé une interview à des journalistes de la télévision belge. Il a dénoncé le génocide dont était menacée l'une des ethnies nationales. Génocide organisé par des rebelles, soutenus et encouragés par des puissances étrangères impérialistes. Le schéma est classique. Certes, nul ne doute qu'une victoire des rebelles eut été sanglante elle-aussi. On ne pense pas cependant que l'élite des vaincus aurait été aussi froidement massacrée, encore que les répressions de 65 et 69 n'inclinaient pas au pardon. M. Bwakira accuse les ennemis d'avoir voulu renverser l'ordre établi. Quel ordre établi ? Les Hutu représentent 85% de la population, les Tutsi 15% (sans compter quelques milliers de pygmées-Twa). La répartition des responsabilités du pouvoir, des richesses et des chances de promotion était pratiquement inversée : 3 ministres sur 14 étaient Hutu, le cinquième à peine des fonctionnaires, moins de la moitié des étudiants. Sans doute M. Bwakira a-t-il répondu à une question des journalistes belges, qu'il approuvait l'opinion du président Mobutu (du Zaïre) selon laquelle la notion de démocratie n'avait pas le même sens en Afrique qu'en Europe. On accuse maintenant les étrangers d'avoir créé le problème ethnique et d'avoir rompu une entente entre les deux ethnies, c'est vrai. Il y a moins d'un siècle il n'y avait pas non plus de problème ouvrier en Europe, jusqu'au jour où la masse exploitée a pris conscience de son état. Si le présent est tragique, l'avenir le sera encore plus. 500.000 Tutsi ne pourront éternellement écraser leurs 3 millions de compatriotes. Il y aura « une prochaine fois » et d'autres encore, jusqu'à ce que la victoire change de mains. Et ce jour-là, les pays amis qui se taisent aujourd'hui devant les abus de la répression, auront perdu le droit de parler. Les nations sont-elles donc si peu unies que soit étouffée la voix des hommes de bonne volonté ? »

Amédée Kabugubugu, arrêté près de la ville de Ngozi.

Il était en route pour retirer un laissez-passer.

Le témoin a relaté les circonstances :

« Quatorze prêtres liquidés (dont un Tutsi) dont Kayoya, écrivain. Les prisonniers sont xécutés à la baïonnette. Les évêques Hutu n'ont pas de laissez-passer et n'ont pu se rendre à la conférence épiscopale »

« Dès le début, tous les fonctionnaires Hutu furent arrêtés ainsi que les quelques professeurs dans l'enseignement secondaire. Parmi ceux-ci les 3 ministres Hutu (Travaux Publics, Affaires sociales et Fonction Publique), le directeur de l'enseignement Boyayo, le directeur de la poste (si aimable), M. Amédée Kabugubugu (professeur à l'université, directeur au ministère des Affaires sociales) arrêté par un barrage près de Ngozi alors qu'il allait chercher un laissez-passer. Il venait de participer à une retraite avec quelques autres foyers européens. Il fut arrêté devant ceux-ci, puis, emmené à Kitega. Quelque temps plus tard, sa femme reçut des condoléances de la part des autorités : c'était une erreur !

Les professeurs du secondaire Stanislas Kasa, le seul professeur Hutu au Collège du Saint-Esprit, Arthémon Ndabahariye et Albert Mafiyiti, professeur à l'E.T.S. etc.

Maintenant dans les bureaux, on ne rencontre que des Tutsi, beaucoup de places sont inoccupées, à la poste des guichets sont fermés.

A la librairie Saint-Paul, une vendeuse a été arrêtée (son mari avait déjà disparu lors des événements précédents), deux autres sont veuves (l'une venait de se remarier depuis 18 jours) ».

Source photo Kabugubugu : Laurent Kavakure. Le conflit burundais II. La tragédie de 1972. Editions du Centre Ubuntu. Octobre 2002. P 224

Dans les écoles, les mêmes drames.

Le témoin français s'est indigné :

« Les écoles sont encerclées par l'armée, chacune à son tour :

- A l'université, plus du 1/3 des étudiants ont été liquidés. Il ne reste pas un Hutu (le dernier a été arrêté dans la semaine du 14 au 21

- À l'E.N.S. (Ecole Normale Supérieure), il ne reste plus que 58 élèves sur 130 (école créée et encadrée par l'UNESCO)

- À l'E.N.A. (Ecole Nationale d'Administration), 40 élèves sont manquants

- À l'Athénée (de Bujumbura), des bagarres ont eu lieu entre élèves. Un abbé soigna les blessés. On l'accusa de semer la division (!). Les fuyards de cette école furent pourchassés par la J.R.R. (Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore, mouvement de jeunesse du parti UPRONA) et emmenés…

- À l'E.N.E. (Ecole Normale de l'Etat), des bagarres ont eu lieu dans la nuit du 18 au 19 mai et il y aurait entre 5 et 10 morts

- Au Collège du Saint-Esprit, des bagarres ont également eu lieu. Il y a eu trois élèves arrêtés. Le tour de cette école n'est pas encore venu.

- À l'E.T.S. (Ecole Technique Secondaire de Kamenge), les Hutu des grandes classes avaient déjà été arrêtés dès le début des événements ainsi que 14 professeurs et 5 surveillants. Le mercredi 17, la troupe encercla l'école. La veille, les élèves Hutu, alertés par les bruits qui circulaient, s'étaient enfuis dans la brousse. Le directeur de l'enseignement affirma que l'armée ne viendrait pas à l'E.T.S. et notre directeur fit revenir les élèves (quelques uns restèrent cachés). Mais, à 8H30 du matin, les élèves furent rassemblés sur la pelouse assis par terre et les professeurs africains et européens debout derrière. 45 noms furent appelés dont deux professeurs. Mais 22 n'ont pas répondu à l'appel. Les autres ont été jetés dans des camions le nez contre terre, puis piétinés par les soldats. Aucun ne reviendra.

Les listes sont établies par des mouchards qui existent partout. N'importe qui peut dénoncer n'importe qui. On ne vérifie pas les accusations. Très peu sont ceux qui essayent de fuir. Fatalisme ? Résignation ? »

Dans les centres de soins et les hôpitaux, les médecins ne sont plus libres de soigner selon l'éthique

de la corporation. La J.R.R. (Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore, mouvement intégré au parti UPRONA) dirigée en mai 1972 par Emile Mworoha[6] joue un rôle majeur dans l'exécution du génocide.

« La J.R.R. (Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore, mouvement intégré au parti UPRONA) est chargée de dépister « les fauteurs de trouble », c'est-à-dire tous les Hutu. On peut imaginer tous les règlements de compte qui peuvent s'opérer. Les premiers touchés sont ceux qui savent quelque chose et possèdent quelques biens. Dans certaines régions, ce sont ceux qui possèdent une maison avec un toit en tôles qui sont tués. Si dans une famille le mari est arrêté, les biens sont saisis, la femme et les enfants jetés à la rue et le compte en banque bloqué. Les « accusés » ne peuvent pas entrer en contact avec un prêtre avant de mourir.

Dans les hôpitaux, les médecins ne peuvent pas soigner qui ils veulent. Un médecin russe qui était en train d'opérer un blessé a vu entrer dans la salle d'opération des soldats qui, aussitôt, ont tué le blessé. Le docteur a donné sa démission qui ensuite a été refusée par l'ambassade de Russie ».

Partout, une désolation visible et des drames sont répertoriés à travers le pays.

Le témoin a comptabilisé : « -Batailles des filles dans un home.

-Dans chaque établissement, des personnes sont payées par la suite pour épier les autres.

-La région sud du pays est maintenant un désert : dans la première phase, les Tutsi ont été massacrés, puis, dans une deuxième phase les Hutu sont liquidés par l'armée et la J.R.R.

-Aucun organisme de secours ne peut distribuer des médicaments et des vivres. C'est exclusivement la J.R.R. qui en est chargée. De source sûre, les médicaments donnés se vendent.

-Les régions qui ont été les plus touchées pendant les événements de 1965 sont aujourd'hui des plus calmes. A Bukeye, les gens ont formé un comité interdisant aux personnes extérieures à la commune d'arrêter des gens. A Kiganda, le gouverneur militaire est venu exciter la population mais celle-ci veut rester calme.

-Des barrières tenues par la J.R.R. sont placées dans tout le pays, si bien que les gens de l'intérieur ne savent pas ce qui se passe à Bujumbura. Les évêques n'ont pas de laissez-passer et ne peuvent se réunir.

-Silence de l'ambassade de France.

-Les militaires de la coopération continuent leur travail et participent indirectement à la répression. »(…)

Ceux qui pensent que la Commission Vérité et Réconciliation est une entreprise « trop compliquée » se trompent énormément. La Commission Vérité est en action à partir du premier jour de sa création en 2000. Depuis, les Burundais en cercles privés en ont parlé et en parlent encore. Ils alimentent par des souvenirs ou des révélations sur bien des aspects méconnus ou ignorés de la politique et de la société du Burundi.

Où étiez-vous pendant les différentes périodes de violences présentées comme ethnique en 1962, 1965, 1972, 1988, 1991, 1993 et suivants ? Qu'avez-vous fait ? Qu'avez-vous vu et entendu sur votre lieu de travail, à votre école, sur votre avenue, dans votre quartier, dans votre commune, dans votre province ?

Qu’ont-ils réellement « gagné » à entretenir tant de violence ?

Un compte-rendu public sur toutes ces périodes sombres de l’histoire du Burundi est nécessaire dans un cadre élémentaire de restitution de la Vérité, face au pays lui-même et ses citoyens. En plus, les divers partenaires et les différents pays avec qui le Burundi est en relation, ont le droit de comprendre la définition exacte des problèmes récurrents. Pourquoi c’est toujours violent et compliqué chez vous ? Qui complique ?

Le Burundi ne pourra pas faire l’économie de ce travail de mémoire. Les Etats-Unis, la Belgique, le rapport Whitaker, pour ne citer que ceux-là, ont reconnu l’exécution d’un génocide contre les Hutu du Burundi en 1972. Qu’attend le Burundi pour le faire ?

Perpétue Nshimirimana

Lausanne, le 29 avril 2012.

[1] http://www.stripes.com/blogs/archive-photo-of-the-day/archive-photo-of-the-day-1.9717/president-nixon-and-henry-kissinger-1972-1.129224

[2] extrait : (…) “This is one of the most cynical, callous reactions of a great government to a terrible human tragedy I have ever seen. When Paks try to put down a rebellion in East Pakistan, the world screams. When Indians kill a few thousand Paks, no one cares. Biafra stirs us because of Catholics; the Israeli Olympics because of Jews; the North Vietnam bombings because of Communist leanings in our establishment. But when 100,000 (one-third of all the people of a black country) are murdered, we say and do nothing because we must not make blacks look bad (except, of course, when Catholic blacks are killed).

I do not buy this double standard. Tell the weak sisters in the African Bureau of State to give a recommendation as to how we can at least show moral outrage. And let's begin by calling back our Ambassador immediately for consultation. Under no circumstances will I appoint a new Ambassador to present credentials to these butchers.” (…)

1 Source: National Archives, Nixon Presidential Materials, NSC Files, Box 735, Country Files, Africa, Burundi, Vol. I. Administratively Confidential. Drafted by F. E. Rondon and based on a report that he and Richard Kennedy forwarded to Kissinger on September 20. (Ibid.) The memorandum is stamped: The President Has Seen. The President hand wrote a lengthy note on page two of the memorandum, which was transcribed in the White House on September 21. The transcription is included as part of the document.

[3] Rapport de M. Benjamin Whitaker. Conseil économique et social des Nations unies sur les droits de l’homme. 2 juillet 1985

[4] Jean-Marie Sindayigaya. Grands Lacs : Démocratie ou Ethnocratie ? L’Harmattan, 1998. P 111-112

[5] Melchior Bwakira, acteur et multi-bénéficiaire du génocide des Hutus du Burundi de 1972-1973. Pour rappel, il devient ministre des Transports, Télécommunication et Aéronautique après avril 1972 jusqu’en 1974.

-Ministre des Affaires étrangères de 1975-1976.

-Ambassadeur de 1978-1986 et de 1997-2001.

-Diplomate jusqu'en 2001. (…) Il décède en 2009.

[6](…)

Photo : Emile Mworoha, co-auteur et multi-bénéficiaire du Génocide des Hutu du Burundi. Déjà secrétaire général de la J.R.R. en 1972, il est sur ce cliché de 1984, secrétaire général du parti UPRONA. En 2001, « historien », il interviewe, pour Jean-Pierre Chrétien et Jean François Dupaquier, Thomas Ndabemeye, le chef d'état major de l'armée burundaise, lui aussi co-auteur du génocide de 1972-1973.

Source photo : http://www.idcpc.org.cn/english/album/cornerstone_e/2-2-18.htm

Jean-Pierre Chrétien et Jean François Dupaquier ont écrit « Burundi 1972. Au bord des génocides », éditions Karthala, mars 2007.

Dans le cadre de l'ouvrage, les auteurs réaliseront, en 2006 à Paris, une interview d'Emile Mworoha, acteur et témoin du génocide des Hutu de 1972- 1973.

Emile Mworoha a occupé plusieurs fonctions :

-Secrétaire général de la Jeunesse Révolutionnaire Rwagasore (J.R.R.) en 1972 au plus fort de l'exécution du génocide.

-Ministre de la jeunesse, des sports et de la Culture de 1976 à mai 1978. (…)

-Président de l'Assemblée nationale de 1982 à 1987 sous la présidence de Jean-Baptiste Bagaza, (…)

-Député de l'UPRONA depuis les années 2000 et actuel président de la Commission des « sages » de l'UPRONA. (…)

-Une carrière d'historien, universitaire. Principalement, professeur à l'université du Burundi. Mais, également chercheur et enseignant (Burundi, Afrique, Francophonie, UNESCO, Bujumbura, Paris, Bordeaux, Pau, etc.). (…)

En janvier 2012, il s'exprime publiquement en qualité de Président de la Commission internationale pour la réécriture de l'Histoire du Burundi (UNESCO) (…)

-Une carrière de fonctionnaire (Francophonie) et de consultant international

Directeur général de la culture et la communication, directeur général des politiques et de la planification à l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.). (…)

/P//T/- Un responsable communal du MSD sous les verroux à Mwaro

15 avr. 2012 ... Le dossier de Aloys a été présenté devant la chambre du conseil du tribunal de

grande instance de Mwaro le 5 avril 2012. La veuve de ... www.cosome.bi/spip.php?article1182

/PJ/- Le personnel du Tribunal de grande instance de Ruyigi n'a pas vaqué à ses activités puisque le plafond de leur bureau avait été démoli. [Rtnb]

/I/- Burundi : M.Ivan Simonovic apprécie les pas réalisés en DH. Le mois d'avril est particulier au Burundi, il s'agit du mois de commémoration du génocide des Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) en 1972. M.Ivan Simonovic, sous-secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'Homme (DH), en a profité pour faire un séjour de 3 jours au pays des Milles Collines …

Le sous-secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'Homme, M. Ivan Simonovic, est venu suivre l'évolution de la mise en place des mécanismes de la justice transitionnelle au Burundi. M. Ivan Simonovic effectue une visite de 3 jours au moment où les Barundi se souviennent en ce 40 anniversaire du Génocide des Bahutu Barundi de 1972 (http://www.burundi-agnews.org/indexgenocide72.htm).

Pour ce dernier il est plus que nécessaire que la Commission Nationale Vérité et Réconciliation (CNVR) voit au plus vite le jour …

M. Ivan Simonovic a rencontré : le 1er vice-président; les ministres de l'Intérieur, de la justice , des Droits de l'Homme (DH), et des Relations extérieures; l'Archevêque du Burundi; 40 représentants de la société civile; et le président de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH).

Pour M. Ivan Simonovic, la situation des droits de l'Homme s'est améliorée au Burundi… En ce qui concerne la CNVR au Burundi, les Nations Unies pensent qu'elle sera conforme aux standards internationaux, vu les crimes qui ont caractérisé ce pays.

Le Burundi sort de près de 40 ans d'une des dictatures les plus féroces que le Monde ait connu. La Dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait près de 4.5 Millions de victimes Bahutu Barundi (comprenant les morts, les réfugiés, et les internés des camps de concentrations de 1996 à 2001). De cela, M. Ivan Simonovic espère au plus vite la mise en place de la CNIDH. Selon ce dernier, la justice doit faire quelque chose pour ces millions de victimes et leur famille. DAM, NY, AGnews, le 3 mai 2012.

/T/- Les avocats du journaliste Hassan Ruvakuki et ses 22 coaccusés estiment que retourner à Cankuzo serait une démission de leur part. Cankuzo(Est du Burundi), le 14 mars 2012(COSOME)- La défense de Hassan Ruvakuki, journaliste à la radio Bonesha FM et correspondant de la RFI et ses 22 coaccusés, estime qu'il vaut mieux que ses clients restent en prison au lieu de comparaître encore une fois au tribunal de grande Instance de Cankuzo.

Me Onésime Kabayabaya, un de ces avocats l'a déclaré ce mercredi, au cours d'une interview accordée au reporter de la COSOME dans cette province de Cankuzo en réaction à la décision prise dernièrement par la cour d'Appel de Gitega de rejeter la requête formulée par les avocats des 23 détenus accusés de « participation aux groupes terroristes ».

Ces derniers avaient demandé que le Tribunal de Grande Instance de Cankuzo soit dessaisi du dossier, l'accusant de « partialité » depuis la phase pré-juridictionnelle jusqu'aux audiences publiques.

Me Onésime Kabayabaya s'est déclaré « très déçu » par cette décision prise par la Cour d' Appel de Gitega.

« Retourner à Cankuzo serait une démission de notre part », a-t-il encore insisté avant de faire savoir que la défense de ces détenus envisage plutôt saisir la Cour Suprême pour demander d'être rétabli dans leurs droits.

Par ailleurs, Me Kabayabaya a interpellé la responsabilité du ministère de la justice dans le procès Hassan Ruvakuki et ses coaccusés.

Le journaliste Hassan Ruvakuki et ses coaccusés avaient, à travers leurs avocats, demandé que le tribunal de Grande Instance de Gitega soit dessaisi au cours de la dernière séance qui s'est déroulée mercredi 11 janvier 2012.

Hassan Ruvakuki et ses coaccusés avaient indiqué qu'au cas où le dossier retournerait au tribunal de Grande Instance de Cankuzo, ils ne plaideraient pas.

Pour rappel, sur les 23 détenus, 9 sont accusés de complicité avec les groupes terroristes, 10 autres sont accusés de participation aux actes terroristes à Cankuzo et 4 autres dont Hassan Ruvakuki sont accusés de faire la propagande du mouvement terroriste « Front de libération de la Démocratie »(FLD) Abanyagihugu.

Les sources judiciaires contactées sur place à Cankuzo indiquent qu'aucune démarche n'a jusqu' ici été engagée en vue de fixer encore une fois en audience publique ce dossier. Chr nd.

/CBV/- Burundi : L'affaire MANIRUMVA en délibération. / Le procès de l'assassinat de l'ancien vice-président de l'Observation de lutte contre la corruption et les malversations économiques OLUCOME, Feu Ernest MANIRUMVA a été mis en délibéré jeudi dernier par le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura. C'était au cours d'une séance publique qui devait entendre au fond le dernier prévenu l'homme d'affaire Hilaire NDAYIZAMBA. Celui-ci et ses avocats ont refusé de plaider devant les juges qu'ils ont récusé devant la Cour Suprême en les accusant de déni de justice et ils ont préféré sortir de l'audience.

Selon Me Isidore RUFYIKIRI, la récusation des cinq membres du siège se fonde par leur défis de statuer sur la demande de liberté provisoire de leur client et le manque d'éléments importants dans le dossier notamment les considérations sur le rapport de la troisième commission d'enquête et celui de la police américaine la FBI qui suggérait notamment des tests ADN sur certains hauts gradés de la police soupçonnés également dans l'affaire. Les Avocats de la partie civile ont eux aussi protesté en souscrivant à la demande de dommages-intérêts sans y renoncer arguant que l'enquête n'a pas été terminée. L'affaire s'est poursuivie malgré tout et le jugement devrait tomber d'ici deux mois.

Reprenons en détails cette affaire MANIRUMVA qui finalement est devenu plus politique que judiciaire. Le Témoin nyabusorongo écrit : »Dossier Manirumva : intrigues et liens qui ne trompent pas« . Le voici : - Ernest Manirumva, ancien vice président de l'Olucome, a été assassiné dans la nuit du 8 au 9 avril 2009 à son domicile sis à l'avenue Sanzu, quartier Mutanga Sud, Commune urbaine de Rohero. Un crime crapuleux, ignoble, un crime qui ne peut laisser personne

indifférent.

Dans la fraîcheur des faits, des investigations sont menées pour identifier les assassins, auteurs, commanditaires ou complices. Une première commission d'enquête est mise en place, mais n'arrive pas à tout déceler. Elle est policière. Plus tard, une deuxième voit le jour, mixte cette fois-ci, composée de magistrats et de policiers. Niet ! Elle sera également plus tard remplacée par une troisième commission mixte, laquelle progressera d'une façon remarquable jusqu'à satisfaire même les activistes de la société civile, qui se réjouiront de l'arrestation du premier suspect, le commerçant Hilaire Ndayizamba. Signalons que dans la lettre de nomination de cette troisième commission, il lui était demandé de collaborer étroitement avec la société civile.

L'enquête poursuit son bonhomme de chemin et dure plus d'une année. L'ambassade des Etats-Unis, après avoir découvert des traces de sang au lieu du crime, demande à ce que l'ADN (acide désoxyribonucléique) de ces traces de sang soit comparé à celui des prévenus dans ce dossier. Le Federal Bureau of Investigation (FBI) procède ainsi au prélèvement d'échantillons de certains inculpés accusés d'avoir participé directement à l'élimination physique d'Ernest Manirumva. Tout est scruté, y compris les véhicules que le FBI soupçonne d'avoir été utilisés dans la nuit du 8 au 9 avril 2009.

Une année plus tard, le FBI, à partir de Nairobi, émet un rapport dans lequel il déclare que les tests ADN n'ont pas été concluants, faute d'ADN de comparaison.

Hilaire Ndayizamba se débat

Impliqué jusqu'au cou dans ce meurtre, surtout que beaucoup d'éléments de preuves faisaient de lui le véritable commanditaire du crime, Hilaire Ndayizamba, homme d'affaires très riche, parvient à convaincre certaines personnes de la société civile, billets verts à l'appui. Il fait de même avec quelques journalistes dont Bob Rugurika de la Radio Publique Africaine. C'est à ce dernier que Sieur Ndayizamba demandera de chercher un policier déserteur du nom de Gilbert Havyarimana, qu'il a bel et bien utilisé dans l'opération d'assassinat d'Ernest Manirumva. Signalons que Gilbert Havyarimana est recherché par la justice burundaise, non seulement pour le dossier Ernest Manirumva, mais également pour d'autres forfaits comme le vol de motos, extorsion de marchandise et d'argent, etc.

Entrent alors en jeu Neela Goshal, de Human Rights Watch, une des maîtresses de Alexis Sinduhije, le véritable patron de la RPA et Pierre Claver Mbonimpa de l'Aprodh pour aider Bob Rugurika à faire un montage grossier. Si Gilbert Havyarimana déroute le FBI et la justice burundaise, il pourra avoir un asile aux Etats-Unis. Ainsi, il échappera aux poursuites judiciaires. Une amie d'Ernest Manirumva, dénommée Chantal Kandikandi avait, quelques jours après cet assassinat, écrit une lettre ouverte à Neela Goshal. Dans cette correspondance de 2009, cette « visionnaire » demandait à Neela d' « arrêter ces manoeuvres qui ne visent que des spéculations financières pour une enquête qui ne durerait que deux heures » car cette brave dame ou demoiselle se disait « surprise » et « déçue » de voir Neela Goshal de Human Rights Watch « en train de semer la confusion et la diversion dans les enquêtes visant à identifier les assassins de [son] ami Ernest Manirumva alors qu'elle connaissait déjà les commanditaires et les exécutants ».

Voir le lien : http://kandikandi.unblog.fr/2009/04/29/lettre-ouverte-de-chantal-a-neela-ghoshal-human-rights-watch/

Des liens qui intriguent

L'apparition et les déclarations de Gilbert Havyarimana à la Radio Publique Africaine ont laissé

perplexes plus d’un. Néanmoins, c’est cela qui enfonce d’avantage Hilaire Ndayizamba. Ce policier, ancien sans-échec, a été pendant plus de trois ans, entre 2005 et 2008, agent de sécurité chez Hilaire Ndayizamba. Même relevé, ce policier est resté en contact permanent avec Hilaire Ndayizamba. Auditionné par le FBI le 11 juin 2010, Gilbert Havyarimana a reconnu avoir participé à l’assassinat de Ernest Manirumva mais, pour décharger Hilaire Ndayizamba son ancien patron, il sort une version impliquant certaines personnalités comme le Général Adolphe Nshimirimana, le Patron du Service National de Renseignements, le Général Gervais Ndirakobuca alias Ndakugarika, Directeur Général adjoint de la Police Nationale du Burundi. Voilà ce qui a poussé le FBI à produire un mémorandum avec comme recommandation le prélèvement d’ADN sur ces personnes faussement accusées. Au moment de la mise en ligne, Gilbert Havyarimana est déjà aux Etats-Unis.

Co-auteurs éloignés

Gilbert Havyarimana n’a pas agi seul. Il a été aidé par d’autres personnes. Curieusement, Hilaire Ndayizamba avait pu faire éloigner toutes les personnes ayant participé à cet assassinat. Gabriel Nduwayo alias Sésé avait pu atteindre le Canada et a été ramené manu militari par la police canadienne. Un autre que les activistes de la société civile passent sous silence est un certain Johnny Ndayishimiye, qui a fui le Burundi au lendemain de l’assassinat d’Ernest Manirumva en même temps que Sésé. Il se la coule douce au Canada.

De sérieux indices de culpabilité pèsent donc sur le policier Gilbert Havyarimana. Il ne peut pas échapper aux poursuites engagées contre ses co-auteurs et complices.

Test ADN tel que demandé par le FBI

La demande faite par le FBI de prélèvement ADN sur les personnes citées par Gilbert Havyarimana est nulle d’autant plus que le FBI ne possède pas d’ADN de référence pour faire une comparaison. - Bapfekurera

/JT/ Burundi: Tuer Ntare V amène au Génocide de 1972

Les préparatifs des travaux d’exhumation et d’inhumation dans la dignité de sa majesté le roi Ntare V (Feu Charles Ndizeye) ont commencé hier à Gitega, conduite conjointement entre le gouvernement Nkurunziza (nom du président du Burundi) et le Professeur belge Cassiman Jean Jacques.

Historiquement c'est la décision des membres Bahima du gouvernement Micombero en avril 1972 d'assassiner Ntare V qui occassionne le début du Génocide des Bahutu Barundi(comprenant les Batutsi et les Baganwa) accusés d' -agents impérialistes- ou de monarchistes … "Avril 1972", ce Génocide c'est 500 000 morts Bahutu dont plus de 900 000 réfugiés bahutu sur une population de 3 000 000 d'habitants à l'époque. L'ampleur est inouïe ! Voilà ce que represente ce geste d'inhumation de Feu Charles Ndizeye. Il s'agit du début symbolique d'un deuil général de tous les Bahutu Barundi victimes de la barbarie humaine commise par les Bahima burundais emmenés par le Dictateur sanguinaire Michel Micombero. Le – Génocide du Burundi – a 40 ans cette année.

La recherche des restes du corps du dernier roi du Burundi Ntare V (5) a débuté hier dans la localité de Tankoma, à quelques kilomètres du chef lieu de la province Gitega. Les travaux sont en train d’être exécutés par des experts Belges de l’Université de Louvain. Deux sites ont été

identifiés, l’un au sein du 3ème bataillon commando et l’autre à Tankoma sur la route Gitega-Rutana. Les experts Belges préférent commencer la recherche à Tankoma mais les travaux n’ont rien produit au cours de la première journée. La chef d’équipe de la Police Fédérale Belge indiquent que, selon les témoignages, le roi avait été enterré à environ un mètre. Il y aura une évaluation avec les autorités Burundaises pour décider de la suite des activités. La délégation des experts Belges comprend outre des professeurs d’Universités, mais aussi les membres de la police fédérale Belge qui est épaulée par des policiers Burundais sur le terrain.

Un citoyen burundais,assez agé, retranché dans sa colline à Muramvya, explique à notre correspondant d'Agnews : "Il faut directement aller voir Simbananiye Arthémon lui il sait exactement où se trouve ce corps…". Faisant allusion au corps de Feu "Charles Ndizeye" comme le vieux l'appelle.

L'équipe des experts belges dans la détection des restes humains est conduite par le Professeur Jean Jacques CASSIMAN (un expert belge dans la recherche des ADN).

Selon le ministre de la jeunesse, des sports et de la culture, M. Jean Jacques NYENIMIGABO, son ministère a été désigné pour suivre de près la recherche des restes du dernier roi du Burundi pour être enterré en toute dignité, et cela dans le cadre de la politique nationale de vérité et réconciliation. Il n’y a donc pas à s’inquiéter pour ceux qui pensent que les 40 ans passés sous terre par le roi sont nombreux, étant donné qu’on peut trouver l’ADN même après 100 ans, a-t-il précisé.

Le Burundi s'apprète, ainsi que les membres de la famille du roi Ntare V, à enterrer dignement le corps en date du 29 avril, en souvenir du -début de la catastrophe-. C'est à dire de ce Génocide incroyable qui a emporté près de 1/5 de la population burundaise en quelques mois en 1972.

Une équipe de la télévision belge et deux journaux belge sont à Gitega pour suivre tous le processus et le documentaire sera diffusé en Belgique comme au Burundi. Ce travail de recherche a été financé en partie par l’ambassade du Royaume de Belgique au Burundi dont l'Ambassadeur, très apprécié, S.E. Joseph SMETZ. Soulignons que la Belgique avait été le premier état à parler et à dénoncer le Génocide en 1972 par son premier ministre Eyskens.

L’Ombudsman burundais Sheikh Mohamed RUKARA, heureux, a reçu en audience la délégation de ces experts belges venus chercher les restes du Roi NTARE V (Feu Charles NDIZEYE) afin de l’inhumer avec honneur. Ce projet d’inhumer dignement le Roi Ntare V tué le 29 avril 1972 a été initié par le CNDD-FDD, parti du Président S.E. Nkurunziza Pierre, porté par Sheikh RUKARA et la famille royale burundaise.

Pour terminer, AGnews vous remémore les intrigues qui ont mené à la décision du gouvernement du Dictateur Micombero à assassiner le jeune roi :

Le 8 juillet 1966, le prince Charles Ndizeye, poussé par le capitaine Michel Micombero (Hima) et Artémon Simbananiye (clan Abasapfu = clan à l'origine Hima devenu Tutsi au cours de l'Histoire Rundi) déposa son père et prit le pouvoir. Il passa à la radio le bilan de quatre années d'indépendance et désigna Michel Micombero comme son premier ministre…

Le 17 septembre 1966, le remaniement ministériel provoqua un désaccord entre le roi et le premier ministre. Les membres de l'équipe gouvernementale furent imposés au souverain par la J.N.R. et l'armée; pour diminuer les pouvoirs du gouvernement, Ntare V avait voulu créer des secrétariats d'Etat dépendant du roi directement mais Michel Micombero s'y opposa. Le souverain utilisa la radio pour révoquer le ministre des Affaires Etrangères, Dr Pie Masumbuko.

Le 7 novembre 1966, le roi entra dans le studio du journal parlé et voulut faire une déclaration dont le but était de démettre le gouvernement de Michel Micombero mais les parachutistes surgirent et lui en empêchèrent. Deux semaines plus tard, Ntare V partit en visite officielle au Zaire, sans aucune illusion de retour. Quatre jours après son départ, le premier ministre, Capitaine Michel Micombero, accompagné de quelques officiers, se présenta à la Radio. L'enregistrement défectueux retarda la diffusion de son message à la nation qui ne passa sur les antennes que le lendemain.

Le 28 novembre 1966, le règne du mwami Ntare V se termina. Le capitaine Michel Micombero proclama la république du Burundi et devint président. Ntare V alla en exil (il se réfugia en Allemagne), on le voyait à Munich, en Belgique et au Maroc, il se rendait souvent en Suisse en visite au mwami Mwambutsa IV, dans la pure tradition rundi.

Le 8 décembre 1966, le Mwami Mwambutsa IV déclare à Genève:"la révolution de Micombero est antipopulaire et antihutu"" La destitution de Ntare V ne m'étonne guère", a dit Mwambutsa dans cette déclaration distribuée par son cabinet. "Cette destitution est l'aboutissement logique du programme d'instauration d'un régime républicain …"

Au mois de mars 1972, Artémon Simbananiye, ministre des Affaires Etrangères était à Bruxelles. Par hasard, il logea pendant quinze jours dans le même hôtel que Ntare V. Ils se rencontrèrent à plusieurs reprises. On en conclua qu'il y avait une négociation secrète du retour de Ntare V au Burundi.

Le 21 mars 1972, Ntare V quitta l'Allemagne et partit pour l'Uganda où il fut l'hôte du président Idi Amin.

Le 30 mars 1972, Ntare V gagna Bujumbura, accompagné du fils de Léopold Biha ainsi que des officiers ugandais. Dès que l'avion du général Idi Amin repartit, Ntare V fut placé dans un hélicoptère et conduit à Gitega. A l'arrivée au camp militaire, Ntare V avait des menottes aux poignets. Lorsque le gouvernement Ougandais apprit que Ntare V avait été arrêté dès son arrivée au pays, le ministre des Affaires Etrangères Ougandais fit une déclaration et affirma que le président Michel Micombero avait assuré au gouvernement ugandais que si Ntare V rentrait en simple citoyen, toute sa sécurité sera assurée. On sait aujourd'hui de source sûre et par des témoignages recoupés, que l'ex-roi Ntare V n'a jamais eu l'intention de se rendre au Burundi, même a titre de simple citoyen, après avoir reçu des assurances écrites du président 'Micombero. Fin mars, Ntare V se trouvait en "voyage d'affaires" dans la capitale ugandaise, Kampala. Là, le Général Amin lui tendit un piège en lui demandant de bien vouloir se rendre au siège de la présidence. Les opérations se déroulèrent alors rapidement. Un DC3, avion personnel du Président ugandais, l'emmena pour le livrer 'à Bujumbura. Il resta sursitaire de la mort quelques semaines en résidence surveillée.

Le 26 avril, une assemblé du parti Uprona prend des mesures de répression contre ceux qui n'ont pas encore adhéré à la J.R.R. (Jeunesses révolutionnaires Rwagasore) [milice style jeunesse hitlérienne] et demande au Président de la République de décréter une loi instituant la suprématie du parti (Voir "Burundi la part des responsabilités", Cahiers du Libre Examen).

Le 28 avril 1972, il y eut conseil des ministres, le président Michel Micombero avait mis à l'ordre du jour, quel est le sort à réserver à Ntare V. Les ministres ne sont pas parvenu à se mettre d'accord. Il semble que l'unanimité ne s'est pas faite quant au sort à réserver à Ntare V. Michel Micombero et son groupe le plus proche issu de son clan -les Bahima- sont pris de panique… La confiance parmi les membres du gouvernement n'est plus. Il s'en suivit que le gouvernement fut révoqué. La nouvelle devint officielle le jour suivant, à 12 heures.

Le 29 avril 1972, le Gouvernement est donc révoqué. Les règlements de compte à l'intérieur du

gouvernement commencent … Les Bahutu du gouvernement dont les Baganwa et les Batutsi(= non Bahima) sont pourchassés et exécutés. Au Sud du Burundi, deux ministres bahima organisèrent un meeting à Nyanza-Lac, non loin du bord du lac Tanganyika. Au cours de ce meeting, des tracts sont distribués par des jeunes de la JRR; ils ont pour objet d'appeler la population à l'extermination des royalistes (c'est à dire les familles des dignitaires bahutu dont les Baganwa et les Batutsi). Dès la fin de ce meeting, il y eut -une chasse à l'Homme- dans cette région assaisonnée par des messages de peur disant que des gens (traîtres) veulent faire un Coup d'Etat … Dès lors, le génocide des Bahutu Barundi commence …

Le 30 avril 1972, on fit des communiqués interminables à la radio :"le Burundi est envahi par des rebelles, ils ont fait des combats acharnés à Rumonge et Nyanza-Lac. A Gitega, au centre, des monarchistes ont tenté de délivrer Ntare V mais celui-ci a été tué pendant les combats ". Selon la Radio Nationale, le régime du Dictateur Micombero venait de déjouer un coup d'Etat des agents impérialistes dont des partisans de Ntare V qui avaient lancé des attaques pour le délivrer et que les monarchistes (c'est à dire les Bahutu) voulaient renverser le régime. L'ex-roi serait alors mort dans les combats !

Documents intéressants :

NAUFRAGE AU BURUNDI, Ligue Belge pour la Défense des Droite de l'Homme.Section de Louvain , Septembre 1972, Ed. resp. G. Beauthier B. Dejemeppe ,

http://www.burundi-agnews.org/agnews_72LBDDH.htm

HISTOIRE DU MWAMI NTARE V CHARLES NDIZEYE ET LES MASSACRES DE 1972, http://www.burundi-agnews.org/agnews_geno6_1972.htm

Mwami, Mwambutsa IV déclare à Genève:"la révolution de Micombero est antipopulaire et antihutu"; "La Cité" 08- 12-1966.; http://www.burundi-agnews.org/agnews_geno7_1965.htm

Le Génocide des Bahutu du Burundi, http://burundi-agnews.org/genocide.htm

DAM, NY, AGnews, le 4 avril 2012.

Mars 2012 :

/CBV/- Le porte parole de la cour suprême donne des éclaircissements sur le dossier Manirumva

Vendredi, 09 Mars 2012 06:24 | Écrit par A. N. | Le porte parole de la cour suprême Elie Ntungwanayo a animé le 8 mars 2012, une conférence de presse centrée sur le dossier de l'ancien vice président de l'OLUCOME Ernest Manirumva. Ce dernier a été assassiné en 2008 et son dossier est toujours pendant en justice. Le porte parole de cette cour a indiqué à la presse que les investigations suivent leur cour normal. Il a indiqué qu'à chaque étape les médias ne doivent pas être informés. D'où il a conseillé aux médias de travailler dans les limites que la loi leur reconnait. Il reconnait néanmoins que les organes de presse ont le droit de chercher des informations sur n'importe quel sujet d'intérêt public, mais que la phase des investigations judiciaires est délicate. Quant au dossier sur l'affaire Manirumva, le porte parole de la cour suprême a indiqué que l'affaire sera refixé bientôt. Au niveau des instances de justice, il y a ceux qui se sont joints aux autres syndicats contre la vie chère, mais d'autres ne l'ont pas fait. Au Parquet de la justice, il y avait des magistrats qui étaient au service, en plein travail, tandis que d'autres avaient observé ce mouvement de grève comme dans le reste du pays.

/CBV/- Remise en liberté d'un magistrat en province de Ngozi - COSOME

23 mars 2012 ... Ngozi(Nord du Burundi), le 23 mars 2012(COSOME)- NSABIMANA Rémy, Juge au Tribunal de Grande Instance de Ngozi, arrêté le 6 ... www.cosome.bi/spip.php?article1132

/PJ/- Dans la province de Ngozi, selon des témoins sur place, seuls deux magistrats étaient au travail vers 10h alors que plus de 13 autres s'étaient absentés suite à cette grève. Le juge président a fait savoir qu'au tribunal de résidence, les magistrats avaient répondu présent au travail, tandis que ceux du tribunal de grande instance de Makamba avaient presque tous observé la grève

- A Bubanza, à l'Est du Burundi, les magistrats se sont refusé de faire une quelconque grève contre la vie chère. Selon une source sur place, les syndicalistes ont été menacés pour venir au travail et par peur de perdre un jour leur poste surtout qu'un de leurs chefs les appelaient pour les faire venir au travail par force.

/CBV/- Le procès Manirumva va reprendre ce vendredi et les avocats de la défense espèrent que la

justice va faire quelque chose pour témoigner de son indépendance vis-à-vis des autres pouvoirs. [Rpa]

/CBV/- Le juge Rémy Nsabimana du Tribunal de grande instance de Ngozi a été acquitté après avoir été accusé d'avoir dissimulé certains papiers dans l'affaire des deux jeunes gens qui ont été condamnés pour avoir tué deux étrangers humanitaires à l'hôpital de Kiremba en province Ngozi à la fin de l'année passée. [Rpa]

/I/- A cette question, le porte-parole de la Cour suprême, Elie Ntungwanayo, a souligné que ce ne sont pas des gens de l'extérieur du corps de justice qui doivent lui imposer comment travailler et qui faut-il interroger ou mettre en prison. Si c'est comme ça, souligne-t-il, la justice ne serait pas indépendante.

- Le porte-parole du Parquet de Justice, Elie Ntungwanayo, a également fait savoir que si certains hauts gradés des corps de sécurité sont cités dans des dossiers et ne sont pas convoqués devant la barre comme les autres, c'est que le ministère publique n'a pas trouvé d'éléments à leur charge, a déclaré Elie Ntungwanayo, dans cette conférence des presse de ce mardi à Bujumbura

/T/- La défense dans le dossier Hassan Ruvakuki et consorts affirme que la loi continue d'être violée par le Tribunal de grande instance de Cankuzo. En effet, les avocats de la défense disent qu'ils n'ont pas encore eu la copie du jugement rendu par cette instance, alors que les directeurs de prisons eux en disposent. Ils ne comprennent pas la finalité de cette attitude et ils affirment que le Tribunal de grande instance de Cankuzo est professionnellement et moralement incompétent dans l'affaire Ruvakuki. [Rpa]

- Après le rejet de l'appel formulé par les avocats d'Hassan Ruvakuki et ses codétenus par la Cour d'appel de Gitega, la partie demanderesse fait savoir qu'elle va saisir la Cour suprême en vue de statuer sur le dessaisissement du tribunal de grande Instance de Cankuzo qui, selon la défense, a un côté penchant dans ce dossier. L'Union Burundaise des Journalistes (UBJ) se dit prêt à soutenir Ruvakuki puisqu'il ne comprend pas pourquoi un détenu qui a émis des doutes sur la crédibilité du tribunal qui le juge ne puisse pas avoir gain de cause compte tenu du principe de la présomption d'innocence. [Bonesha/Rpa]

- La Cour d'appel de Gitega au centre du Burundi vient de décider que les prisonniers Hassan Ruvakuki et consort vont continuer à se présenter devant le Parquet de Cankuzo, alors que la défense avait demandé que ce procès soit transféré vers un autre Parquet.

/I/- Le ministère de la Justice tranquillise la population sur la diminution du nombre de prisonniers dans les prisons du pays. Ceux qui remplissent les conditions d'être relâchés seront libérés et le ministère affirme que les détentions provisoires seront soumises à des conditions plus rigoureuses. [Bonesha]

/S/- Un homme qui avait tué sa femme en date du 15 février 2012 en commune de Rutovu a été condamné à la perpétuité par le tribunal de grande instance de Bururi. Il avait en outre avoué avoir tué sa femme sous l'impulsion de l'alcool. Le représentant de la ligue Iteka en province Bururi se dit satisfait de cette décision, rapide et juste, du tribunal et demande par la même occasion de poursuivre de pareilles affaires avec la plus grande rapidité. [Rtnb]

Février 2012 :

/CBV/- Libération de Jean Baptiste Manwangari et ses coaccusés, les juges ayant trouvé que les chefs d'accusation ne sont pas fondés. Sentiment de satisfaction de la part de leurs avocats qui font savoir que c'est une décision qui honore la justice burundaise mais également les juges qui ont siégé dans cette affaire. Ils les félicitent et demandent à tout juge de ne plus craindre qui que ce soit en rendant la justice. [Bonesha]

/T/- La Cour d'appel de Gitega n'a pas pu déterminer le tribunal qui va juger Ruvakuki. Après de longues et ardentes discussions, l'affaire a été mise en délibéré. [Bonesha]

- Hassan Ruvakuki va comparaître demain à Bujumbura. Arrêté le 28 novembre 2011, il a été conduit dans un lieu inconnu et les journalistes ainsi que les organisations de la société civile ont dénoncé une forme d'enlèvement. Il est passé par pas mal de prisons du pays avant d'être logé dans celle de Muramvya jusqu'aujourd'hui. Son avocat demande à la justice de se ressaisir et il espère qu'elle entendra cette fois-ci les prévenus. [Isanaganiro]

- Alors que Hassan Ruvakuki comparaîtra demain, son avocat demande à la Cour d'Appel de Gitega de lui trouver un autre siège où comparaître puisque pour la défense le tribunal de grande instance de Cankuzo a manifesté son penchant depuis les premières audiences. Il s'étonne aussi du fait qu'il est chaque fois déplacé arbitrairement de prison en prison. [Rpa]

/S/- Un présumé homosexuel condamné à cinq ans de prison à Kirundo

17 févr. 2012 ... Kirundo (Nord du Burundi), le 16 février 2012 (COSOME)- Un enseignant de l' école primaire a été condamné mercredi dernier par le tribunal ... www.cosome.bi/spip.php?article1070

/RJ/- Burundi: La justice face aux acteurs locaux de la globalisation.

La Justice burundaise a du mal à en découdre avec les comportements excessifs d'ONGs locales qui,pour assurer leurs financements, se doivent de faire dans le sensationnel. Le problème est que ces excès d'ONGs coûtent très chers au Burundi. Ils noircissent au quotidien l'image du pays alors que le Burundi tente d'attirer les aides financières extérieurs et les investisseurs en vue de relever les chalenges de redressement de l'économie burundaise et du développement national. Certains disent qu' il s'agit d'un paradoxe créer par la globalisation et son intelligence économique…

Concrètement comment cela se passe …

Le champion dans cette exercice demeure l'Observatoire de lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) … Lors d'une conférence de presse, le président de l'OLUCOME , M. Gabriel RUFYIRI, vient de dénoncer des scandales de corruption observés à travers les provinces du pays …

Le président de « Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités(PARCEM) Faustin Ndikumana, lui, accuse le ministère burundais de la justice de corrompu.

M. Pierre Claver Mbonimpa (un ancien policier sous la Dictature converti en militant des droits de l'Homme), Président de l'Association pour la Promotion des Droits de l'Homme et des Détenus (APRODH)accuse publiquement les services de renseignement du Burundi d'être derrière une distribution d'armes des citoyens. Il affirme même que selon les informations à sa disposition, les éliminations extrajudiciaires ont refait surface depuis janvier 2012.

Après la provocation, la justice.

Le président de « Parole et action pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités(PARCEM) Faustin Ndikumana vient de comparaître cette semaine devant le procureur de la Cour Anti-Corruption accompagné par Brigade Anti-Corruption. M. Faustin Ndikumana a été arrêté et conduit à la prison centrale de Bujumbura.

Ce matin, M. Pierre Claver Mbonimpa de l'APRODH était convoqué par le tribunal de grande instance de Bujumbura. Le Ministre de l'intérieur lui a intimé de fournir des preuves…

Une batterie d'avocats, et de loin les plus chers du pays, viennent à la défense de ces leaders d'ONG's face à l'autorité publique qui lui ne bénéficie que de jeunes juristes recrutés récemment.

De nombreux médias privés locaux ainsi que des multinationales comme l'AFP, RFI, REUTERS,ou XINHUA s'emparent de ces affaires en choisissant leur camp: celui des ONG'S.

Avec toute cette armada d'experts bien rémunérés, l'humiliation du petit état du Burundi devient quasi assurée…

Certains diplomates profitent dès lors de la situation pour tirer les oreilles des autorités burundaises en expliquant pourquoi leurs Etats respectifs ne peuvent honorer leurs promesses de financements …

Le jeu du chat et de la souris orchestré de l'étranger.

Certaines ONG's aux USA n'hésitent pas à se vanter sur le fait de pouvoir déstabiliser un régime national dans de petits pays pauvres (et parfois même dans des états riches en Afrique : elles citent en exemple les révolutions arabes-) …

Au Burundi, de nombreuses associations de la société civile vivent de subventions d'états étrangers, de multinationales ou d'ONG's. Il y a quelques mois, le Ministre de l'Intérieur du Burundi a exigé que chaque organisation burundaise puisse présenter les origines de ses sources financières. Il s'agit pour le gouvernement du Burundi de savoir à qui elle a faire dans ces nouvelles règles imposées par la globalisation avec l'essor du multilatéralisme.

Les organisations de la société civile burundaises avaient refusé de donner leurs sources financiers. Ce comportement avait frustré l'Etat du Burundi.

Le Burundi, qui est un petit pays africain, n'arrive pas à faire face à certaines campagnes d'organisations civiles burundaises (soit de Droits de l'Homme, d'anti-corruption ou du monde médiatique) qui sont financés de manières exorbitantes par des sources extérieurs. Il s'agit ni plus ni moins d'un déséquilibre dangereux qui remet en cause l'indépendance du Burundi. Pour certains politiciens africains, ce phénomène est une nouvelle forme d'impérialisme …

En conclusion, ce passage du Burundi, au concret de la globalisation, lui coûte chaque année des centaines des millions d'USD. Les politiciens burundais doivent pouvoir trouver du répondant. Les parlementaires doivent se saisir urgemment de cette question. Certains états africains, eux, pour se défendre face à ce nouveau style d'agression par -l'image de corrompu et des Droits de l'Homme bafoués- ont décidé d'investir des millions d'USD au secteur de la Communication et de la société civile (adjuvante) locale. Bref, il s'agit d'une nouvelle guerre véritablement économique ! DAM, NY, AGnews, le 10 février 2012.

/S/- L'emprisonnement du Lieutenant François Niyonkuru est une honte pour la justice burundaise, puisqu'il est contraire à la loi, signale son avocat. Il fait savoir qu'ils vont porter plainte dans les tribunaux internationaux puisqu'ils sont déçus par la justice burundaise. [Rpa]

- Le président de l'APRODH fait savoir que le Lieutenant François Niyonkuru est emprisonné d'une façon arbitraire puisqu'après son acquittement par le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura, il devrait être relâché. [Rpa]

- Le Lieutenant François Niyonkuru n'a pas encore été relâché jusqu'aujourd'hui. Il a par ailleurs été transféré de la prison de Rumonge à la prison de Bubanza à la demande du Parquet de Bubanza qui a délivré contre lui un autre mandat d'arrêt, en plus de celui qu'avait émis le Parquet de Bururi. [Rpa]

/INF/- En commune Butihinda, province Muyinga, une femme est emprisonnée avec son nouveau-né et un autre homme habitant dans son voisinage. Elle est accusée d'avoir détourné une quantité d'or équivalente à 17 Millions de nos francs. Elle est divorcée depuis 1 mois et précise que son mari veut épouser une 7ème femme. La police fait savoir qu'elle est en train de faire des enquêtes. [Rpa]

/COR/- Les magistrats de la province judiciaire de Ruyigi, précisément dans les communes de Kinyinya, Gisuru et Nyabitsinda, demanderaient de l'argent (20000FBu) aux parties au conflit pour se rendre sur terrain dans le cadre de la constatation des conflits sur terrain et cela sans pour autant leur donner de quittance. Le président du Tribunal de Grande Instance de Ruyigi fait savoir qu'il va mener des enquêtes à ce sujet et précise que cet argent n'est pas prévu par la loi. [Rpa]

/COR/- Selon l'avocat de Parole et action pour l'évolution des Mentalités (PARCEM), Me Lambert Nsabimana, son client a payé 1.000.000 BIF de caution. « On a du verser un million de francs comme caution et le procès va désormais suivre son cours normal » a souligné Me Nsabimana, confiant que ce dossier sera, d'ici peu, clôturé, car, a-t-il estimé, aucun élément ne peut jusqu'ici justifier l'ouverture d'un procès contre le président du Parcem alors qu'il n'a fait que répéter ce que même les autres avaient dénoncé depuis un certain temps, y compris les hauts cadres de l'Etat. [Rpa/Isanganiro/Bonesha]

- Libération sous caution de Faustin Ndikumana président de l'ONG locale PARSEM vers 12 heures de ce mardi. Il fait savoir qu'il va continuer à comparaître étant libre. Il souligne qu'il est content de retrouver les siens après 14 jours de détention. [Rpa/Bonesha/Isanganiro]

- Confirmation de la détention provisoire du président du PARSEM par le Parquet général près la Cour anti-corruption après 48 heures qu'il vient de passer en prison. [Isanganiro/Rpa/Bonesha]

/I/- Approbation par le Sénat de 20 magistrats qui vont occuper différents postes au sein du Ministère de la Justice. Au cours de la séance de présentation de ces magistrats, le ministre de la Justice a fait savoir que différentes causes sont à la base de ce changement dont le manque de compétence, la corruption, et la volonté de chacun de vouloir être déchargé de ses fonctions. [Rpa/Rtnb]

/P/- L'avocat François Nyamoya, porte-parole du parti d'opposition MSD, a été libéré ce jeudi dans l'après-midi par la justice burundaise après 6 mois de prison. Selon son avocat, il a été libéré car la justice n'a pas trouvé d'éléments qui justifieraient de le garder dans la prison. [Isanganiro/Bonesha/Rpa]

- François Nyamoya avait été arrêté par la police il y a six mois. Il était accusé de subornation de témoins. Il est le porte-parole du parti MSD, dont le président, Alexis Sinduhije se trouve en exile depuis plus d'une année. [Rpa/Isanganiro/Bonesha]

/JT/- Mésentente entre les autorités judiciaires, la CNTB et la population en province de Bubanza eu sujet des litiges fonciers dans cette circonscription. En effet, certaines décisions de la CNTB sont critiquées par la population et le ministre de la Justice est obligé d'intervenir et cela au grand dam de la population. [Bonesha]

/CBV/- Le porte-parole de la Cour suprême fait savoir que Manwangari et ses codétenus ne devraient pas quitter la prison puisque le Ministère public avait interjeté appel. En cas d'appel du Ministère public, les détenus doivent rester dans les mains de ce dernier. Il affirme que le Ministère public a émis un autre mandat d'arrêt conformément à l'article 87 du Code de procédure pénale, ce que dément l'avocat de la défense. [Bonesha/Rpa]

/S/- Comparution ce matin du président de l'APRODH devant le Tribunal de grande instance de

Bujumbura Mairie. A sa sortie de cette audience, il a fait savoir qu'il a été interrogé sur des accusations d'un certains Josué des services de renseignement qui avait porté plainte en affirmant que Mbonimpa l'avait cité parmi ceux qui ont torturé l'étudiant Pacifique Ndayisaba. Il s'est déchargé en affirmant qu'il n'a fait que reprendre les déclarations de la victime au cours d'une réunion tenue chaque lundi en présence de certains des cadres du service des renseignements à qui il avait demandé de faire des enquêtes pour savoir le rôle de ce Josué dans cette torture. [Rpa/Bonesha/Rtr/isanganiro]

- Comparution devant le Parquet de Bujumbura Mairie du président de l'APRODH, probablement sur ses récentes déclarations qui ont eu l'art d'irriter le ministre de l'Intérieur.

/COR/- Le porte-parole du Parquet de Bujumbura Mairie fait savoir qu'un dossier a été ouvert contre le Maire de la ville de Bujumbura pour détournement et dilapidation des biens publics. [Rpa]

/P/- Le bâtonnier de Bujumbura fait savoir que le Ministère public a le droit de s'opposer à la libération d'une personne dont le tribunal a prononcé la libération, mais pour des infractions punies d'une servitude pénale d'au moins cinq ans. Pour le cas de Nyamoya, il fait savoir que les conditions ne sont pas remplies pour que le Ministère public puisse s'opposer à sa libération. Il est, selon lui, incarcéré illégalement. [Rpa]

/COR/- Le président du PARSEM passe sa première nuit à la prison centrale de Mpimba. Il a été arrêté alors qu'il avait comparu devant le procureur près la Cour anti-corruption. Il a arrêté sur instigation du ministre de la Justice non content du fait que Faustin Ndikumana lui a demandé de bien revoir le système d'engagement des travailleurs au sein de son ministère où des pots de vins seraient exigés pour décrocher l'un ou l'autre poste. La police avait déjà tenté de l'arrêter cet avant-midi alors qu'il se rendait à une émission d'une radio privée locale. [Rpa/Bonesha]

/PJ/- Les magistrats du parquet de Bubanza sont en grève depuis ce matin du 7 février 2012 pour exiger des explications au sujet d'une personne relâché alors qu'il avait été condamné pour faux témoignage à 6 mois et à une amende de 100.000Fbu. Ils reprendront le travail après avoir reçu ces explications de la part du procureur. [Bonesha]

/CBV/- Le tribunal de Grande instance de Bujumbura Mairie a décidé que Manwagari Jean-Baptiste et ses codétenus pouvaient bénéficier de la liberté provisoire pour qu'ils comparaissent libres. Mais, le procureur du parquet a interjeté appel et ils ont été retenus en prison. [Rpa]

/S/- Comparution de cinq journalistes de la Radio Umuco FM. Ils accusent la direction de cette radio de les avoir licenciés sans indemnité et qu'ils ont été incarcérés pendant toute une nuit. Le

procès n’a pas eu lieu puisque le directeur de ladite radio a demandé qu’un temps lui soit accordé pour trouver un avocat. Le procès a été reporté à une date non précisée. [Isanganiro]

/COR/- Comparution du président du PARCEM devant la chambre de conseil à la Cour Anti-corruption.

Jeudi, 16 Février 2012 08:42 | Écrit par P. H. | La chambre de conseil à la Cour Anti-corruption a 48 heures pour se prononcer sur le maintien en détention préventive ou la liberté conditionnelle du président de l’ONG nationale PARCEM, monsieur Faustin NDIKUMANA. Après comparution devant la chambre du conseil de la cours anti-corruption, Son avocat Maître Lambert indique que si le procès poursuit son cours normal, il espère qu’au regard de la loi, justice sera favorable envers son client.

- Le président de PARCEM Faustin Ndikumana a comparu devant le procureur de la cour anti-corruption

Vendredi, 10 Février 2012 15:15 | Écrit par N.C. | Le président de PARCEM Faustin Ndikumana a comparu le matin du 10 Février 2012 devant le procureur de la cour anti-corruption. Le motif de sa comparution est l’enquête judiciaire sur les propos tenus par le président du PARCEM lors d’une conférence de presse où il a dénoué le recrutement basé sur la corruption au ministère de la justice.

/S/- Maintien en prison d’un acquitté dans le dossier de massacre de Gatumba

Bururi, le 1er février 2012(COSOME)- Un officier de l’armée burundaise qui avait été acquitté par le tribunal de grande instance de Bujumbura doit néanmoins rester en prison suite à de nouvelles charges introduites à la dernière minute par procureur de la République à Bururi, a appris, de source judicaire, le reporter de la coalition de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME) dans cette province du sud du Burundi.

Le procureur de la république à Bururi, Isaac Mukeshimana, a émis, mardi le 31 janvier 2012, un mandat d’arrêt contre cet officier pour « attentat aux personnes et aux propriétés par une association formée et outrages à un magistrat ».

L’officier faisait partie de quatre acquittés après le récent verdict dans le dossier de massacre d’une trentaine de personnes, en septembre dernier, dans un débit de boissons de Gatumba, une cité touristique de la périphérie ouest de Bujumbura, la capitale du Burundi.

Le tribunal de grande instance de Bujumbura avait déjà émis un document lui autorisant de quitter la prison, selon certains défenseurs des droits de l’homme et des prisonniers à Bururi.

Le procureur de la République à Bururi a avoué au reporter de la COSOME que c’est lui qui avait émis le mandat d’arrêt contre cet officier, mais sans plus de commentaires.

On rappelle que la prison à vie avait été prononcée contre sept des 21 présumés auteurs du massacre de Gatumba pour un mobile qui n’est toujours pas clairement connu.F.NZ.

- Le militaire qui a été acquitté dans l’affaire des massacres de Gatumba n’a pas été relâché puisque le procureur de la République à Bururi l’accuse de tentative d’assassinat et a émis un mandat d’arrêt

contre lui. Sa famille demande qu'il soit relâché puisque, selon elle, les accusations qui ont mené à son inculpation ne sont pas fondées. [Bonesha/Isanganiro]

- Les avocats du militaire incarcéré à Rumonge font savoir qu'il n'y a aucune raison de sa détention puisque le dossier est vide étant donné que ce militaire devrait être arrêté sur mandant du Conseil de guerre au lieu d'un procureur de la République d'une autre province que celle où il réside ou travaille. Ceci est appuyé par le président de l'APRODH qui ne comprend pas pourquoi ce militaire est détenu alors que les preuves ne sont pas réunis. [Isanganiro]

Janvier 2012 :

/T/- Le tribunal de grande instance de Ngozi a confirmé la détention d'un magistrat de la même circonscription accusé de terrorisme. [Isanganiro]

/P/- Alexis Sinduhije enfin libre. Dar-es-Salaam, le 24 janvier 2012 (Net Press). Il était 8 heures 30 minutes à Dar-es-Salaam, une heure de moins dans la capitale burundaise, lorsque le président du Msd, Alexis Sinduhije a été libéré de la prison où il était détenu depuis près de deux semaines pour être acheminé directement à l'aéroport international de Dar-es-Salaam. Il est ensuite monté à bord d'un avion à destination de Kampala, la capitale ougandaise où il est arrivé peu avant la mi-journée. Cette libération a rempli de joie Me Bernard Maingain, son avocat belge qui a salué la collaborationn étroite avec son confrère de Tanzanie qui a suivi de près cette affaire. Il a également rendu un hommage très appuyé à la justice tanzanienne qui a fait preuve de son indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. Cela montre, a poursuivi Me Maingain, que ce grand voisin du Burundi est régi par un Etat de droit. Il a enfin promis que lui et son collègue tanzanien allaient mener des enquêtes sur ce dossier afin de vérifier le genre d'informations qui ont pu circuler entre Bujumbura et Dar-es-Salaam et notamment les échanges qu'il y a eu entre la police burundaise et la police tanzanienne. Réaction de joie également de la part du président de l'Adc-Ikibiri, Léonce Ngendakumana, qui a protesté en même temps contre les mensonges et les contradictions du gouvernement burundais. Même sentiment de satisfaction du délégué général du Forsc, M. Pacifique Nininahazwe, qui a déclaré qu'avec la libération d'Alexis Sinduhije, la Tanzanie venait d'administrer une belle leçon de justice au Burundi.

- Les avocats de Sinduhije font savoir que finalement c'est l'Interpol burundais qui avait demandé qu'Alexis Sinduhije soit arrêté. Ils disent que cela est sorti des explications que la police tanzanienne a présentées aux autorités judiciaires de ce pays. [Rpa]

/CBV//INF/- Le tribunal de grande instance de Muramvya a condamné à perpétuité une femme qui a tué son nouveau-né dimanche dernier. La femme a reconnu les faits mais a insisté pour demander pardon. L'audience a été suivie par une foule nombreuse en colère qui essayait de cracher sur l'accusée, n'eût été le travail de la police. La population se dit satisfaite de la rapidité et la justice qui ont caractérisé le procès et demande que de telles qualités caractérisent tous les procès à caractère aussi grave. [Rtnb]

/I/- Le président du barreau de Bujumbura a été reçu par l'Ombudsman burundais. Il affirme qu'il était allé lui demander de suivre de près les institutions judiciaires du Burundi puisque si rien n'est fait, la justice burundaise va faire marche arrière. Il lui a demandé de poser des gestes en faveur de l'indépendance de la magistrature et en faveur des dossiers Rufyikiri et Manirumva. Il affirme que l'Ombudsman a accepté de faire quelque chose mais qu'il doit attendre les conclusions de ceux qui suivent ces dossiers de près. [Isanganiro/Rpa]

/P/- Le parquet de la République a confirmé ce vendredi l'émission d'un mandat d'arrêt de la justice burundaise contre Alexis Sinduhije qui a été émis dans le mois de septembre 2011. Il est accusé de subordination de témoins dans l'affaire KAssi Manlan et du meurtre de son travailleur. Il pourrait aussi être accusé de participation aux groupes armés si la justice se réfère au récent rapport des experts du Conseil de sécurité des Nations Unies. [Rtr/Rtnb/Rpa/Isanganiro]

/JT/- Burundi: La double peine des rapatriés dénoncée par la CNTB.

La Commission Nationale des Terres et autres Biens -CNTB- vient de dénoncer ouvertement et avec justesse la double peine qu'en cours silencieusement les Bahutu Barundi rapatriés ces dernières années de leur exil parfois de plus de 40 ans …

Pour bien comprendre la cause principale de ce conflit de terre …

En 1966, la dictature des Bahima burundais renverse la monarchie millénaire des Bahutu Barundi. Cette dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait, en près de 40 ans, des millions de victimes parmi les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris). On compte parmi ces derniers près 1 millions morts pendant ce génocide(1), 2 millions de réfugiés(2), et 1.5 millions d'internés dans des camps de concentration (3) (sous l'ère du dictateur Buyoya).

Au Burundi, une CNVR va être mise en place dans quelques jours. Elle est censée aider les victimes de la dictature des Bahima burundais, soit 4,5 millions de Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris), à pouvoir commencer à faire leur deuil.

Une partie majeure de la question des terres au Burundi a pour genèse ce Génocide… Depuis la mise en place de la Commission Nationale des Terres et autres Biens -CNTB- en 2006, où en est on sur cette question ? Fin décembre 2011, le Président de la CNTB, remplaçant l' abbé Kana, Monseigneur Sérapion BAMBONANIRE déclarait qu'il n'entreprendrait pas une nouvelle orientation en dehors de la loi autre que la mission lui assignée par la nation burundaise, en dépit des intimidations de tout genre, dans le strict respect de la loi. Pour lui, il affirmait haut et fort " n'importe qui, doit restituer les biens d'autrui aux propriétaires légitimes". Dernièrement, Monseigneur Sérapion BAMBONANIRE organisait une conférence de presse (4) pour s'expliquer…

La récupération des terres pour les victimes par la CNTB.

Il n'est pas facile de récupérer la terre pour une victime du génocide des Bahutu Barundi après de longues années d'exil. La Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) dénonce le comportement des résidents qui refusent de céder la terre des rapatriés. L'Accord d'Arusha rappelle

le droit à quiconque rentre d'exil à récupérer ses biens dont ses parcelles. La bonne pratique en cas de litige entre les deux parties, la CNTB pousse à ce que le résident et le rapatrié s'entendent.

Ce que dénonce ouvertement aujourd'hui la CNTB est qu' Il arrive souvent que celui qui était supposé bénéficier de ses droits se retrouve dans la rue alors que ses terres sont occupées par des résidents. Par exemple, M. Lamek Bakina, un burundais agé de 86 ans,rapatrié de Tanzanie où il était exilé depuis 1972. Dès son retour au Burundi en 1993, sa terre était occupée par son voisin. Après une entente avec son voisin, ce dernier lui a promis de quitter la parcelle. Mais avec l'assassinat, par les militaires Bahima de Feu Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993, premier président burundais élu démocratiquement,la guerre civile au Burundi était lancée … M. Lamek Bakina a du dare-dare retourner en Tanzanie où il s'est réfugié pour une deuxième fois. De son exil, il apprenait que d'autres personnes s'étaient appropriées de ses dix parcelles. Depuis la victoire des démocrates barundi (c'est à dire le CNDD-FDD) en 2003, M. Lamek Bakina est donc rentré définitivement. Il se rend à lors compte que cela lui sera difficile de récupérer ses biens. En 2006, le gouvernement du CNDD-FDD met en place la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB). La lumière rejaillit en lui. Malgré cette avancée positive, il remarque que le résident qui ne veut pas quitter les parcelles saisit la justice qui souvent lui donne raison pour s'en approprier. Cela devient une sorte de jurisprudence… Pour M.Bakina, avec le recours à la Justice, il réussira toutefois à bénéficier d'une petite partie de sa parcelle où il a pu construire une maisonnette.

La cohérence voudrait que le propriétaire de la parcelle soit le premier bénéficiaire de cette terre. Actuellement, comme le dénonce la nouvelle direction de la CNTB, il y a une injustice flagrante. Pour la CNTB, il doit y avoir des droits et pour le rapatrié et pour le résident car quelque fois, il arrive que des résidents achètent des terres à des familles et qu'ils en soient privés quand les vraies propriétaires arrivent alors qu'ils y ont droit. Les choses ne sont ni blanc ni noir.

Les lois de spoliation des terres suite au Génocide des Bahutu Barundi.

La Commission Nationale des Terres et autres Biens CNTB en la personne de son directeur, Monseigneur Sérapion BAMBONANIRE, dénonce les injustices faites aux rapatriés bahutu barundi victimes à la fois du génocide du Burundi et de ces pratiques qui a leur retour chez eux les empêches de récuperer leurs biens. Il s'agit bel et bien d'une double peine.

Monseigneur Sérapion BAMBONANIRE revenant sur la période du Génocide commis par les Bahima burundais, il évoque parmi les preuves de ce sinistre projet de société … Il y a la décision RMP.48.229/OC du Conseil de guerre réuni en audience le 6 mai 1972 qui, d'une façon expéditive et en vrac, a condamné à l'exécution immédiate un nombre incalculable de citoyens, sans avoir pris le temps d'établir les responsabilités personnelles, et sur base de listes établies par quiconque voulait se débarrasser de quelqu'un d'autre pour occuper sa terre ou ses biens. Il en a été ainsi à travers tout le pays, et des documents d'attribution et de confiscation existent, qui confirment que même un simple administrateur communal a eu longtemps le droit de déclarer « coupable » tous les citoyens de son choix et de les spolier de leurs biens meubles et immeubles. Ailleurs, les mêmes responsables de l'élimination physique d'un citoyen ont recouru systématiquement à des simulacres d'achat/vente, avec des témoins, des signatures, des dates et des cachets et des actes de notoriété soigneusement faux, afin de s'accaparer les biens des disparus.

La mise à jour des lois comme solution …

Au delà des modernisations de la gestion du territoire burundais et code foncier qui ont lieu au Burundi, certains députés du parti CNDD-FDD proposent pour résoudre ces problèmes fonciers qui peuvent provoquer des conflits ouverts entre les rapatriés et les résidents, la mise à jour des lois régissant la CNTB (Commission nationale terres et autres biens) et l'application stricte de l'Accord

d’arusha.

Par exemple, si un rapatrié rentre chez lui et trouve sa terre occupée. Les deux parties doivent trouver un terrain d'entente. Même en cas d'entente, la personne qui rentre au pays doit être indemnisée pour la partie cédée. A défaut de s'entendre avec le résident,c'est l’Etat qui devrait lui donner une autre terre.

La Commission Nationale des Terres et autres Biens CNTB fait le constat de ces éliminations et spoliations organisées suite aux événements de 1972. A quelques jours de la mise sur pied d'une Commission Nationale Vérité Réconciliation -CNVR-, les associations politiques et civiles des enfants de la dictature (Uprona, Forsc etc.), prises de panique, protestent contre ce constat fait par la CNTB. Les conséquences et les traces des horreurs endurées sous la dictature des Bahima burundais par les citoyens Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) s'empilent de jour en jour. La semaine dernière par exemple en construisant une route près de Ntamba,en Province de Cibitoke (Voir photo), ce sont des fosses communes avec près de 500 corps de Bahutu Barundi qui ont été trouvées (5) …

Notes:

1) Le génocide des Bahutu Barundi (Ce groupe comprend aussi les Batutsi et les Baganwa).

Lien: http://www.burundi-agnews.org/genocide.htm

(2) Quarante année de vie comme réfugiés : Les réfugiés bahutu barundi.

Lien: http://www.burundi-agnews.org/agnews_refugees.htm

(3) Les camps de concentration du Burundi (1996 – 2001) ou – camps de regroupement – du Major Buyoya.

Lien: http://www.burundi-agnews.org/ccburundi.htm

(4) A Lire : COMMISSION NATIONALE DES TERRES ET AUTRES BIENS, CNTB ; Conférence de presse du jeudi 19 Janvier 2012 à Bujumbura, par Mgr Sérapion Bambonanire, Président de la CNTB.

http://www.burundibwacu.info/spip.php?article1202

(5) Burundi: Découverte de fosses communes de Bahutu Barundi massacrés en 1996.

Lien:http://www.burundi-agnews.org/index.php/societe/1946-burundi-decouverte-de-fosses-communes-de-bahutu-barundi-massacres-en-1996

DAM, NY, AGNEWS, le 25 janvier 2012.

/CBV/- Maître Isidore Rufyikiri estime que le Procureur de la République devrait relâcher les personnes qui sont incarcérées dans le dossier Manirumva. S’il a échoué à capturer les hauts dignitaires qui sont cités dans cette affaire, qu’il le dise. Mais il estime que c’est une occasion pour lui de montrer sa bravoure car c’’est une occasion qui n’est pas offerte à tout le monde. [Rpa]

/CBV/- Les avocats de Jean Baptiste Manwangari se disent satisfaits par la décision de la Cour suprême de se déclarer incompétente pour juger Manwangari et ses codétenus. L'affaire a été renvoyée devant le tribunal de grande instance de la Mairie de Bujumbura. Les avocats de la défense estiment alors à ce stade que les détenus devraient être immédiatement relâchés puisque les délais de détention ont expirés. Rappelons que ces avocats avaient demandé que la Cour suprême se dessaisisse de l'affaire puisque parmi les accusés, personne n'a le privilège de juridiction. C'est donc une satisfaction de leur part. [Rpa/Isanganiro/Rtr/Bonesha]

/P/- L'avocat d'Alexis Sinduhije a publié un communiqué de presse dans lequel il fustige la détention de son client. La défense a été alertée concernant les conditions de détention d'Alexis Sinduhije. Il est détenu dans des conditions déplorables dans une cellule où il n'a pas de souliers et autres effets personnels. Il demande qu'il soit présenté à un médecin. Comme il a été arrêté sans mandat d'arrêt, il faut qu'il soit libéré sur le champ puisque que ce soit le dossier Kassi Manlan ou celui de la mort d'un employé de maison, aucun dossier ne peut justifier l'extradition de Monsieur Sinduhije. La défense se rendra prochainement en Tanzanie et termine le communiqué en demandant le soutien de toute personne qui est éprise du respect de l'Etat de droit dans la région. [Rpa/Isanganiro]

- L'opposant burundais et président du parti MSD, M. Alexis Sinduhije, n'a pas comparu lundi devant la justice tanzanienne. La juge d'instruction a remis son dossier à la police pour complément d'enquête. La police tanzanienne serait en attente des actes d'accusation de la part de la police du Burundi. [Rpa]

- Sur la question de savoir pourquoi la justice tanzanienne n'aurait pas trouvé le dossier fondé, le porte-parole de la Cour suprême fait savoir que cela dépend de l'appréciation de chaque juge selon sa loi nationale. [Rtr]

/T/- Le journaliste Hassan Ruvakuki a été transféré vers la prison de Muramvya. Deux de ses codétenus ont quant à eux été transférés vers la prison de Gitega. Le motif de ce déplacement n'a pas encore été officialisé. Auparavant, on leur avait dit qu'ils se rendaient dans le local réservé à l'accueil des visiteurs mais, à leur grande surprise, ils ont été embarqués vers ces différentes destinations. [Rpa/Bonesha/Isanganiro]

- Les avocats d'Hassan Ruvakuki espèrent que la Cour d'appel de Gitega va répondre favorablement à leurs revendications concernant la récusation du tribunal de grande instance de Cankuzo. Ils affirment que tout le monde voit que les revendications sont fondées. [Rpa/Bonesha]

- La population de Cankuzo affirme qu'elle n'est pas au courant de la présence de groupes de terroristes comme tend à l'affirmer les accusations portées contre certaines personnes y compris le journaliste. Elle affirme que la sécurité est bonne puis qu'elle peut circuler librement même la nuit sur de longues distances à pied, à moto, à vélo ou encore en véhicule. Si la sécurité était menacée par ces groupes terroristes, la population devrait avoir peur et se cacher surtout pendant la nuit. Certaines personnes vont jusqu'à se demander si les accusations de collaboration avec les groupes terroristes ne seraient pas des montages. [Rpa]

/S/- Zéphirin Nzoyisaba, cet étudiant de l'Université du Burundi qui est accusé de détention illégale d'armes, a comparu avec ses coaccusés devant la chambre de conseil pour statuer sur leur détention. Mais, ils n'ont pas été entendus puisque leurs avocats n'avaient pas encore pris connaissance des accusationsportées contre eux. [Isanganiro/Rpa]

/COR/- L'avocat du député Manassé Nzobonimpa se dit étonné par la décision du Parquet général de la République de suspendre les enquêtes sur le dossier de cahiers ougandais. Il dit que ce comportement est étonnant car le procureur devrait plutôt protéger les intérêts du pays. Il ne comprend pasnon plus cette décision du fait que procureur n'a pas interrogé le député Manassé Nzobonimpa. Cela étant, il ne va pas abandonner les procédures, il va saisir le Tribunal de la Communauté est africaine puisqu'il en a le droit. [Bonesha/Rpa]

/T/- Les avocats de la défense dans l'affaire Ruvakuki ont récusé le siège du tribunal suite à des malentendus qui se sont observés durant les dernières audiences publiques. En effet, les avocats se basent sur les irrégularités qui ont émaillé le dossier depuis le début de la procédure ainsi que le fait qu'ils ont eu tardivement accès au dossier sans oublier le fait que ce sont les détenus qui doivent se déplacer alors que ce sont les juges qui devraient le faire. Les avocats ont annoncé qu'ils vont saisir la Cour d'appel pour qu'il désigne un autre siège puisque selon eux le siège a un côté penchant. L'audience a été renvoyé au 15 janvier. [Rpa/Isanganiro/Bonesha/Rtr]

/COR/- Le procureur général de la République fait savoir que les accusations portées par le député Manassé Nzobonimpa concernant le détournement de 13 milliards de nos francs ne sont pas fondées. Il fait savoir qu'après les enquêtes que le Parquet général de la République a menées, il n'y a pas d'éléments qui puissent montrer qu'il y a eu détournement puisque une partie de cette somme a été versée via les cahiers que la société ougandaise Picfare a donnés au Burundi et que le reste va bientôt être payé. Le dossier qui était ouvert sera donc clos. [Rpa/Rtnb/Bonesha]

/CBV/- Les avocats de Jean Baptiste Manwangari ne sont pas d'accord avec la décision de la Cour suprême qui se dit compétente pour juger Manwangari. Ils affirment que leur client n'a pas de privilège de juridiction et donc que le tribunal de grande instance de Bujumbura Mairie est compétent pour l'affaire. Selon eux la Cour suprême devrait se dessaisir du dossier. [Rpa]

/T/- Deuxième comparution d'Hassan Ruvakuki devant le tribunal de grande instance de Cankuzo. L'audience n'a pas duré puisque les avocats des accusés ont relevé une autre question préjudicielle concernant la maison de détention des accusés. En effet, la loi est claire en la matière. Une personne qui comparaît devant le tribunal doit être incarcéré dans une prison et non dans les cachots de la police. Etant donné que le ministère public est une partie au procès, il est au même pied d'égalité avec les prévenus et donc il est logique que les prisonniers qui sont en prisons échappent à son autorité contrairement à ceux qui sont dans les cachots policiers. [Rpa/Isanganiro/Rtr]

- Le ministère public ne le voit pas de cet œil. En effet, selon lui, il n'y a pas de prison qui puisse les

accueillir par manque de place. Il constate plutôt qu'il s'agit d'une manœuvre dilatoire pour ne pas faire avancer le procès. La défense quant à elle affirme que le Parquet veut garder la mainmise sur ces détenus afin d'influencer leur déclarations et aveux. [Rpa/Rtr/Bonesha]

/PJ/- Ingérence de l'administration dans les affaires du judiciaire en province de Makamba. Les administratifs ne respectent pas les décisions de la justice. Le tribunal de grande instance a rendu une décision à Mabanda que les administratifs n'ont pas voulu mettre en application. L'administrateur communal affirme qu'il est au courant de la situation mais qu'il ne peut pas s'ingérer dans cette affaire. [Bonesha]

/JT/- Burundi: Rencontre avec le haut commandement FDN au sujet de le CNVR.

Une Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) est annoncée fin de ce mois au Burundi. A cette occasion, le vice président du Burundi rencontrait hier les hauts gradés parmi les officiers de l'armée burundaise dénommé Forces de Défense Nationales (FDN). Ainsi, le vice président,M. Térence SINUNGURUZA accompagné des membres de la commission technique sur la mise en place de la commission nationale vérité et réconciliation (cnvr) a pu recueillir les avis et considérations du haut commandement de l'armée nationale, afin de donner les pistes auxquelles les membres de la future CNVR pourront s'inspirer lors de leurs fonctions.

Mme NKINAHAMIRA Pascasie, membre du comité technique sur la mise en place de la CNVR,en a profité pour rappeler que les membres de cette commission auront comme mission d'établir notamment les responsabilités sur les crimes perpétrés dans le pays. L'intention est de faire sortir la vérité et ainsi aboutir à une réconciliation nationale. Par la suite, le vice président burundais a interpellé les hauts cadres de l'armée FDN à déterminer leurs propositions afin d'éclairer les futurs membres de la CNVR.

Les officiers FDN ont tour à tour émis leurs avis et propositions. En fin de recontre, le vice président les a rassuré en leur disant de ne pas oublier que l'important sera pour les Burundais de savoir la vérité sur tout ce qui s'est passé au Burundi depuis l'indépendance.

Pour mieux comprendre …

L'objectif de la CNVR est de réconcilier les Burundais. C'est à dire les victimes avec leurs boureaux.

Les boureaux : La dictature des Bahima burundais (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait, en près de 40 ans, des millions de victimes parmi les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris). On compte parmi ces derniers près 1 millions morts pendant ce génocide(1), 2 millions de réfugiés(2), et 1.5 millions d'internés dans des camps de concentration (3) (sous l'ère du dictateur Buyoya).

Les victimes: Autrefois, le Burundi était un des vieux royaume au sein du continent africain. Ce Royaume des Bahutu Barundi(les Batutsi et les Baganwa compris) a été destitué en 1966 par les Bahima burundais soutenus par la France et les autres Bahima de la Région (Ouganda,Rwanda et Tanzanie) après avoir contribuer aux assassinats de plusieurs personalités politiques importantes comme celles du prince Rwagasore, des princes Baraniyanka,du prince Kamatari et des nombreux chefs coutumiers dont principalement ceux de Muramvya en 1965. Depuis lors, les Bahutu Barundi ont vécu, pendant près de 40 ans, comme des orphelins, des réfugiés, des dépossédés, des exclus

discriminés par le système scolaire nationale (la ségrégation vécue sous la dictature Bagaza avec les -i- et les -U-) et des internés…

La Cause du pogrome anti-Bahutu qui a commencé par un régicide pour terminer par un génocide: Il s'agit d'un conflit à situer dans l'Histoire ancienne du Burundi(5).

- Vers 1410, NTARE I RUTSHASI (un -Muhanza-, intronisé par les -Bajiji-) combat RUHINDA (un muhima) pendant près d'une dizaine d'années. La victoire de S.A.R. NTARE I sur RUHINDA marquera à jamais un conflit lointain entre les baHutu et les baHima. Une chanson très populaire (« ngoma ya ruhinda »)(6) au Burundi évoque cette épisode tourmentée de l'Histoire des Barundi.

- Sous Ntare IV Rugamba alias Rubogora (1740 – 1820), Sebwa, Chef d'état major des armées de Ntare IV, fils de Runyota, frère de Ndwano, va défaire Baramba (fils de Mpere, le Muhima, du Bugufi ou Buhagaza) près des chutes de la Kagera. Ce dernier s'était fait construire un tambour – kirimutima ou kitutsi -, et s'était proclamé indépendant.

- Enfin de nombreux faits historiques chez les Bahutu Barundi évoquent considérablement ce conflit avec les Bahima burundais. Un autre exemple parmi tant d'autres : Aux 19 ème siècle, comme on le dit à Kiremba (centre de pays), par exemple, où vivaient de nombreux Bahima burundais … Les vaches de ces derniers furent réquisitionées par la population bahutu à cause de leur sentiment anti-monarchique. Les Bahima de Kiremba ne voulaient pas donner le lait et le beurre de leurs boeufs aux Mwami…

-En 1958, le Projet de l'Empire des Grands Lacs - en réalité celui des Bahima – porté par Mutesa II, Kabaka du Buganda (actuel Ouganda) et Mutara III (Mwami du Rwanda), souhaite réunir le Rwanda, le Burundi, le Buganda et l'Ankore, Toro, et le Bunyoro. Ce projet écarte le Mwami Mwambutsa de l'Urundi …

-En 1963, le plan « Shibura-Nyamoya-Symbananye » est pour la première fois dénoncée. En 1967, il sera mis à nu par un officier burundais. Il évoque le plan symbananye.

La finalité :

En 1966, les Bahima burundais déclarent la fin de la Monarchie des Bahutu Barundi et proclame la République.

Le souhait pour les victimes Barundi d'une loi sur la mémoire historique …

Selon les résultats de la consultation populaire qui a eu lieu en 2010 au Burundi, cadrant sur la mise en place de la Commission nationale vérité-réconciliation (Cnvr), entre 83% et 90% des Barundi consultées veulent que l'on organise des funérailles dignes pour les victimes des différentes tragédies qu'a connues le pays.

En Espagne, l'Etat espagnol a mis en place « une loi sur la mémoire historique »(4) (Ley de la Memoria Histórica)- en vue d'aider les victimes espagnoles à faire leur deuil face aux atrocités de la dictature franquiste. Cette loi permet aujourd'hui aux victimes espagnols de vivre, en faisant face aux enfants dont les parents étaient les pourfendeurs de la dictature de Franco (les boureaux).

Au Burundi, une CNVR va être mise en place au cours de ce mois de Janvier 2012. Elle est censée aider les victimes de la dictature des Bahima burundais (de 1965 à 2003), soit 4,5 millions de Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris), à pouvoir commencer à faire leur deuil. Par exemple, en avril de cette année 2012, deux évènements majeurs dans ce processus de justice

transitionnelle vont avoir lieu : – la première commémoration officielle du 40ème anniversaire du Génocide des Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris); et l'inhumation digne du fils de Mwambutsa IV, le muganwa (prince) Charles Ndizeye devenu pour un temps (le roi Ntare V) jeté dans les fosses communes lors du Génocide.

Au Burundi, les citoyens Barundi, interrogés par AGnews, souhaitent comme en Espagne: – retirer des lieux publics les symboles de la dictature militaire de Bahima, comme des status, des photos des dictateurs dans les lieux publiques ou dans les livres; – rebaptiser les noms des rues et celles des institutions, établissement scolaires qui portent les noms liés au Régime ségrégationiste des Bahima et à celle de ses partisans. Les Barundi veulent pouvoir mettre à jour les fosses communes, dans le but d'éviter de répéter les erreurs du passé et de condamner les crimes commis. Là, un – Centre Documentaire sur cette histoire tragique des Barundi- prendrait son sens …

Notes:

(1) Le génocide des Bahutu Barundi (Ce groupe comprend aussi les Batutsi et les Baganwa).

Lien: http://www.burundi-agnews.org/genocide.htm

(2) Quarante année de vie comme réfugiés : Les réfugiés bahutu barundi.

Lien: http://www.burundi-agnews.org/agnews_refugees.htm

(3) Les camps de concentration du Burundi (1996 – 2001) ou – camps de regroupement – du Major Buyoya.

Lien: http://www.burundi-agnews.org/ccburundi.htm

(4) Ley de la Memoria Histórica.

Le mouvement politico-civil en Espagne s'est terminé avec le vote d'une « loi sur la mémoire historique » (Ley de la Memoria Histórica), portée par le gouvernement de José Luis Rodríguez Zapatero et adopté par les députés du Congrès le 31 octobre 2007. Elle inclut : – la création d'un siège des Archives générales de la Guerre Civile, qui sera intégré au Centre Documentaire sur la Mémoire Historique ; – le « caractère radicalement injuste de toutes les condamnations, sanctions et violences personnelles [...] durant la Guerre civile et [...] la Dictature » : même si les jugements ne sont pas annulés, toute demande de révision doit être examinée, sans opposition possible de la Justice ; l'extension des aides aux victimes de représailles et à leurs familles (pensions, compensations financières); – l'aide de l'État à la localisation, l'identification et éventuellement l'exhumation des victimes de la répression franquiste dont les corps sont encore disparus dans les fosses communes; - le retrait des symboles franquistes : la loi établit que les « écus, insignes, plaques et autres objets ou mentions commémoratives qui exaltent le soulèvement militaire, la Guerre civile ou la répression de la dictature » devront être retirés des édifices et espaces publics; – l' interdiction des « actes de nature politique [...] exaltant la Guerre civile, ses protagonistes ou le franquisme »; – l'obtention de la nationalité espagnole pour les brigadistes qui ont dû renoncer à la leur ; - l'obtention de la nationalité espagnole pour les enfants et petit-enfants d'exilés qui s'étaient exilés sous la dictature et qui avaient perdu ou avaient dû renoncer à la nationalité espagnole entre les dates du 18 juillet 1936 et du 31 décembre 1955.

(5) L'Histoire du Burundi. Lien : http://www.burundi-agnews.org/histoire_du_burundi.htm

(6) La chanson populaire « Ngoma ya ruhinda » évoque au Burundi l'épisode tourmenté dans

l’Histoire des Barundi où Ntare et Ruhinda se livre bataille… Lien : http://www.youtube.com/watch?v=HujodqLrLCs

DAM,NY,AGnews, le 10 janvier 2012.

/JT/- Burundi:La Commission Nationale Vérité Réconciliation (CNVR) expliquée aux politiques.

Le Vice Président, S.E. Rufyikiri Gervais, a rencontré les représentants des partis politiques du Burundi.

DAM, AGnews, NY, le 05 janvier 2011.

S.E. Gervais RUFYIKIRI expliquait hier après midi mercredi 4 janvier 2012 aux représentants des partis politiques l’objectif des consultations nationales en vu de mettre en place la commission national vérité réconciliation (CNVR) une priorité annoncé par S.E. le Président du Burundi, Nkurunziza Pierre, pour cette année 2012.

Comme S.E. Nkurunziza Pierre, président du Burundi, l'annonçait dans son allocution des fêtes de nouvel an :

" C’est une année où nous allons mettre en place la Commission Vérité et Réconciliation, et nous espérons qu’elle va se mettre à l’œuvre tout de suite. On est entrain d’échanger sur le rapport de la Commission préparatoire, pour que tous nous tirions profit de cette importante Commission que nous attendons… "

Au cours de la rencontre, le Comité Technique chargé de la préparation de mise en place de la CNVR a présenté son rapport de travail et a expliqué aux représentants des partis politiques tout ce qu'ils voulaient savoir.

Dès le début de cette année 2012, une Commission National Vérité Réconciliation (CNVR) va être mise en place. En avril 2012, les Barundi s'attendent à deux évènements majeurs autour des 40 ans jour pour jour du Génocide des Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) : l’inhumation digne du fils de Mwambutsa IV, le prince Charles Ndizeye devenu pour un temps (le roi Ntare V) jeté dans les fosses communes lors du Génocide; et la première commémoration officiel des victimes Barundi.

Pour rappel, la dictature des Bahima Barundi (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait, en près de 40 ans, des millions de victimes parmi les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris). On compte parmi ces derniers près 1 millions morts, 2 millions de réfugiés, et 1.5 millions d'internés dans des camps de concentration (sous l'ère du dictateur Buyoya).

La rue burundaise demande l'arrêt immédiat de l'ancien dictateur Buyoya encore en vie, caché dans un fauteuil de sénateur à vie et sous protection étrangère (notamment de la France). Les militants de la société civile exigent qu'un procès -exemple- puisse dès aujourd'hui avoir lieu pour juger ce tortionnaire en s'appuyant sur la loi Génocide du code pénal burundais existante qui pourrait être revue ou améliorée …

/CBV/- Renvoi du « dossier Manwangari » devant le tribunal de Grande instance à Bujumbura

Bujumbura, le 18 janvier (COSOME/ABP)- La Cour Suprême s'est déclarée incompétente pour statuer sur la régularité de la détention préventive de Jean Baptiste Manwangari et ses trois coaccusés avant de renvoyer le dossier devant le tribunal de grande instance en Mairie de Bujumbura.

L'un des avocats de M. Manwangari, Me Anatole Miburo, a déclaré à la presse que son client était détenu arbitrairement pour n'avoir pas été présenté à un juge compétent dans les délais légaux de 14 jours.

Son client totalise pour le moment un mois de détention et, d'après toujours Me Miburo, le procureur général de la République devrait le libérer.

Le porte-parole de la Cour Suprême, Elie Ntungwanayo, de son côté, a indiqué qu'il appartenait au juge saisi d'apprécier cette question de la détention de M.Manwangari et de ses coaccusés.

Ces derniers sont accusés de « complicité » dans le meurtre d'une personne au siège du parti UPRONA à Bujumbura le 11 décembre dernier.

M. Manwangari est un des responsables du parti pour l'unité et le progrès national (UPRONA, ex-parti unique) en proie depuis des années à des chicanes internes pour le leadership.

Au cours de l'incident sanglant de décembre dernier entre deux ailes rivales, une personne a perdu la vie et une autre a été blessée.

Après ce drame, M. Manwangari a été emprisonné avec trois autres personnes, rappelle-t-on.

Il est aujourd'hui détenu à la prison de Muramvya, dans le centre du Burundi, avec un certain Jean Marie Vianney Ndayikengurukiye.

Les deux autres prévenus sont détenus à la prison de Bubanza, plus au nord-ouest du Burundi.

/I/ Burundi – Justice: Une des réussites 2011 est la législation en Kirundi.

La Justice burundaise a désormais une législation traduite en Kirundi. Il s'agit d'un des faits majeurs pour cette année 2011 dans le domaine judiciaire. Cela commence à montrer son efficacité car il devient plus facile d'organiser des procès de grande ampleur à l'intérieur du pays. Par exemple, le premier procès de terrorisme au Burundi qui a lieu en ce moment au Tribunal de grande instance de Cankuzo…

DAM, NY, AGnews, le 28 décembre 2011.Ampliar Foto

Les réfugiés bahutu barundi fuyant vers le Rwanda (Foto AP / 27-10-1993).

Le nouveau ministre de la justice, M. Pascal Barandagiye réalise le bilan de son ministère pour l'année 2011.

Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux du Burundi a concrétisé au cours de l'année 2011 :

- l'instauration d'une permanence pénale partout dans le pays pour juguler les cas de violence armée observée dans certaines localités du pays;

- pour faire face à l'insécurité qui est signalée dans certaines localités du pays, on a ajouté à la trilogie « administration, population, forces de l'ordre », la justice;

- la mise à jour des codes et lois du Burundi, aussi en Kirundi, grâce à la coopération Belge (Ces nouveaux codes et lois vont aider les juridictions du pays à bien lire la loi Burundaise en matière de justice) .

Concernant ce dernier point, les réalisations du Service national de la législation a été louables en cette année 2011. Plusieurs textes de lois ont été traduits en KIRUNDI et cela constitue une innovation du Service national de législation. Depuis l'alphabétisation au Burundi, les textes de lois n'avaient pas encore été traduits en langue nationale le Kirundi et que de surcroît le Service national de Législation a actualisé et compilé les codes et lois du Burundi.

M. Pascal Barandagiye félicite en quelque sorte le travail de Madame Ancille NTAKABURIMVO, ex-Ministre de la Justice car aujourd'hui, le lexique des textes juridiques a été totalement traduit en langue nationale le Kirundi.

Le Ministère de la Justice et Garde des Sceaux insiste de plus en plus envers les responsables des Cours et Tribunaux de rendre les jugements dans les délais tout en respectant la loi pour mettre fin à l'impunité. Il faut que les responsables des juridictions rendent les jugements dans les meilleurs en faveur des justiciables. Les responsables des Cours et Tribunaux du Burundi doivent veiller à ce que la loi soit bien appliquée afin d'en finir avec l'impunité. Le Ministère exige un rapport mensuel d'activité des Procureurs de la République et des responsables des juridictions nationales pour mesurer ces changements dans les pratiques judiciaires quotidiennes du pays.

La longue grève observée par les magistrats en cette année 2011, le Ministère suggère qu'il y ait une conciliation au plus haut niveau au cas où il advienne un quelconque conflit entre les magistrats et les représentants de l'administration. Des formations en cours d'emploi seront proposées aux magistrats afin de perfectionner leurs compétences professionnelles.

Parmi les projets du ministère pour 2012, le Ministère de la Justice du Burundi va former des cadres et agents judiciaires pour améliorer leur capacité de travail… A l'issue de l'année 2012, le ministre de la justice, M. Pascal Barandagiye, prévoit que 500 agents judiciaires seront fonctionnels. Des Etats Généraux de la justice vont se tenir pour relever, analyser et trouver des solutions aux multiples problème qui touche le secteur de la justice burundaise.

Le Burundi, en matière de justice, suit aussi en ce moment dans un processus parallèle de Justice transitionnelle. Dès le début de l'année 2012, un Commission National Vérité Réconciliation (CNVR) sera mis en place. En avril 2012, les Barundi s'attendent à deux évènements majeurs autour des 40 ans jour pour jour du Génocide des Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris) : l'inhumation digne du fils de Mwambutsa IV, le prince Charles Ndizeye devenu pour un temps (le roi Ntare V) jeté dans les fosses communes lors du Génocide; et la première commémoration officiel des victimes Barundi.

Pour rappel, la dictature des Bahima Barundi (Micombero, Bagaza, Buyoya) a fait, en près de 40 ans, des millions de victimes parmi les Bahutu Barundi (Batutsi et Baganwa compris). On compte

parmi ces derniers près 1 millions morts, 2 millions de réfugiés, et 1.5 millions d'internés dans des camps de concentration (sous l'ère du dictateur Buyoya).

La rue burundaise demande l'arrêt immédiat de l'ancien dictateur Buyoya encore en vie, caché dans un fauteuil de sénateur à vie et sous protection de la France.

/T/- Victoire symbolique de la défense des présumés « collaborateurs aux actions terroristes » à Cankuzo

Cankuzo,12 janvier (COSOME)- La défense des 23 présumés « collaborateurs aux actions terroristes » a obtenu, mercredi, une victoire symbolique dans la bataille de procédure persistante en emmenant le siège à réfléchir sur la compétence du tribunal de grande instance de Cankuzo, a appris, de source judicaire, le reporter de la coalition des associations de la société civile pour le monitoring électoral(COSOME), dans cette province de l'est du Burundi.

La défense a en effet récusé la compétence et l'impartialité du tribunal de grande instance de Cankuzo, poussant le siège à lui concéder de formuler ses griefs par écrits pour mieux les analyser.

Les avocats des prévenus ont demandé un délai légal pour présenter la requête par écrit, avant le report du procès au 15 février prochain. La défense est revenu à la charge en a décidant de saisir la cour d' appel de Gitega dont dépend directement le tribunal de grande instance de Cankuzo pour plusieurs raisons.

D'une part, la défense a fustigé le déroulement de ce procès à Cankuzo alors que normalement ce sont les juges qui devaient se rendre à Ruyigi où ces prévenus ont été transférés le week-end dernier comme il était d'usage pour d'autre procès.

D' autre part, la défense s'est inscrite en faux contre l'assignation verbale de ses clients alors qu'ils devaient être assignés par écrit.

D'autres irrégularités soulevées par la défense concernent le « principe de territorialité » étant donné que quatre des prévenus, dont Hassan Ruvakuki, un journaliste indépendant, sont accusés par le ministère Public d'avoir participé au lancement officiel du « mouvement terroriste » des forces pour la restauration de la démocratie (FRD-Abanyagihugu) dans la forêt de Kiyenza, en Tanzanie voisine.

Par ailleurs la défense a reproché au siège de travailler sous la pression et de recevoir des injonctions de ses supérieurs hiérarchiques.

Pour rappel, neuf détenus sont accusés de « complicité avec les groupes terroristes », 10 de « participation aux actes terroristes » et 4 autres, dont Hassan Ruvakuki, pour « propagande » en faveur des FRD. Chrnd.

/CBV/- Le tribunal de Grande Instance de Muramvya statue sur un cas de meurtre.

Jeudi, 26 Janvier 2012 07:03 | Écrit par P. H. | Le tribunal de Grande Instance de Muramvya a infligé dans l'après midi de ce mardi 24 janvier la peine à perpétuité pour une fille originaire de la colline Kibogoye en commune Bukeye. La jeune fille est accusée d'avoir tué son bébé qu'elle venait de mettre au monde.

En province de Cibitoke, deux femmes sont détenues au cachot de la commune Rugombo depuis quelques jours, elles sont accusées d'avoir tué leurs bébés. L'une l'aurait jeté dans une rivière et l'autre l'a jeté dans une latrine. Les associations luttant en faveur des enfants dans cette province dénoncent ces cas de tueries des nouveaux nés. Elles appellent à cette occasion les instances judiciaires à user de leur pouvoir pour décourager de tels cas d'assassinat.